

L'INTRIGUE DU CABINET,

SOUS

HENRI IV ET LOUIS XIII;

TERMINÉE

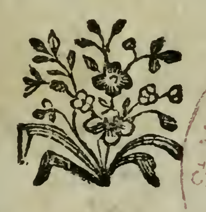
PAR LA FRONDE.

TOME QUATRIEME.

L'INTRIGUE DU CABINET, SOUS HENRI IV ET LOUIS XIII; TERMINÉE PAR LA FRONDE.

Par M. ANQUETIL, Chanoine Régulier de la Congrégation de France, Correſpondant de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, Prieur de Château-Renard, & Auteur de l'Eſprit de la Ligue.

TOME QUATRIEME.



A PARIS,

De l'Imprimerie de MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, de MADAME, & de Madame la COMTESSE D'ARTOIS, rue des Mathurins, Hôtel de Cluny.

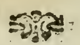
M. DCC. LXXX.

SOMMAIRES
DU TOME QUATRIEME.

LIVRE HUITIEME.

DÉFIANCES entre Mazarin & les Frondeurs. = Mazarin veut les contenter. = Les Princes transférés à Marcoussi. = Accommodement de Bordeaux. = Gondi demande le Chapeau de Cardinal. = Les prisonniers sont transférés au Havre. = Union de la grande & petite Fronde par la Palatine. = Traité en conséquence. = Assemblée du Parlement. = Bataille de Rhetel ou de Sompy. = Pro- 1651.
cédures en faveur des Princes. = Comment on rend Mazarin odieux. = Il se défend mal. = Le Parlement conduit par la Fronde. = Invective inutile contre Gondi. = Mazarin quitte

Paris.=Arrêt contre lui.=La Reine ne peut ſortir de Paris.=Les Princes mis en liberté.=Politique ambiguë de Condé.=Rupture de l'aſſemblée de la Nobleſſe.=Et du mariage de Mademoiſelle de Chevreuſe.=Condé d'intelligence avec la Reine.=Retraite du Coadjuteur.=Puiſſance de Condé.=La Reine recherche le Coadjuteur.=Il ſe déclare contre Condé.=Les Sous-Miniſtres défendus.=Animoſité des deux partis.=Haîne de la Reine contre Condé.=Séance du 21 Août.=Majorité du Roi.=Poſition dangereuſe de Condé.=Il ſe détermine à la guerre.=Entrepriſe contre Gondi.=Sa galanterie.=Succès du Prince.=La Reine ſort de Paris.=Retour de Mazarin.=Tiers-parti.



LIVRE NEUVIEME.

LA tête de Mazarin mise à prix. =Conduite inconséquente du Parlement.=Le Cardinal arrive à la Cour. 1652.
=Gaston & Condé se réunissent.=Le Coadjuteur, Cardinal. = Armée du Duc de Némours.=Mademoiselle ferme Orléans au Roi.=Querelle des Ducs de Némours & de Beaufort. =Condé joint son armée. = Combat de Bleneau.=Condé à Paris.=Siege d'Etampes. = Le Duc de Lorraine en France.=Misere autour de Paris. =Remontrances du Parlement.=Négociations. =Bataille de Saint-Antoine.=Massacre de l'Hôtel-de-Ville. =Anarchie.=Confusion.=Translation du Parlement. = Embarras du Prince.=Mazarin quitte une seconde fois le Royaume. = Opérations des armées. = Le Cardinal de Retz à

Compiegne.=Condé quitte la France. = Députation au Roi. = Embarras de Gaston. = Le Roi rentre dans Paris. = Le Cardinal de Retz
1653. *arrêté. = Retour de Mazarin. = Fin des troubles.*





L'INTRIGUE DU CABINET, SOUS HENRI IV ET LOUIS XIII, TERMINÉE PAR LA FRONDE.

LIVRE HUITIEME.

LE plus grand embarras des Partisans des Princes, à Bordeaux, étoit d'empêcher le Parlement de conclure la paix, sans stipuler la liberté des Princes. S'il avoit voulu la faire à cette condition, les Emissaires de la Cour lui promettoient les plus grands avantages. Mais, outre que la Compagnie,

Louis XIV. 1650. LA FRONDE.

Défiances entre Mazarin & les Frondeurs. *Retz, t. 2 p. 72.*

Louis XIV. 1650. La Fronde.

maîtriſée par la populace, n'étoit pas ſûre de faire exécuter ce qu'elle décideroit, pluſieurs de ſes Membres penchoient à attendre les événemens. On ſavoit que les Frondeurs, toujours très-puiſſans à Paris, deſiroient que la paix de Bordeaux ne ſe fît pas ſi-tôt, de peur que Mazarin, libre de ce côté, ne tournât ſes forces contre eux. D'ailleurs, la guerre ſe continuoit foiblement en Guienne, & les troupes que la Régente y envoyoit, n'étoient pas capables de déterminer des Peuples belliqueux à réclamer ſi promptement l'indulgence de Mazarin; d'autant plus que les Ducs montroient clairement qu'en cas de beſoin, on pouvoit compter ſur le ſecours d'Eſpagne. Un Envoyé de cette nation étoit à Bordeaux, & aſſuroit qu'au premier ſignal, les Vaiſſeaux de ſon Maître entreroient dans la Garonne, & viendroient défendre la Ville.

La bonne intelligence entre les Frondeurs & le Cardinal commençoit à s'affoiblir. C'elui-ci se repentit d'avoir éloigné du Duc d'Orléans La Riviere, qui lui servoit à inspirer au Prince les résolutions dont il avoit besoin. Il craignoit avec raison que Gondi, qui avoit pris la place de l'Abbé dans la confiance de Gaston, n'eût pas la même complaisance pour les volontés du Ministre, ou ne la fît acheter trop cher. Il crut même voir des tergiversations politiques, suggérées par le Coadjuteur, dans la conduite molle que le Duc d'Orléans tint au Parlement, dont les assemblées recommencerent aussi tumultueusesquauparavant. Mazarin résolut de ne pas laisser appercevoir son mécontentement: au contraire, il combla le Prélat de caresses, l'assura qu'il alloit mettre tout en œuvre pour lui procurer le Chapeau de Cardinal, donna des ordres positifs à

LOUIS XIV. 1650. LA FRONDE.

Mazarin veut les contenter.

Retz, t. 2, p. 75.

Louis XIV. 1650. La Fronde.

cet effet, lui demanda son amitié, & lui offrit séance au Conseil. Loin de se livrer à ces empressemens, Gondi se tint sur la défensive. Il refusa toutes les graces apparentes, persuadé qu'elles ne lui étoient proposées, qu'afin de le faire croire ami de Mazarin, & de le rendre par-là odieux au Peuple. Pour éviter ce piége, le Coadjuteur ne s'abouchoit jamais avec le Ministre qu'en secret, presque toujours la nuit, & affectoit extérieurement toutes les manieres & les discours qui pouvoient le faire regarder comme constant dans sa haine pour le Cardinal. Au défaut de l'amitié de Gondi, Mazarin tâcha de gagner celle des autres Frondeurs. Il leur distribua des graces qui les contenterent; & sachant qu'ils se défioient du Chancelier Séguier, la Reine lui ôta les Sceaux sans en être mécontente, & les donna au Marquis de Châteauneuf, intime ami de la

Duchesse de Chevreuse. Tout cela se faisoit, afin de tirer sans obstacles la Cour de Paris, où elle se voyoit toujours avec peine sous la main des Frondeurs. La Régente réussit enfin, malgré les menées du Coadjuteur, à faire agréer par les autres son voyage en Guienne, où la révolte de Bordeaux exigeoit la présence du Roi. Elle partit les premiers jours de Juillet, & laissa à Paris le Duc d'Orléans & le Garde-des-Sceaux, chargés, de concert avec le Premier-Président & Le Tellier, de veiller à la tranquillité de la Capitale.

Les Princes transférés à Marcoussi. *Retz, t. 2, p. 85 & 118.*

Si le Coadjuteur a appelé ce qui se passoit à Bordeaux, au commencement des troubles, *un galimatias inexplicable*, ce qui se passa à Paris, pendant le voyage de Guienne, ne mérite pas moins ce nom ; c'est un enchaînement d'intérêts, de vues, de résolutions, de projets disparates, qui marquent l'embarras de tous les

LOUIS XIV. 1650. LA FRONDE.

acteurs. Le Parlement se trouva de nouveau engagé dans les affaires d'Etat, par les instances de celui de Bordeaux, qui se flatta d'obtenir ainsi des conditions de paix plus avantageuses. Des Présidens & Conseillers Parisiens, députés de leur Corps, allerent négocier en Guienne, où on les amusa de belles paroles, pendant que les troupes royales serroient Bordeaux. Les Espagnols ne pouvant y porter des secours efficaces, revinrent à leur ancienne ruse, de proposer avec affectation la paix, afin de faire tomber sur le Cardinal le blâme de la continuation de la guerre. Celui-ci, aussi habile en contre-ruse, battit les Espagnols de leurs armes : car non-seulement il parut voir avec plaisir leurs dispositions pacifiques; mais encore il nomma avec appareil des Plénipotentiaires tirés du Parlement, au nombre desquels il offrit de mettre le Coadju-

teur, pour traiter la paix ſous la direction du Duc d'Orléans. En même temps il entama lui-même un traité ſecret avec le Conſeil d'Eſpagne, auquel il n'eut pas de peine à faire entendre qu'un Miniſtre, maître des Armées & des Places, étoit plus en état de leur faire des avantages que des Particuliers, euſſent-ils un Prince-du-Sang à leur tête. Cette contre-batterie produiſit la rupture bruſque des négociations de Paris. Enfin, attentif & adroit à profiter de toutes les circonſtances, Mazarin ſe montra très-alarmé d'une courſe des Eſpagnols en Champagne. Il fit répandre que M. de Turenne devoit ſe détacher de leur armée avec un gros corps de cavalerie, & venir à Vincennes enlever les Princes. Peut-être ce projet avoit-il été formé : mais il paroiſſoit impoſſible dans l'exécution, quand même il y auroit eu dans Paris, comme on le

Louis XIV. 1650. La Fronde.

difoit, quelque infanterie prête à les féconder. Cependant, les Emiffaires du Cardinal furent fi bien infpirer la terreur, que le Duc d'Orléans & fon Confeil confentirent à laiffer tranfférer les Princes à Marcouffi, château que les rivieres qu'il auroit fallu paffer, mettoient à l'abri des incurfions des Efpagnols. Gondi fentit bien que cette précaution étoit prife moins contre les ennemis que contre les Frondeurs, dont on appréhendoit la réconciliation avec les prifonniers, tant qu'ils refteroient à leur portée; auffi fit-il opiner par fes affidés à les mettre plutôt à la Baftille, fi on avoit peur d'un coup de main hors de Paris. Le Prélat s'apperçut qu'il n'avoit pas mal conjecturé, lorfqu'il vit diminuer les égards que le Miniftre avoit coutume de lui marquer, & lorfque, fur la plainte qu'il en fit, le Garde-des-Sceaux, qui étoit alors l'homme de la Cour, répondit : *Les Princes ne font plus à*

la vue de Paris ; il ne faut pas que le Coadjuteur parle si haut.

C'étoit de dessous les murs de Bordeaux que Mazarin menoit toutes ces intrigues. Il falloit son astuce, sa sagacité, le goût de la chose, pour ne se pas rebuter & ne pas se perdre dans ce labyrinthe; car, outre l'attention que demandoit la substance, pour ainsi dire, des affaires, il avoit à fixer l'éternelle irrésolution du Duc d'Orléans, la légereté de la Duchesse de Chevreuse, le caprice de Madame de Montbazon, la coquetterie de Madame de Rhode, bonne amie de Châteauneuf; à pénétrer la malice profonde du Coadjuteur; à s'assurer contre ce que Gondi appeloit les saccades du Duc de Beaufort; à démêler le bon du mauvais, le vrai du faux dans les offres insidieuses de Bouillon, Lenet, la Rochefoucault & des autres Chefs de Bordeaux, qui ne présentoient souvent l'olive,

LOUIS XIV. 1650. LA FRONDE.

Accommodement de Bordeaux.

La Rochefou. p. 130. *Lenet, t.* 1, *p* 160; & *t.* 2, *p.* 20. *Moteville, t* 3, *p.* 519. *Gourville, p.* 75.

Louis XIV. 1650. La Fronde.

que pour cacher le poignard. Le plus fâcheux de la situation de Mazarin, c'est qu'il avoit très-peu de gens auxquels il pût véritablement se fier. Excepté Servin, Le Tellier & Lyonne, qu'on nomma depuis les *Sous-Ministres* ; excepté l'Abbé Fouquet (*a*) & l'Evêque Ondedey (*b*), ses bas adulateurs, toute la Cour étoit contre lui. Les troupes même

(*a*) L'Abbé Fouquet étoit l'espion en titre de Mazarin. Il fit mettre beaucoup de monde à la Bastille. Un homme qu'on y amenoit un jour, y vit un gros chien. *Qu'a fait*, dit-il, *cet animal, pour être enfermé ?* Un prisonnier goguenard, que l'Abbé Fouquet y avoit fait mettre, répondit : *C'est pour avoir mordu le chien de l'Abbé Fouquet.* Voyez *Mém. de Gourville*, tom. 1, pag. 182.

(*b*) Il se nommoit Zongo Ondedey. Gondi parle mal de ses mœurs. Il dit que c'étoit une espece de Capitan, vif, emporté, mis en charlatan, chargé de plumes, & qui parloit très-audacieusement à la Reine pour Mazarin, auquel il étoit très-servilement dévoué. Quand

ne servoient qu'à regret, croyant que c'étoit plutôt la cause du Cardinal qu'on leur faisoit soutenir, que celle du Roi : mais la présence de ce jeune Prince les forçoit de faire leur devoir, même malgré elles ; ce qui rendit l'attaque & la défense de Bordeaux assez meurtriere. La pétulance ordinaire au Maréchal de la Meilleraye, occasionna un événement fort triste. Il avoit reçu à discrétion un Officier Bordelois, & il le fit pendre. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault retenoient dans Bordeaux le Baron de Canolles, Capitaine royaliste, qui s'étoit rendu à la même condition. Sur la nouvelle de la cruauté exercée par le Maréchal, le Conseil de guerre

---

il fut nommé Evêque, on fit contre lui ce mauvais distique :

Nunc commissa lupo Pastoris ovilia cernis ;
Dedecus undè hominum, dedecus unde Dei.

Voy. *Mém. de Retz*, tom. 3, pag. 213.

Louis XIV. 1650. La Fronde.

s'assemble, il fait prendre le Baron, qui étoit alors en partie de plaisir : on ne lui donna que quelques momens pour se préparer à la mort, & il est attaché à une potence, à la vue d'un peuple immense, qui applaudissoit à cette exécution.

Cette cruelle représaille n'empêchoit pas que l'occommodement ne se traitât toujours. A la fin, comme les Espagnols n'amenoient pas de secours, il fallut que les Rebelles en passassent par les conditions qu'on leur imposa. Les Bordelois reçurent une amnistie, sans aucune satisfaction publique sur leurs griefs. On promit seulement en secret de les soustraire à l'empire d'Epernon. La Princesse de Condé, son fils, Bouillon, la Rochefoucault, & ses autres adhérens & défenseurs, eurent permission de retourner dans leurs maisons : mais on ne leur rendit pas les charges & emplois dont ils avoient été privés au commence-

Louis XIV. 1650. La Fronde.

ment de la rebellion. En ſe retirant, la Princeſſe fut admiſe à l'audience de la Régente, & les Ducs eurent avec le Cardinal des conférences clandeſtines qui cauſerent beaucoup de jalouſie aux Frondeurs. Gondi préſume que c'étoit le but de Mazarin, qui cherchoit par-là à jeter de la méſintelligence entre eux. *Il employoit*, dit-il, *volontiers ces petites fineſſes qui infectoient toujours ſa politique, quoiqu'habile. Il croyoit amuſer par la négociation, & on le trompoit par la même voie. Ce qui en arriva, c'eſt que ces négociations formerent une nuée dans laquelle les Frondeurs s'envelopperent; ils y enflammerent les exhalaiſons, & y formerent les foudres.* Ainſi ſont déſignées, par le Coadjuteur, les nouvelles intrigues qui ramenerent la Fronde à ſa premiere haîne contre Mazarin, & qui lierent à cette faction les partiſans de Condé.

LOUIS XIV. 1650. LA FRONDE.

Gondi demande le Chapeau de Cardinal. *Retz*, *t.* 2, *p.* 120.

Quand le Cardinal se vit débarrassé de la guerre de Bordeaux, & maître des prisonniers, il ne crut plus devoir prendre la peine de cacher ses dispositions à l'égard de Gondi. Il disoit à qui vouloit l'entendre, que s'il avoit éprouvé des difficultés dans l'expédition de Bordeaux, c'étoit au Prélat qu'il en avoit obligation ; que c'étoit lui qui avoit fait intervenir le Parlement de Paris, qui avoit provoqué les offres des Espagnols, les sollicitations hautaines de Gaston en faveur des Rebelles, les obstacles à la translation des prisonniers. Il n'a pas tenu à lui, ajoutoit malignement l'Italien, qu'on n'ait pris contre le Prince un parti plus extrême ; & en même temps que Mazarin répandoit ces insinuations odieuses, il faisoit dire au Duc d'Orléans, que son Favori le jouoit, & sacrifioit Gaston à Condé, avec lequel il vouloit se réconcilier.

Attaqué avec tant d'animosité, le Coadjuteur commença à craindre. Il lui revenoit de tous côtés que la Reine étoit irritée prodigieusement contre lui; qu'elle le regardoit, ainsi que son Ministre, comme l'auteur de tous les troubles, & qu'elle étoit résolue à le faire arrêter. Il pouvoit être qu'on ne dît tout cela que pour l'épouvanter & le déterminer à fuir: mais il se pouvoit aussi que le dessein fût véritable; &, en y réfléchissant, le Coadjuteur n'en trouvoit l'exécution que trop facile. Il ne comptoit plus que foiblement sur le peuple, auprès duquel ses liaisons avec Mazarin avoient percé, & dont elles lui avoient enlevé l'affection. De ses amis les Frondeurs, les uns étoient charmés de se trouver réconciliés avec la Cour, & ne songeoient qu'à en tirer des graces dont Mazarin se montroit assez libéral à leur égard; les autres conservoient intérieure-

LOUIS XIV. 1650. LA FRONDE.

LOUIS XIV. 1650. LA FRONDE.

ment quelque ressentiment, de ce que Gondi, dans le temps de sa gloire, les avoit négligés, & ils étoient refroidis ou jaloux. Il ne lui restoit que le Duc d'Orléans; foible ressource, quand on connoissoit l'inconstance de ce Prince, & son indifférence pour tout ce qui n'étoit pas sa personne ou son bien. Les amis intimes du Coadjuteur, ses maîtresses, ses commensaux, auxquels il fit voir sa position critique, en furent effrayés : ils chercherent des expédiens, une sauve-garde pour le soustraire à la vengeance du Ministre, & ils n'en trouverent pas de meilleure que la dignité de Cardinal.

Dans les conférences qui précéderent la prison des Princes, Mazarin l'avoit offerte à Gondi, & l'avoit même pressé de l'accepter. Celui-ci, toujours en garde contre les présens trop publics de son ennemi,

s'en étoit défendu, en disant qu'il ne vouloit pas devoir son avancement aux besoins & aux malheurs de l'Etat. D'autres circonstances amenerent d'autres idées. Lorsque Gondi s'étoit fait honneur d'un refus appuyé sur un motif si noble, il ne craignoit rien du Ministre, qui, au contraire, avoit besoin de lui : mais, dans ce moment, il ne voyoit que la nomination au Cardinalat qui pût le sauver, soit que le Ministre l'accordât ou non. S'il l'accordoit, il se donnoit un égal, qui, couvert des privileges de sa dignité comme d'une égide, pouvoit braver sa vengeance. S'il ne l'accordoit pas, il alloit se faire autant d'ennemis qu'il y avoit de personnes prenant intérêt à cette promotion. Gondi s'appliqua à en grossir le nombre. Dans un Conseil de Frondeurs tenu exprès, il présenta la tentative qu'on feroit auprès de Mazarin pour ob-

LOUIS XIV, 1650. LA FRONDE.

tenir ſon conſentement, comme une eſpece de pierre-de-touche qui devoit faire connoître la confiance qu'on pourroit prendre en ſes promeſſes. La conquête du Chapeau fut enviſagée ſous ce point-de-vue; les aſſiſtans s'enflammerent du deſir de l'emporter, comme s'il eût été pour chacun d'eux; & Gaſton, à qui on perſuada qu'il convenoit que ſon Favori fût décoré de la pourpre, prit l'affaire très-à cœur.

Les priſonniers ſont transférés au Havre.

Joly, t. 1, p. 97. *Moteville*, t. 3, p. 529. *Talon*, t. 7, p. 162. *Retz*, t. 2, p. 136.

La Cour étoit à Fontainebleau. Elle n'y fut pas plutôt arrivée après la paix de Bordeaux, que la Régente pria le Duc d'Orléans de s'y rendre. Elle vouloit obtenir ſon conſentement, pour tirer les Princes de Marcouſſi, où elle ne les croyoit pas trop à l'abri des ſurpriſes. Elle ſe flattoit auſſi qu'en tenant Gaſton éloigné de ſes Conſeillers, elle pourroit plus facilement détruire les préjugés qu'il montroit contre ſon ad-

miniſtration, & ſur-tout ſon averſion contre Mazarin, qu'elle ſoupçonnoit lui être inſpirée par le Coadjuteur. Celui ci, par la même raiſon, craignoit que le Duc, échappé de ſes mains, ne pût réſiſter aux inſinuations de ſa belle-ſœur, qui avoit un grand aſcendant ſur lui, quand elle pouvoit l'entretenir. Cependant les inſtances d'Anne d'Autriche devinrent ſi preſſantes, qu'il fallut laiſſer aller Gaſton. On ſe contenta de le bien endoctriner. On lui recommanda de ne pas refuſer trop opiniâtrément ſon conſentement à la tranſlation des priſonniers, de peur que la Régente, fatiguée de ces oppoſitions continuelles à ſes volontés, ne cherchât à s'accommoder avec eux. Le Duc devoit donc ne faire de difficultés, qu'autant qu'il en faudroit pour donner du prix à ſa complaiſance, & pour obtenir en échange la nomination deſirée.

LOUIS XIV. 1650. LA FRONDE.

Gaſton arriva à Fontainebleau le 10 Novembre. Le Roi, accompagné du Miniſtre, alla au-devant de lui; la Reine le reçut avec cordialité, & lui parla bientôt du deſſein qu'elle avoit de faire transférer les priſonniers dans la citadelle du Havre, parce que leur garde y ſeroit plus sûre & coûteroit moins. Le Duc lui dit franchement qu'il lui ſoupçonnoit une raiſon plus déterminante; ſavoir, l'envie de ſe rendre maîtreſſe de leur ſort. *Chargez-vous de les garder*, répondit fierement la Régente, bien sûre que le Duc ne voudroit pas prendre ſur lui l'odieux de cette commiſſion. Il batailla quelques momens, & fit entendre que ſon conſentement dépendoit de la complaiſance qu'on auroit de donner à ſon Favori la nomination au Cardinalat. Sans promettre poſitivement, la Régente donne des eſpérances; elle préſente l'ordre au Duc d'Orléans, qui ſigne, & auſſi-tôt on

tira les prisonniers de Marcoussi, d'où ils furent conduits au Havre avec une forte escorte, commandée par le Duc d'Harcourt (*a*). Quand il fut question ensuite du Cardinalat, la Reine répondit qu'elle ne pouvoit rien décider sans son Conseil. On le convoqua. Mazarin parla en faveur du Coadjuteur ; mais Servien & le Tellier s'éleverent contre son opinion *avec une hauteur & une fermeté qu'on ne trouve pas*, dit Gondi, *dans les Conseils, quand il s'agit de combattre les avis du Premier Ministre.* Le vieux Châteauneuf,

(*a*) Le Prince de Condé fit ce couplet en chemin :

Cet homme gros & court,
Si connu dans l'Histoire,
Ce grand Comte d'Harcourt,
Tout couronné de gloire,
Qui secourut Cazal, & qui reprit Turin,
Est maintenant,
Est maintenant
Recors de Mazarin,

Voy. *Mém. de Joly*, tom. 1, pag. 98.

Louis XIV. 1650. La Fronde.

qui n'auroit pas été fâché d'ombrager ſes cheveux blancs du Chapeau rouge, parla avec une vehémence qui marquoit plus que du zele. Il peignit des couleurs les plus noires le caractere du Coadjuteur, ſes intrigues, ſes liaiſons, ſes mœurs, & finit par ſe jeter aux pieds de la Reine, & la conjurer à genoux de ne pas ſe laiſſer arracher des graces par un ſujet rebelle, qui les demandoit, pour ainſi dire, les armes à la main. Le *pauvre Cardinal*, atterré par le pathétique de cette ſcene, ſe rétracta; & le Duc d'Orléans s'en revint très-peu content à Paris, où la Fronde n'attendoit que ſon retour pour faire jouer ſes reſſorts.

Union de la grande & de la petite Fronde par la Palatine.

Retz, t. 2, p. 141.

La Rochefouc. p. 142.

Il eſt certain que les partiſans du Prince auroient mieux aimé tenir leur liberté de la Cour que des Frondeurs : mais Mazarin ne put ſe perſuader que Condé, ſi maltraité après tant de ſervices rendus, ſe déterminât jamais à lui pardonner; au-

Louis XIV. 1650. La Fronde.

lieu que le Coadjuteur, qui n'avoit fait de mal au Prince que pour ſe ſouſtraire à ſa perſécution, ne le crut pas implacable, & ſe livra volontiers à l'idée de rendre la liberté à ceux qu'il en avoit privés. Ce fut Anne de Gonzague de Mantoue, épouſe d'Edouard, Prince Palatin, connue ſous le nom de la *Palatine* (*a*), qui conçut la premiere le projet d'employer à briſer les fers de Condé, les mêmes mains qui les avoient forgés. Il ne faut pas la confondre avec les autres femmes qui donnoient

(*a*) Elle aima trop Henri de Lorraine, qui quitta l'Archevêché de Reims, pour une promeſſe de mariage qu'elle lui fit. Auſſi, dit-on dans les Mémoires de Némours, *qu'il lui étoit arrivé des affaires aſſez déſagréables ;* & le Cardinal de Retz, bon connoiſſeur, a dit d'elle, *qu'elle eſtimoit la galanterie, autant qu'elle en aimoit le ſolide.* Voy. *Mém. de Némours*, pag, 76 ; & *Mém. de Retz*, tome 1, page 121.

Louis XIV. 1650. La Fronde.

alors dans les affaires. La Palatine, à la vérité, se servoit d'elles. Elle employa la Duchesse de Chevreuse & sa fille, Mesdames de Guimené, de Rhode, de Montbazon, & toutes celles qui lui tomberent sous la main, pour inspirer aux hommes qui les voyoient, les dispositions dont elle avoit besoin. Mais elle leur étoit bien supérieure en politique. Le Coadjuteur, dès la premiere entrevue, la trouva d'*une capacité étonnante, sur-tout en ce qu'elle savoit se fixer; ce qui est*, dit-il, *une qualité rare, & qui marque un esprit éclairé au-dessus du commun.* Une qualité plus rare encore dans les personnes qui se mêlent d'intrigues, c'est la bonne foi: la Palatine la prenoit pour base dans toutes ses opérations, ne cherchoit jamais à tromper, parloit toujours vrai; de sorte que, lorsqu'elle avoit réussi dans une entreprise, ceux dont elle triomphoit, loin

loin de lui en ſavoir mauvais gré, ne ſe trouvoient que plus diſpoſés à lui donner leur confiance.

Louis XIV. 1650. La Fronde.

Traité en conſéquence. *Retz*, t. 2, p. 148.

L'embarras du Coadjuteur & de la Palatine roula moins ſur les conditions de l'union des deux Partis, que ſur la maniere de les ſtipuler : car il ne falloit pas que Madame de Montbazon ſût ce qu'on accordoit à Madame de Chevreuſe, ni celle-ci ce qu'obtenoit le Duc de Beaufort, ni Beaufort ce qui étoit promis au Duc d'Orléans, & ainſi des autres. De plus, un traité ſeul, s'il venoit à être découvert, pouvoit mettre en évidence les moyens de la Fronde & du Parti des Princes, qu'on commença à appeler *la petite Fronde.* Alors Mazarin devenant maître du ſecret de l'entrepriſe, auroit été maître de la rompre, ne fût-ce qu'en s'accommodant. Les deux contractans jugerent donc à propos de faire trois traités : le premier, de tous les

Louis XIV. 1650. La Fronde.

Chefs de l'ancienne Fronde, avec ceux de la nouvelle, contre le Ministre. Ils s'engageoient à s'aider réciproquement de toutes leurs forces; & le gage de cette union devoit être le mariage du Prince de Conti avec Mademoiselle de Chevreuse. Le second traité étoit du Duc de Beaufort seul. Condé consentoit à lui sacrifier toutes ses prétentions à l'Amirauté, à condition qu'il travailleroit, auprès du Duc d'Orléans, à procurer la liberté des Princes, & qu'il romproit même avec le Coadjuteur, s'il s'y opposoit. Cette derniere clause fut ajoutée par Gondi, afin que Mazarin soupçonnât entre eux de la mésintelligence, si les espions qu'il avoit auprès de Beaufort lui donnoient connoissance du traité. Enfin, le troisieme étoit du Duc d'Orléans aussi seul : il promettoit délivrance & toute assistance à Condé, communauté d'intérêts, qui seroit

aſſurée par le mariage de Mademoiſelle d'Orléans, fille de Gaſton, avec le Duc d'Enguien, quand ils auroient l'âge, &, dès à préſent, la Charge de Connétable, qu'on feroit revivre pour le Duc d'Orléans, & le Chapeau de Cardinal pour Gondi, ſon Favori. La clauſe du mariage du Prince de Conti avec Mademoiſelle de Chevreuſe, fut auſſi inſérée dans ce traité.

Gaſton, *l'homme du monde*, dit Gondi, *qui aimoit le plus le commencement des affaires*, s'étoit beaucoup amuſé de ces traités pendant qu'on les faiſoit; mais, *comme il étoit auſſi l'homme du monde qui des affaires en craignoit plus la fin*, il fit des objections, & chercha des détours quand il fallut ſigner. Caumartin, l'ami, le conſeil, l'agent de Gondi, ſe chargea d'obtenir la ſignature deſirée; il ſe mit en embuſcade dans les appartemens, ſurprit le Duc

Louis XIV. 1650. La Fronde.

entre deux portes, lui mit la plume entre les doigts, présenta son dos pour pupitre, & Gaston signa, disoit Madame de Chevreuse, *comme il auroit signé la cédule du sabbat, s'il avoit eu peur d'y être surpris par son bon Ange.*

Quant aux prisonniers, on avoit d'eux des procurations qui valoient des signatures. Malgré la vigilance du farouche Debar leur Geolier, on entretenoit avec eux un commerce réglé. Ils proposoient, on répondoit, & les affaires se traitoient aussi sûrement & aussi promptement que s'ils eussent été en liberté. Dans l'argent qui leur étoit envoyé pour leur amusement, on glissoit des écus creux, si bien fabriqués, qu'ils passoient par les mains de Debar, sans qu'il s'apperçût jamais qu'ils pouvoient contenir quelque chose : c'est par ce moyen qu'ils écrivoient & répon-

doient. De plus, malgré l'attention minutieuse de l'infatigable Geolier, tant est grande l'industrie des prisonniers ! Condé trouva moyen de se procurer une épée & des poignards ; &, quand ils furent transférés de Vincennes & de Marcoussi, il y avoit des entreprises formées pour leur évasion ; & peut-être, quelques jours plus tard, auroient-ils été délivrés. On forma aussi des projets pour les tirer de la citadelle du Havre ; mais comme il auroit fallu employer la force, & que la vie des Princes pouvoit être exposée, leurs Partisans les plus empressés pour leur liberté, jugerent à propos de renoncer à ce moyen, & de s'en tenir au plan arrêté par les Confédérés, selon lequel l'attaque étoit destinée au Parlement.

LOUIS XIV. 1650. LA FRONDE.

Au moment de la prison des Princes, la Compagnie avoit vu la Douairiere de Condé lui demander

Assemblée du Parlement. *Retz*, t. 2, p. 58. *Moteville*, t. 3, p. 543.

Louis XIV. 1650. La Fronde.

à genoux la liberté de ses enfans : plusieurs Conseillers opinoient à recevoir sa Requête ; mais le Corps, entraîné par le Duc d'Orléans, & dominé par les Frondeurs, renvoya la Princesse à la commisération de la Reine. Cette mere désolée ne survécut pas long temps à un coup si sensible ; elle témoigna en mourant le regret de laisser dans les liens un fils dont elle s'étoit trop enorgueillie (*a*). Ce que n'avoit pu faire, quelques mois auparavant, le spectacle d'une Princesse prosternée aux pieds des Juges, une simple Requête le fit alors, parce que les es-

(*a*) La relation de sa mort est fort touchante dans Madame de Moteville. Etant à l'agonie, elle appela Madame de Brienne, & lui tendant la main : *Ma chere amie*, lui dit-elle, *mandez à cette pauvre misérable qui est à Stenay, l'état où vous me voyez, & qu'elle apprenne à mourir.* Voyez *Mém. de Moteville*, tome 3, page 544.

prits étoient disposés. Elle fut présentée, le lendemain de la rentrée, par un Conseiller, au nom de la Princesse épouse. Elle demandoit que son mari fût tiré du Havre, lieu mal-sain, dont l'air pouvoit nuire à sa santé; qu'il fût amené à la Conciergerie sous la garde du Parlement, & qu'on lui fît son procès. Le Premier Président incidenta sur un défaut de forme; savoir, que la Princesse n'étoit pas autorisée de son mari. Aussi-tôt il parut un Gentilhomme, porteur d'une lettre écrite, disoit-on, par les Princes eux-mêmes, pendant leur voyage au Havre. Molé dit qu il trouvoit la chose *difficile, non pas impossible pourtant, mais difficile. Ce n'est pas*, ajouta-t-il, *que nous n'ayons vu, pendant la guerre, des lettres de la part de l'Archiduc, venant tout à propos, comme celle-ci, écrites sans doute dans la rue Saint-Denis.*

Louis XIV 1650. LA FRONDE.

Malgré cette remarque ironique, on prit la lettre pour bonne; la Requête fut envoyée au Parquet, & on fixa un jour pour délibérer. La Reine envoya défense de le faire; le Parlement arrêta des Remontrances : ainsi s'engagea le combat.

Bataille de Rhetel ou Sompuis *Mémoires de DuPlessis*, p. 361.

Cette premiere charge n'effraya pas beaucoup le Cardinal; & quand il auroit eu quelque alarme, un avantage qui lui arriva pour lors, étoit bien capable de le rassurer. Lorsque les ennemis entrerent en Champagne avec Turenne, ils prirent Rhetel, qu'ils garderent. Mazarin, après avoir soumis Bordeaux, crut qu'il importoit à l'honneur de son Ministere, de ne point laisser cette Place entre les mains des Espagnols. Il rassembla une armée de douze mille hommes, qu'il mit sous le commandement du Maréchal Du Plessis-Prâlin. Le Gouverneur de Rhetel, séduit par l'argent

Louis XIV. 1650. La Fronde.

du Cardinal, ne fit pas une longue résistance. Turenne, qui venoit à son secours, trouvant la Place rendue, retourna sur ses pas. Du Plessis se mit à sa poursuite, & le força de combattre, le 15 Décembre, dans un terrein désavantageux, où l'Armée Royale remporta une victoire complette. Celle de Turenne, composée moins d'Espagnols que de François errans, appelés sous ses drapeaux par sa réputation, fut totalement dispersée, & il eut beaucoup de peine à se sauver très-mal accompagné. Ce succès enfla le cœur du Ministre; il vint à l'Armée, & s'y donna des airs de Guerrier & de Général, faisant entendre que la victoire étoit due à la justesse de ses mesures. Il crut qu'après un pareil avantage, rien ne pouvoit plus lui résister, & il ne doutoit pas qu'en arrivant à Paris, il ne dût y faire une entrée triomphante; mais le

Coadjuteur lui en préparoit une bien différente.

LOUIS XIV. 1650. LA FRONDE.

Procédures en faveur des Princes.

Retz, t. 2, p. 158 & 162.

Il y avoit déjà beaucoup de Membres du Parlement gagnés par les Princes, à l'insu du Premier Président. Il desiroit lui-même leur délivrance, & les Frondeurs le firent servir à leurs desseins, sans qu'il s'en doutât. Ce fut chez lui qu'ils firent minuter la Requête en faveur des prisonniers; &, en la dressant, Molé disoit d'un air satisfait: *Voilà servir les Princes dans les formes & en gens de bien, & non pas comme des factieux.* En effet, il n'y avoit pas de mal jusques-là: ce ne fut qu'insensiblement que se développerent les ressorts de la faction, & la résolution prise d'employer, s'il le falloit, la violence, pour arracher à la Reine son consentement à l'élargissement des prisonniers, & à l'éloignement du Ministre.

La victoire de Rhetel consterna

les Frondeurs du Parlement & de la Ville. On remarqua un air d'inquiétude ſur les viſages au *Te Deum* qui fut chanté ; mais le Coadjuteur ſe ſervit de cet événement même pour frapper le premier coup contre le Cardinal. Il s'y prit de manière à tromper le Premier Préſident, auquel il ne falloit pas laiſſer pénétrer l'union de la grande & de la petite Fronde, de peur qu'il ne s'oppoſât à leurs efforts communs, comme étant l'ouvrage d'une cabale. Gondi repréſenta donc à l'aſſemblée des Chambres que juſqu'alors il n'avoit point parlé des vices de l'adminiſtration & de l'oppreſſion des peuples, dans la crainte que les ennemis ne ſe prévaluſſent de la connoiſſance de nos maux, & du mécontentement que cette connoiſſance exciteroit ; mais que la derniere victoire ayant mis la France à l'abri de toute appréhenſion de leur part,

LOUIS XIV. 1650. LA FRONDE.

& donnant le loisir de penser aux maladies internes, qui sont les plus dangereuses, il croyoit devoir mettre sous les yeux du Parlement des objets si dignes de son attention : il conclut à ce qu'il fût fait des Remontrances à la Régente sur les désordres de l'Etat ; & *la conservation des Membres de la Maison Royale étant*, dit-il, *la principale ressource du Royaume il faut supplier le Roi de les faire sortir du Havre, où l'air est infect & mal-sain, & de les mettre, en attendant leur liberté, dans quelque endroit où leur santé ne coure point de risque. L'avis est artificieux*, dit Molé ; *il est favorable aux Princes ; mais on voit toujours percer à travers, l'animosité du Prélat contr'eux.*

Cependant, par la raison que l'acquiescement du Parlement seroit utile à la liberté des prisonniers, qui devoit déplaire à la Fronde, le Premier-Président concourut à l'Ar-

rêt, par lequel il étoit ordonné que très-humbles Remontrances seroient faites à la Reine, pour demander la réconcilation de la Famille Royale, & la liberté des Princes; qu'il seroit permis à leurs parens de rester publiquement à Paris pour solliciter, & qu'un Président & deux Conseillers iroient supplier le Duc d'Orléans de s'entremettre de cette affaire.

LOUIS XIV. 1650. LA FRONDE.

Avant ce pas décisif, que la Fronde fit faire au Parlement le 30 Décembre, elle l'avoit accoutumé à entendre nommer Mazarin auteur des maux de l'Etat, & à entendre proposer que la Reine fût priée de le chasser du Ministere. Les mêmes discours se répandoient dans le Peuple, qui commençoit à reprendre chaleur. Le Duc de Beaufort étoit toujours son idole. Son carrosse passant un soir à dix heures dans la rue Saint-Honoré, fut ar-

Comment on rend Mazarin odieux. *Retz*, t. 2, p. 155.

rêté ; on tua un de ses Gentils-
Louis XIV. 1650. La Fronde. hommes qui étoit dedans. Le Premier Président décida d'abord que c'étoit *une joliade renforcée* ; d'autres penserent que les assassins étoient des voleurs ; d'autres, des gens apostés par le Cardinal, pour attenter à la vie de Beaufort. Les Frondeurs parurent adopter cette derniere opinion, & la revêtirent de toutes les probabilités qui pouvoient la faire prévaloir dans le Public. Le Coadjuteur s'en crut autorisé à prendre des précautions, à ne marcher qu'escorté, à poser des sentinelles quand il alloit de nuit ; & ces précautions tendoient à persuader que le Cardinal étoit un scélérat, capable de tout pour se défaire de ses ennemis.

1651. Il se défend mal. *Retz*, t. 2, p. 171 & 178. Ou Mazarin fut bien mal averti de la haine générale qui s'allumoit contre lui, où il fut bien imprudent de ne pas éloigner la Cour de Paris,

où il pouvoit à chaque moment être enveloppé par les Frondeurs, & forcé à faire tout ce qu'ils exigeroient. Sans doute il se flatta, à force de négociations, de diviser la cabale; & les Frondeurs ne lui en ôterent pas tout-à-fait l'espérance, de peur qu'il ne se jetât du côté des Princes, ou qu'il ne s'accommodât avec eux. On s'observa, pour ainsi dire, comme deux armées en présence tout le mois de Janvier; le Parlement demandant, tantôt qu'on écoutât ses Remontrances, tantôt qu'on y fît réponse; & la Reine s'excusant de l'un & de l'autre sur sa santé, que les peines d'esprit qu'elle éprouvoit rendoient assez mauvaise Néanmoins, pendant cet intervalle, il y eut des especes d'escarmouches, dont la Cour se tira mal. La Reine & son Ministre, persuadés que, sans les conseils du Coadjuteur, le Duc d'Orléans ne seroit ni si hardi dans

Louis XIV. 1651. La Fronde.

ſes projets, ni ſi tenace dans ſes réſolutions, travailloient à inſpirer à ſon Maître de la défiance contre lui. Le Cardinal ſe procura une converſation, dans laquelle il expoſa à Monſieur la conduite intrigante & déréglée de Gondi. Gaſton voulut l'excuſer; Anne d'Autriche renchérit; la diſpute s'échauffa; & comme la Reine étoit d'un caractere aigre, elle s'emporta ſi fort, que ſon beau-frere eut peur, &, en ſortant du Palais-Royal, il dit tout haut que jamais il ne ſe remettroit entre les mains de cette *enragée Furie.* C'eſt ce que demandoient les Frondeurs; ils deſiroient qu'il ſe tînt éloigné de la Reine, dans la crainte qu'elle ne le fît arrêter, ou ne le gagnât; deux choſes également à redouter pour eux. Dans la même converſation, Mazarin commit une autre imprudence: il compara le Parlement à la Chambre-Baſſe de Londres, &

quelques-uns de ſes Membres à Fairfax & à Cromwel ; comparaiſon qui lui attira, quand elle fut ſue, la haine de ceux qui étoient demeurés juſqu'alors indifférens.

Louis XIV. 1651. La Fronde.

Le Parlement conduit par la Fronde.

Cette ſcène mit les affaires dans leur criſe. Le Coadjuteur ne ceſſoit de remontrer au Duc d'Orléans que s'il n'agiſſoit vigoureuſement, il laiſſeroit au Mazarin l'avantage de pouvoir ſe donner l'honneur de la liberté des Princes, & qu'ils ne lui en auroient plus d'obligation : qu'il n'y avoit donc pas à différer ; qu'il falloit que la Régente fût forcée d'y conſentir, & que le vrai moyen étoit de la faire ſervir d'otage. Gaſton ſentit toute la force du raiſonnement ; mais l'idée de faire ſon Roi priſonnier l'effrayoit. Il auroit voulu trouver des biais, &, *en une nuit*, diſoit ſa femme, *il accoucha d'une multitude de projets, bien plus douloureuſement que je n'ai jamais accouché de tous*

LOUIS XIV. 1651. LA FRONDE.

mes enfans. Il craignoit ſur-tout que le Parlement, effrayé comme lui d'une violence ſi téméraire, ne l'abandonnât dans l'exécution. C'eſt pourquoi Gondi s'appliqua à ſi bien lier la Compagnie par ſes propres délibérations & ſes arrêtés, qu'elle ne pût plus ſe dédire. Son art, pour cela, conſiſtoit à faire propoſer dans les aſſemblées des Chambres, par ſes affidés, tantôt d'aſſigner le Cardinal pour être ouï ſur ſon adminiſtration, tantôt de le décréter d'ajournement perſonnel ou de priſe-de-corps; ou enfin, ſans tant d'examen, de demander à la Reine ſon éloignement : propoſitions qui n'étoient pas tout d'un coup adoptées en entier; mais il en reſtoit toujours dans les regiſtres quelque choſe qui ſervoit de baſe à d'autres.

Cette continuité d'imputations graves, de réſolutions extrêmes, d'obſervations malignes, enflammoit

les eſprits des jeunes-gens, que leur impétuoſité emportoit à des exclamations, à parler ſans ordre, à prévenir leur tour; & quand les anciens vouloient réclamer la décence, leurs voix étoient étouffées par l'*eſcopeterie des Enquêtes*, ſoutenue des *ſalves* du Peuple, qu'on avoit ſoin de faire tenir en grand nombre dans les ſalles, afin d'épouvanter les timides & d'appuyer les audacieux.

LOUIS XIV. 1651. LA FRONDE.

La Cour voyant que c'étoit par le Parlement que Gondi dirigeoit ſon attaque, entreprit de lui ôter ſon crédit dans la Compagnie. Le 4 Février les Chambres étant aſſemblées pour délibérer ſur le ſort du Miniſtre, arrive le Grand-Maître des Cérémonies, porteur d'une Lettre-de-cachet, qui enjoignoit au Parlement de faire une députation nombreuſe au Palais-Royal. Après quelque doute ſi on devoit obéir à un ordre donné ſans l'aveu de Monſieur, la députation

Invective inutile contre Gondi.

Retz, t. 2, p. 180.

Joly, t. 1, p. 106.

Louis XIV. 1651. La Fronde.

part, & revient avec un écrit ſigné de quatre Secrétaires d'Etat, dont lecture lui avoit été faite. C'étoit une invective ſanglante, que le Premier Préſident fit lire ſur-le-champ. La Reine y diſoit *que le Coadjuteur étoit un méchant, un dangereux eſprit, qui donnoit de pernicieux conſeils au Duc d'Orléans. Il veut perdre l'Etat*, ajouta-t-elle, *parce qu'on lui a refuſé le Chapeau, & il s'eſt vanté qu'il mettra le feu aux quatre coins du Royaume, & qu'il ſe tiendra auprès avec cent mille hommes qui lui étoient engagés, pour caſſer la tête à ceux qui ſe préſenteront pour l'éteindre.* Une pareille déclaration pouvoit paſſer pour une véritable accuſation, & Molé comptoit bien lui en donner les effets : Molé qui s'appercevoit enfin que Gondi s'étoit ſervi contre lui-même de ſon attachement aux formes, & qu'il avoit amené ſa Compagnie ſur un pen-

chant où on ne pouvoit plus la retenir. Il ne désespéroit cependant pas d'embarrasser à son tour le Prélat, si les opinions alloient à l'ajournement ou au décret : mais le grand Banc, intimidé par le vacarme qu'il entendoit dans les salles, ne fit que balbutier; les uns demandoient qu'on priât le Duc d'Orléans de veiller au salut de l'Etat; d'autres, qu'on ordonnât des prieres publiques, comme dans un temps de calamité.

Le Coadjuteur étoit placé entre les Conseillers de Grand'Chambre & les Enquêtes. Quand son tour d'opiner fut arrivé, il se leva d'un air tranquille & assuré, & dit que Messieurs qui venoient d'opiner, n'ayant point parlé de cette *paperasse*, sembloient l'avertir de n'en faire pas plus de cas que des brevets donnés autrefois aux espions, quoique dans tous ces actes on eût également employé ou plutôt profané le nom sacré du Roi: puis, prenant le ton

LOUIS XIV. 1651. LA FRONDE.

de Scipion, lorsque dédaignant de répondre aux calomnies de ses ennemis, il mena le Peuple au Capitole remercier les Dieux de ses victoires, il forgea un passage Latin, dont le sens étoit : *Dans les temps difficiles, je n'ai point abandonné la République ; dans les bons, je n'ai rien appliqué à mon profit ; & quand tout paroissoit désespéré, je n'ai point tremblé* (a). *Pardonnez, Messieurs*, ajouta-t-il, *si par cette courte justification j'ai paru sortir un instant de l'objet de la délibération ... ; j'y rentre, en disant que mon avis est de faire de très-humbles Remontrances au Roi, & de le supplier d'envoyer incessamment une Lettre-de-cachet pour la liberté des Princes, & une déclaration en leur faveur, d'éloigner de sa personne & de ses Conseils le Cardi-*

(a) *In difficillimis Reipublicæ temporibus urbem non deserui, in prosperis nihil de publico delibavi, in desperatis nihil timui.* Voy. *Mém. de Joly*, tome 1, page 113.

nal Mazarin, & de nous ajourner à lundi, pour savoir la réponse de Sa Majesté. L'Arrêt ainsi conçu, passa presque tout d'une voix.

LOUIS XIV. 1651. LA FRONDE.

Mais Gondi pensa ne pas jouir long-temps de son triomphe. A peine l'Arrêt étoit-il rendu, que Brienne, Secrétaire d'Etat, vint prier publiquement le Duc d'Orléans de revenir auprès du Roi, où sa présence étoit nécessaire; &, si le Prince refusoit, Brienne étoit chargé d'engager le Parlement à demander cette complaisance à Gaston. Inutilement la Reine, depuis plusieurs jours, sollicitoit cette entrevue; elle avoit même offert de faire elle-même les premieres démarches, & de mener le Cardinal au Luxembourg, pour se justifier. Le Prince s'étoit toujours opiniâtrément excusé de la recevoir, comme de l'aller trouver, disant qu'il n'y avoit pas de sûreté pour lui dans la seconde démarche,

Mazarin quitte Paris. *Moteville*, t. 4, p. 5, 34 & 52. *Talon*, t. 7, p. 201 & *II. Part.* p. 75. *Nemours*, p. 83. *La Rochefouc.* p. 148. *Retz*, t. 2, p. 185. *Joly*, t. 1, p. 107. *Monglat*, t. 3, p. 170.

LOUIS XIV 1651. LA FRONDE.

ni de bienséance à la Reine dans la premiere. Il fit la même réponse dans cette occasion. Le Premier Président le pressa, le conjura les larmes aux yeux. Talon, Avocat-Général, parla avec toute l'énergie d'un vertueux Citoyen vivement touché. Il mit un genou en terre, tendit vers le Ciel des mains suppliantes, invoqua les mânes de Saint Louis, & lui demanda sa protection pour la France, près de périr. *Ah, Monsieur!* lui dit Molé d'un ton pénétré, *ne perdez pas le Royaume; vous avez toujours aimé le Roi.* Tout le monde étoit ému; on gardoit le silence: Gaston chanceloit; un coup-d'œil du Coadjuteur le raffermit. Il suggéra au Prince de dire qu'il s'en rapportoit à l'avis du Parlement. *Il faut donc délibérer*, reprit le Prélat. *Il faut délibérer, il faut délibérer*, s'écrierent les Enquêtes; & la délibération ne donnant rien

de

de clair ni de décisif, Gaston, qui parloit très-bien en public, fit un court exposé de sa conduite, qu'il termina par la résolution expresse de ne point s'exposer entre les mains de la Reine.

Louis XIV. 1651. La Fronde.

Ce fut peut-être alors que cette Princesse, outrée de la violence qu'on lui faisoit, voulut, plutôt que de fléchir, risquer le tout pour le tout, appeler des troupes, se cantonner dans le quartier du Palais-Royal, & tenir tête au Duc d'Orléans qui demeuroit au Luxembourg. Mais, soit prudence, soit timidité, le Cardinal s'opposa à ce dessein; &, sur des espérances qu'on lui donna, que son éloignement pouvoit calmer les esprits, le soir du 6 Février il quitta Paris, & se retira à Saint-Germain.

Arrêt contre lui.

Après ce sacrifice, Anne d'Autriche renouvela ses instances pour obtenir une conférence. Monsieur y étoit assez porté: mais le Coadju-

Louis XIV. 1651. La Fronde.

teur ne prit pas le change, & il détermina le Prince à répondre que le Cardinal étoit trop près; qu'on savoit qu'il gouvernoit comme à l'ordinaire, & que tant qu'il ne seroit pas plus éloigné, il ne croyoit pas qu'il y eût sûreté pour sa personne. La Reine redoubla ses prieres; elle fit une assemblée de la Noblesse, des Grands du Royaume, & des Maréchaux de France, qui allerent tous s'offrir pour ôtages à Gaston. Il les remercia; & persista dans son refus. Les Frondeurs ne se laisserent pas non plus prendre aux assurances verbales que la Reine donnoit de délivrer les Princes, quoiqu'elle poussât la condescendance, jusqu'à faire partir le Duc de Grammont comme porteur des ordres pour leur liberté. On continua à la harceler par des remontrances, qui toutes tendoient à demander pour préalable & assurance de leur éclaircissement,

l'éloignement ſans retour du Cardinal. Enfin, Anne d'Autriche ſe rendit; & après de violens combats, elle ſe laiſſa arracher, le 9 Février, la promeſſe de ne jamais rappeler ſon Miniſtre. Auſſi-tôt, de peur qu'elle ne ſe dédît, le Parlement donna un Arrêt qui portoit : *Qu'en conſéquence de la déclaration & volonté du Roi & de la Régente, dans le quinzieme jour de la publication du préſent Arrêt, le Cardinal Mazarin, ſes parens & Domeſtiques étrangers, vuideroient le Royaume; & que, ledit temps paſſé, il ſeroit procédé contre eux extraordinairement, & permis aux Communes & tous autres de leur coure ſus.*

LOUIS XIV. 1651. LA FRONDE.

Cette promeſſe, que le Parlement ſe hâta de rendre ſolemnelle par un Arrêt, la Reine ne l'avoit donnée, en partie, que pour endormir la vigilance des Frondeurs, & s'échapper de leurs mains. Il eſt étonnant qu'elle

La Reine ne peut ſortir de Paris.

Talon, t. 7, *II. Partie*, p. 29 & 31. *Moteville*, t. 4, p. 72. *Retz*, t. 1, p. 197.

Louis XIV. 1651. La Fronde.

ne l'eût pas fait en même-temps que le Cardinal, & en vain tenta-t-elle alors de réparer sa faute. Comme les Courtisans ne connoissoient de Souveraine que la prospérité, voyant que tout réussissoit aux Frondeurs, ils les avertirent sous-main que la Régente devoit se sauver la nuit même qui suivit l'Arrêt, & emmener le Roi. Ce fut alors que le Coadjuteur eut besoin de toute son éloquence auprès du Duc d'Orléans : mais ni lui, ni Madame, qui s'y employa de toutes ses forces, ni Mademoiselle de Chevreuse, ni ses Serviteurs les plus accoutumés à le conduire, ne purent obtenir de lui ordre de mettre sur pied des troupes pour environner le Palais-Royal, & empêcher la Reine de s'évader. Madame le donna, au défaut de son mari, & Gondi, qui avoit pris ses mesures de loin, l'eut bientôt exécuté. Quoique ce fût au milieu de la nuit, il se

trouva, en une heure de temps, des patrouilles répandues par toute la Ville, dont les unes s'emparerent des portes, & les autres garderent les avenues du Palais, avec un peuple nombreux, qui se mit sous les armes; de sorte qu'Anne d'Autriche, instruite de ces dispositions, renonça à son projet, & fit coucher le jeune Roi, qui s'endormit profondément. Elle le montra en cet état au Capitaine des Gardes de Monsieur, que ce Prince avoit depêché pour lui représenter le danger du parti qu'elle prenoit. Ce témoin non suspect certifia au Peuple qu'on ne songeoit pas à lui enlever son Roi, & que tout étoit au Palais dans la plus grande tranquillité. Plusieurs demanderent à s'en assurer par leurs propres yeux, & leur empressement produisit une scène attendrissante dans le désordre de cette nuit. La Reine fit ouvrir les portes. Ils entre-

Louis XIV. 1651. La Fronde.

rent en foule, mais s'imposant l'un à l'autre le silence & la circonspection du respect. Ils regardoient avec une espece d'avidité ce jeune Prince, embelli par le calme d'un doux sommeil; ils admiroient ses graces naissantes. Ceux qui étoient auprès de lui ne pouvoient le quitter; ceux qui l'avoient vu vouloient le revoir encore, &, en se retirant, le combloient de bénédictions. Cette mere attristée jouit alors de quelque satisfaction au milieu de ses alarmes. Elle ne dédaigna pas d'employer ces manieres populaires que savent si bien prendre les Grands quand ils en ont besoin, & qui leur réussissent toujours (a); & elle prit même

(a) Elle fit appeler deux Officiers de la garde Bourgeoise, qui lui paroissoient des plus accrédités auprès du peuple; elle leur montra son Oratoire & ses Reliquaires. L'un d'eux, dit Madame de Moteville, s'appeloit *Dulaurier*. La Reine, en lui parlant, l'appeloit toujours

le parti, pour ôter au Peuple tout ſoupçon, d'abandonner aux Bourgeois la garde de la Ville.

Le lendemain de cette nuit orageuſe, il fut queſtion de faire approuver au Parlement ce qui s'étoit paſſé. Le Duc d'Orléans ne s'y préſenta qu'avec une eſpece de remords, & ſeulement quand il fut aſſuré que le plus grand nombre applaudiſſoit à ce qui s'étoit fait ſous ſon nom. Le Coadjuteur lui donna aiſément cette aſſurance, parce qu'il avoit diſpoſé dans les ſalles une multitude de Frondeurs de tous états, qui devoient, par leurs clameurs, impoſer ſilence à ceux qui voudroient ſe

Monſieur. Il lui apprit qu'il avoit eu l'honneur de ſuivre long-temps la Cour en qualité de laquais d'un de ſes Maîtres-d'Hôtel. *Cette reconnoiſſance réciproque nous fit rire, & nous admirâmes avec quelle cordialité la Reine & Monſieur Dulaurier parloient enſemble.* Voyez *Mém. de Moteville*, tome 4, page 82.

Louis XIV. 1651. La Fronde.

plaindre; mais il n'en fut pas beſoin. Le ſeul Molé oſa montrer ſon reſſentiment de l'affront fait à la Majeſté Royale. Le Coadjuteur le trouva, dès le matin, aſſis à ſa place dans la Grand'Chambre, & jugeant les affaires ordinaires. *La triſteſſe*, dit Gondi, *paroiſſoit dans ſes yeux, mais cette ſorte de triſteſſe qui touche & qui émeut, parce qu'elle n'a rien de l'abattement.* En arrivant, le Duc d'Orléans annonça qu'il avoit pris des meſures efficaces pour la liberté des Princes. Molé dit: *Monſieur, le Prince eſt en liberté, & le Roi, le Roi notre Maître eſt priſonnier.* Gaſton repartit: *Le Roi étoit priſonnier entre les mains de Mazarin; mais, Dieu merci, il ne l'eſt plus. Il ne l'eſt plus, il ne l'eſt plus*, s'écrierent les Enquêtes comme par écho; & la ſéance finit par un diſcours dans lequel Monſieur prouva qu'il avoit été néceſſaire de retenir le Roi,

dans la crainte que ſa ſortie n'occaſionnât une guerre civile.

Louis XIV. 1651. La Fronde.

Cette fermeté fit connoître au Cardinal, qui étoit toujours à Saint-Germain, qu'il n'avoit plus rien à eſpérer de la négociation à Paris. Le Prélat voulut voir s'il ſeroit plus heureux au Havre, & ſe chargea lui-même de mettre les Princes en liberté. Il y arriva le 13. Ce qui ſe paſſa dans cette entrevue eſt raconté diverſement. Joly dit : *Qu'il s'humilia juſqu'à embraſſer les genoux de M. le Prince, les larmes aux yeux, & lui demander ſa protection.* La Rochefoucault, qui doit avoir été mieux inſtruit, raconte qu'il voulut d'abord juſtifier ſa conduite envers eux, en leur diſant le ſujet qu'il avoit eu de les faire arrêter ; qu'enſuite il leur demanda leur amitié, *& leur dit néanmoins avec fermeté, qu'ils étoient libres de la lui accorder ou de la refuſer, & que quoi qu'ils fiſſent*

Les Princes mis en liberté. *La Rochefouc.* p. 148. *Némours*, p. 87. *Joly*, t. 1, p. 120.

Louis XIV. 1651. La Fronde.

ſur cela, ils pouvoient dès ce moment ſortir du Havre, & aller où il leur plairoit. Apparemment, ajoute La Rochefoucault, *ils lui promirent ce qu'il voulut; il dîna avec eux, & partit pour Sedan*, d'où il ſe retira ſur les terres de l'Electeur de Cologne. Sans doute il vouloit que les Princes lui euſſent obligation de leur liberté, puiſqu'il prévint les ordres, qui n'arriverent que lorſqu'ils étoient déjà libres. Peut-être eſpéroit-il, à la faveur de cette prévenance, entamer un traité; mais il étoit trop tard. On ne ſait cependant ſi, au défaut d'un accommodement, Mazarin n'emporta pas le plaiſir d'inſpirer aux Princes, à l'aide de l'enjouement du repas, qui fut fort gai, des préventions contre leurs libérateurs. Condé, Conti & Longueville arriverent à Paris le 16. Le Duc d'Orléans alla au-devant d'eux, avec le Coadjuteur & le Duc de

Beaufort. Ils furent présentés à la Régente par Gaston, qui avoit été lui rendre ses devoirs la veille. Ces deux entrevues furent également froides : mais tous les Grands, même leurs ennemis, vinrent les féliciter ; & le même peuple, qui avoit fait des feux-de-joie pour leur emprisonnement, en fit, treize mois après, pour leur liberté.

Politique ambiguë de Condé.

Retz, t. 2, p. 207.
La Rochefouc. p. 144 & 149.
Joly, t. 1, p. 126.
Némours, p. 94.

Tant que les troubles durerent, on vit de ces alternatives, non seulement dans le Peuple, mais encore dans les Chefs. Les intérêts changerent souvent, au point de devenir absolument contraires. La haine contre le Cardinal enfanta la Fronde; le Prince de Condé combattit pour le Ministre sous les murs de Paris; il se joignit ensuite aux Frondeurs, & devint la victime de Mazarin & de la Fronde réunis, qui lui donnerent des fers. Ces ennemis réconciliés se diviserent ; & la liberté du

Louis XIV. 1651. La Fronde.

Prince, arrachée à la Régente, fut le gage d'une nouvelle union entre lui & la Fronde : enfin, des germes de discorde revivifiés changerent encore les intérêts.

Le triomphe de Condé étoit complet; Mazarin fuyoit chargé de la haine & du mépris public. On admiroit le Prince qui, du fond de sa prison, avoit tenu son Roi assiégé dans son Palais. Tous les yeux étoient fixés sur lui, comme si de sa volonté eût dû dépendre désormais le sort du Royaume. Les Frondeurs, qui avoient fait des conditions avec lui pour le tirer de sa prison, les lui remirent quand il en fut sorti ; & Condé, sensible à leur générosité, pour ne pas être en reste d'honnêteté, leur confirma ses promesses : de sorte qu'on regarda le mariage du Prince de Conti & de Mademoiselle de Chevreuse comme près de se conclure. Condé s'y attendoit lui-

même : mais, toujours destiné à être entraîné par les passions des autres, il changea bientôt d'idées.

Louis XIV. 1651. La Fronde.

Le Duc de la Rochefoucault détestoit le Coadjuteur; ils s'étoient donné plusieurs fois des marques d'antipathie, qui prouvoient que, quoiqu'ils fussent du même parti, jamais ils ne pourroient vivre ensemble. Il n'avoit pas même tenu au Duc que le Prélat ne perdît tout le fruit de ses traités pour la délivrance des Princes, & que son intrigue ne tournât contre lui-même; car, au moment que les deux Frondes alloient se réunir, la Rochefoucault alla trouver Mazarin, lui raconta, sans cependant compromettre personne, tout se qui se passoit; lui prédit affirmativement que ses prisonniers lui seroient enlevés malgré lui, & l'exhorta à négocier avec eux. Le Cardinal ne le crut pas dans le temps, & eut tout

Louis XIV. 1651. La Fronde.

lieu de s'en repentir : mais les ouvertures du Duc ne furent pas tout-à-fait perdues. Elles firent connoître à Mazarin qu'il ne seroit pas impossible de jeter de la division entre la grande & la petite Fronde. Retiré à Breuil, Maison de campagne de l'Electeur de Cologne, d'où il dirigeoit toutes les affaires, il manda à la Reine qu'elle devoit tâcher de trouver auprès du Prince de Condé quelqu'un qui lui fît entendre qu'il seroit beaucoup plus avantageux pour lui de revenir à la Régente, que de demeurer lié avec les Frondeurs. De tous ceux qui approchoient du Prince, le plus aisé à entamer sur cette matiere, étoit le Duc de La Rochefoucault, parce qu'il appréhendoit que le Coadjuteur, se rendant nécessaire, ne lui enlevât la confiance de Condé ; chose aisée, quand le Prélat seroit appuyé de l'esprit & des graces de Mademoi-

Louis XIV.
1651.
La Fronde.

ſelle de Chevreuſe, devenue Princeſſe de Conti. La Rochefoucault ſouleva donc, contre ce mariage, la Ducheſſe de Longueville, très-diſpoſée à être jalouſe d'une belle-ſœur trop aimable : il aigrit auſſi le Duc de Beaufort, Madame de Montbazon, & les autres auxquels on avoit fait myſtere de ce mariage dans les traités. Toutes ces perſonnes ſe réunirent, & diſpoſerent le Prince, tant à s'éloigner de Gondi qu'à ſe rapprocher de la Reine.

Condé n'aimoit pas le Coadjuteur, qu'il regardoit comme un intrigant dangereux, capable de tout conſeiller & de tout oſer. Avant que de rompre avec lui, il ne put s'empêcher de faire voir le fond de ſon cœur en pleine aſſemblée du Parlement. On venoit de prononcer contre Mazarin l'excluſion du Miniſtere, *comme Cardinal*. Brouſſel opina d'étendre cette eſpece de proſ-

Louis XIV.
1651.
La Fronde.

cription aux Cardinaux même François. Molé ſavoit que cette déciſion ne pouvoit que déplaire très-fort au Coadjuteur, parce qu'il deſiroit ardemment le Cardinalat, & le deſiroit principalement pour s'en faire un degré au Miniſtere. C'eſt pourquoi le Premier Préſident appuya fortement l'avis de Brouſſel. Preſque tout le monde s'y joignit; &, témoin de ce concert, Condé dit avec un ſourire malin : *Le bel écho!* Ces trois mots ouvrirent à Gondi les yeux ſur les diſpoſitions du Prince.

Rupture de l'aſſemblée de la Nobleſſe. *Joly, t. 1, p. 123.*

Il auroit dû les appercevoir plus tôt & ſoupçonner la déſertion de Condé, lorſqu'il le vit entrer complaiſamment dans les vues de la Cour, au ſujet de l'aſſemblée de la Nobleſſe. Elle s'étoit formée pour la délivrance des Princes; & depuis leur liberté, deux ou trois cents Gentilshommes continuoient de ſe trouver dans la grande ſalle des Cordeliers, où, in-

fensiblement, ils s'étoient mis à traiter des affaires d'Etat avec beaucoup d'ordre & de bienséance. Ils menerent les choses au point de demander la convocation des Etats-Généraux. La Régente craignit qu'à son refus ils ne les assemblassent d'eux-mêmes; le Clergé offroit de s'y rendre, & on n'avoit plus besoin que du Tiers-Etat, pour lequel on parloit déjà d'envoyer des mandemens, tant à l'Hôtel-de-Ville que dans les Provinces. Le Duc d'Orléans voyoit avec plaisir la perspective d'une assemblée dans laquelle il pouvoit jouer un rôle très-brillant & très-avantageux. Mazarin, au contraire, trembloit d'en voir partir une décision qui lui fermeroit pour toujours l'entrée du Royaume. Il écrivit d'employer pour la rompre, le Prince de Condé, qui ne pouvoit y paroître qu'en second, & ne devoit pas être si intéressé à sa con-

LOUIS XIV.
1651.
LA FRONDE.

tinuation. On traita avec lui, & il se chargea de faire entendre à Gaston qu'une pareille assemblée pouvoit devenir très-préjudiciable, tant à la tranquillité du Royaume, qu'aux prérogatives & priviléges des Princes-du-Sang. Monsieur, persuadé, se laissa conduire par Condé à l'assemblée; ils presserent la Noblesse de se séparer, & l'obtinrent, en promettant que les Etats-Généraux seroient convoqués à la majorité du Roi, qui devoit être déclarée vers la fin de l'année.

LOUIS XIV. 1651. LA FRONDE.

Et du mariage de Mademoiselle de Chevreuse.

Retz, *t.* 2, *p.* 155.

Pour préalable de ce que la Cour vouloit faire en reconnoissance de cette complaisance de Condé, on convint avec lui d'un changement dans le Conseil. Le Prince y voyoit avec peine le Garde des Sceaux Châteauneuf, qu'il regardoit comme ennemi de sa famille. La Reine le sacrifia d'autant plus volontiers, qu'elle le punissoit par-là des atteintes

ſecretes qu'il ne ceſſoit de donner à Mazarin, dont il ambitionnoit la place, & elle s'engagea, avec encore plus de plaiſir, à rappeler Chavigni, dont elle ſavoit que le retour ſeroit regardé, par le Duc d'Orléans, comme un affront que Condé lui avoit ménagé (*a*). La Régente promit auſſi de donner les Sceaux à Molé, très-affectionné au Prince: mais elle lui demanda de rompre le mariage de ſon frere avec Mademoiſelle de Chevreuſe; action qui

(*a*) Chavigny avoit été Chancelier de Monſieur, pendant le Miniſtere de Richelieu, dont il étoit Favori, & dont on le *croyoit même fils*. Il uſoit très-inſolemment auprès de Gaſton, de tout le pouvoir que lui donnoit la faveur d'un Miniſtre impérieux. *Il lui fit un jour tomber un bouton de ſon pourpoint, en lui diſant: Je veux bien que vous ſachiez que M. le Cardinal vous fera ſauter, quand il voudra, comme je fais ſauter ce bouton. Je tiens ce que je vous dis, de la bouche même de Monſieur*, dit Gondi, tome 2, page 227.

Louis XIV. 1651. La Fronde.

devoit brouiller irréconciliablement Condé avec le Coadjuteur.

Il éprouva des difficultés de la part de ſon frere. Conti étoit très-content de l'engagement qu'on lui avoit fait prendre dans ſa priſon. Il aimoit ſa Maîtreſſe avec toute l'ardeur d'une premiere paſſion, & il s'affermiſſoit dans ſon amour, tant par les manieres agréables de la Demoiſelle, que par les conſeils de pluſieurs perſonnes ſenſées de la petite Fronde, qui appréhendoient qu'en bleſſant la grande dans une partie auſſi ſenſible, les Princes ne ſe fiſſent des ennemis, qui, en ſe joignant à la Cour, les jeteroient dans de nouveaux embarras. Ces réflexions n'arrêterent point Condé; il exigea de ſon frere le ſacrifice de ſa paſſion.

La conduite de Mademoiſelle de Chevreuſe, non plus que celle des autres femmes qui ſe mêloient alors

des affaires, n'avoit pas été fort circonſpecte (*a*). Preſque tous les rendez-vous pour traiter ſe donnoient la nuit. C'étoit la nuit, & au lit qu'elles recevoient les Négociateurs, &, ſans doute, elles éloignoient les témoins, puiſqu'il étoit queſtion de choſes qui devoient demeurer fort ſecretes. *Le Public auroit pu le trouver mauvais*, dit le Coadjuteur; *mais il n'en parloit pas, tant l'habitude a de force, particulierement dans la faction, en faveur de ceux qui ont gagné les cœurs!* Et en racontant les moyens dont il ſe ſervoit pour faire illuſion, telles que des

Louis XIV. 1651. La Fronde.

(*a*) *Elle avoit plus de beauté que d'agrément, étoit ſotte juſqu'au ridicule par ſon naturel. La paſſion lui donnoit de l'eſprit, & même du ſérieux & de l'agréable, uniquement pour celui qu'elle aimoit; mais elle le traitoit bientôt comme ſes jupes, qu'elle mettoit dans ſon lit quand elles lui plaiſoient, & qu'elle brûloit par une pure averſion deux heures après.* Voyez *Mém. de Retz*, tome 1, page 221.

Louis XIV. 1651. La Fronde. cérémonies d'Eglise, des conférences de Séminaire, *Il n'y avoit rien*, ajoute-t-il, *de si contraire à cela, que ce qui se passoit à l'Hôtel de Chevreuse : mais j'avois trouvé l'art de les concilier ; & cet art justifie, à l'égard du monde, ce qu'il concilie ;* à l'égard du monde, à la vérité, & non à l'égard des intéressés. Les assiduités du Coadjuteur, les conjectures & les discours qui en étoient une suite, racontés à Conti par Condé lui-même, le dégoûterent entierement, & ils rompirent, sans même garder les ménagemens qu'on doit sur-tout à une parente.

Condé d'intelligence avec la Reine. *Retz*, t. 2, p. 218. *Joly*, p. 128. *Nemours*, p. 112.

Cet éclat fut payé par les changemens que la Reine avoit promis au Prince. Le 3 Avril, elle envoya dire au Duc d'Orléans, qu'elle rappeloit Chavigny au Conseil, qu'elle congédioit Châteauneuf, & donnoit les Sceaux à Molé. Gaston, Lieutenant-Général du Royaume, voulut se

Louis XIV. 1651. La Fronde.

plaindre de ce que des dispositions si essentielles se faisoient sans lui. *Vous en avez bien fait d'autres sans moi*, répondit fierement Anne d'Autriche. La grande Fronde fut étourdie de cette hauteur, & encore plus de la maniere dont Condé prit cet événement. Il se rendit avec Beaufort & les autres Membres de la petite Fronde, à l'assemblée que Monsieur convoqua au Luxembourg, pour délibérer sur ce qu'il y avoit à faire dans cette circonstance. Le Coadjuteur ne biaisa point; il dit qu'il falloit que le Duc d'Orléans envoyât enlever de force les Sceaux au Premier-Président. *Cet avis*, dit le Duc de la Rochefoucault, *a l'air d'une exhortation au carnage*. Le Prince se défendit de le suivre, parce qu'il n'entendoit rien à *la guerre des cailloux* (a). *Je me sens même*, dit-il, *pol-*

(a) On lit cette expression dans les Mé-

Louis XIV. 1651. La Fronde.

tron pour toutes les occasions de tumulte populaire & de sédition. Après ces mots, Condé se retira avec Conti & Beaufort, dans un cabinet voisin de la salle où se tenoit ce Conseil, comme pour faire voir qu'il ne vouloit plus prendre part à ce qui s'y passeroit. Le Coadjuteur, qui sentoit que ces mots avoient été dits pour lui, se piqua de l'emporter, & de faire agréer par Gaston le parti rejeté par Condé. Il revint à la charge auprès de Monsieur : Madame pleura ; le Duc s'ébranla, & dit : *Mais si nous prenons cette résolution, il faut les arrêter tout-à-l'heure, & eux & mon neveu de Beaufort: Dites un mot,* s'écria Mademoiselle de Chevreuse qui avoit son injure particuliere à venger ; *il ne faut qu'un tour de clef. Qu'une fille ait l'honneur d'arrêter un*

moires de Némours, page 112. Dans ceux de Retz on lit : *La guerre des pots-de-chambre*, page 220.

gagneur

gagneur de batailles! En même-temps elle s'élançoit vers la porte. Le Duc d'Orléans la retint, & les trois Princes sortirent du Luxembourg, riant de l'embarras du Coadjuteur, & ignorant le danger qu'ils venoient de courir eux-mêmes.

LOUIS XIV. 1651. LA FRONDE. Retraite du Coadjuteur. *Retz, t. 2, p. 224.*

Gondi sollicita plusieurs jours Gaston de ne pas rester tranquille sur l'affront qui lui avoit été fait. Il lui offrit le secours du Peuple, celui du Parlement, avec lesquels il se flattoit d'être en état, malgré Condé, malgré Molé, de faire repentir la Reine de son entreprise. Anne d'Autriche, de son côté, tâchoit d'adoucir le ressentiment de son beau-frère. Elle lui faisoit des offres & des promesses très-capables de le tenter. Le temps & les sollicitations opérerent enfin sur l'esprit versatile de Monsieur. Le Coadjuteur s'apperçut que ses conseils vigoureux commençoient à déplaire, que sa présence même

Louis XIV. 1651. La Fronde.

gênoit quelquefois. Il eut peur d'être ſacrifié par Gaſton, comme tant d'autres, & arrêté. Cette crainte lui fit prendre une réſolution très-extraordinaire, mais que l'événement juſtifia au de-là de ſes eſpérances.

Il ſavoit l'aſcendant que l'eſtime des Curés & la vénération des dévots pouvoient lui donner ſur le Peuple; qu'il n'étoit pas difficile de l'obtenir, s'il vouloit marquer de la confiance à ſon Clergé, & s'appliquer à ſes fonctions, de manière qu'il parût renoncer à tout le reſte. Il ſe perſuadoit qu'alors la Cour, quelque puiſſante qu'elle fût, ne réuſſiroit jamais à l'enlever du milieu de ſon troupeau; & le moins, penſoit-il, qu'il pût eſpérer, étoit de vivre tranquille, chéri & reſpecté, s'il n'arrivoit pas même que la Régente fût obligée de le rechercher. D'après ces obſervations, le Prélat va trouver le Duc d'Orléans; & prenant ſon

texte de la perplexité où ſe trouvoit ſon Alteſſe, entre le deſir de défendre ſon favori, & l'envie de ſatisfaire la Reine, il lui dit que pour le débarraſſer, il renonce aux affaires, & ſe conſacre déſormais, ſans partage, aux fonctions de ſon miniſtere. Gaſton, que ce compliment mettoit à l'aiſe, le reçoit très-agréablement. Il avoue au Coadjuteur, avec une eſpece de confuſion, que dans les circonſtances, il lui fait plaiſir; il lui promet de le défendre contre toute eſpèce d'entrepriſe, & concerte avec lui un commerce ſecret, que le Prélat n'a garde de refuſer. Gondi va enſuite faire part de ſa réſolution au Prince de Condé, qui le badine & lui ſouhaite un bon ſuccès. Le Prince de Conti le félicite de ſa converſion, & lui dit, en le quittant: *adieu, bon frere Hermite*. La Duaheſſe de Longueville & les autres Dames ne lui épargnerent pas non

Louis XIV. 1651. La Fronde.

plus les plaiſanteries. Il y répond de bonne grace, & va ſe confiner dans le Palais Epiſcopal, d'où il ne ſort plus que pour prêcher, confirmer, dire des Meſſes ſolemnelles, & aſſiſter à des Saluts. Cependant il ne ſe fioit pas tant à ces moyens, qu'il ne prît d'autres meſures encore contre les ſurpriſes. Il s'attacha des Officiers Ecoſſois, qui, échappés à l'épée de Cromwel, s'étoient réfugiés en France, & les poſta dans les maiſons qui environnoient le Cloître. Plus près de lui furent placés quelques Gentilshommes François, avec des Soldats réſolus. Il fit mettre dans une des tours de la Cathédrale, de la poudre & des grenades; & tous les jours on y renouveloit aſſez de proviſions de bouche, pour ſoutenir un blocus de quelques jours, qui donneroit au Peuple le temps de ſe reconnoître, & de ſecourir le Coadjuteur s'il étoit attaqué. Avec ces

précautions, moitié pacifiques, moitié guerrieres, Gondi attendit tranquillement la fin des mouvemens que la fermentation actuelle annonçoit.

Louis XIV. 1651. La Fronde.

Plusieurs semaines se passerent, pendant lesquelles il prit assez sur lui-même, pour soutenir les apparences d'une régularité exemplaire, sans s'interdire néanmoins les visites nocturnes à l'Hôtel de Chevreuse, & les autres plaisirs clandestins qu'il pouvoit dérober à l'attention du Public. On le crut totalement séparé du monde. Les plaisans s'égayerent sur cette retraite; &, sachant qu'il avoit fait bâtir une voliere, ils dirent que le Coadjuteur *siffloit les linotes*. Débarrassé de ce concurrent, le Prince de Condé, pour me servir de l'expression du temps, *tenoit le haut du pavé*. Il jouissoit de l'admiration du Peuple, dont il se concilioit l'affection par des démonstrations perpétuelles de mépris pour

Puissance de Condé.

LOUIS XIV. 1651. LA FRONDE.

Mazarin & ses partisans. Comme on ne voyoit plus le Duc d'Orléans ni le Coadjuteur au Parlement, cette Compagnie s'accoutuma à regarder Condé comme le plus ferme appui de ses Arrêts contre l'Eminence proscrite. Lui, de son côté, ne cessoit, ou par lui-même, ou par ses émissaires, de fournir au Parlement matiere à de nouvelles délibérations. On dénonçoit aux Chambres ceux qui avoient commerce avec l'exilé, ses banquiers, ses domestiques, les courtisans qui alloient le voir à Breuil, ceux même qui parloient en sa faveur; & sur tous ces objets, il sortit du Greffe, des Arrêts moins destinés à blesser celui qu'ils notoient, qu'à entretenir la chaleur des esprits.

La Reine recherche le Coadjuteur. *Retz*, t. 2, p. 229. *Moteville*, t. 2, p. 205.

La Reine prenoit patience, dans l'espérance que tout finiroit par le traité qu'elle négocioit avec le Prince; & peut-être lui-même ne montroit-t-il tant d'animosité contre le

Louis XIV. 1651 La Fronde.

Ministre, que pour forcer la Régente à payer son retour par des conditions plus avantageuses : mais à mesure que cette Princesse accordoit, Condé augmentoit ses prétentions. Elle tomba cependant d'accord le premier Mai, tant étoit grande sa passion de rétablir Mazarin ! que le Prince auroit les Gouvernemens de Guienne & de Provence, avec les droits régaliens, plusieurs Villes & Citadelles adjacentes, & des charges, des dignités, de l'argent, tant pour lui que pour ceux qui lui étoient demeurés fideles. Ainsi Condé se seroit formé un petit Royaume, que le voisinage des Espagnols, limitrophes de la Provence, auroit rendu facile à défendre, & il auroit pu aussi inquiéter la France du côté des Pays-Bas, par le moyen de Stenai, qu'on lui laissoit.

Quelques Ecrivains prétendent que ces conditions ne furent accor-

LOUIS XIV. 1651. LA FRONDE.

dées que pour rendre l'ambition du Prince odieuſe, quand elle deviendroit publique, & que jamais la Reine ne les auroit exécutées. D'autres diſent qu'elle les auroit accomplies, ſans les remontrances du Cardinal, qui lui écrivit de Breuil une lettre pleine de raiſons ſolides, dont la fin, ſi elle eſt ſincere, fait honneur à ſon déſintéreſſement. *Vous ſavez, Madame,* lui dit-il, *que le plus grand ennemi que j'ai au monde eſt le Coadjuteur; ſervez vous en, Madame, plutôt que de tomber avec M. le Prince aux conditions qu'il demande. Faites-le Cardinal; donnez lui ma place; mettez-le dans mon appartement. Il ſera peut-être plus à Monſieur qu'à Votre Majeſté: mais Monſieur ne veut pas la perte de l'Etat. Ses intentions, dans le fond, ne ſont pas mauvaiſes. Enfin, tout, Madame, plutôt que d'accorder à Monſieur le Prince ce qu'il de-*

mande : s'il l'obtenoit, il n'y auroit plus qu'à le mener à Rheims.

Louis XIV, 1651. La Fronde.

Sur cette lettre, la Reine n'hésita pas à mander le Coadjuteur. Elle lui envoya un billet de garantie : il prit le billet, le baisa respectueusement, le jeta au feu, & se rendit auprès d'elle pendant la nuit. Elle lui proposa d'abord de se réconcilier sincerement avec Mazarin, & elle employa, pour le gagner, les raisons, les prieres, & jusqu'aux minauderies, armes bien puissantes contre le Coadjuteur, entre les mains d'une femme qui joignoit encore un reste éclatant de beauté à la splendeur du trône. Gondi se défendit, non pas précisément de se réconcilier, mais de le paroître, en disant que cette apparence ne serviroit qu'à lui faire tort, sans faire aucun bien à son Ministre ; que le Peuple & le Parlement ne le croiroient pas plutôt moins échauffé contre le Cardinal, qu'il perdroit

LOUIS XIV. 1651. LA FRONDE.

tout crédit auprès d'eux, & qu'il déviendroit hors d'état de la ſervir, ce qui fortifieroit infiniment le parti du Prince; qu'il falloit donc qu'il parût toujours également oppoſé au Prélat & à ſon retour. *Mais vraiment*, diſoit la Reine, *je ne crois pas qu'il y ait jamais eu une choſe ſi étrange que celle-là. Il faut que, pour me ſervir, vous ſoyez l'ennemi de celui qui a ma confiance! Si vous le vouliez!* ajoutoit-elle affectueuſement; *ſi vous le vouliez!*... Le Coadjuteur embarraſſé, ſe rejeta ſur le Duc d'Orléans, qu'il ne pouvoit, diſoit-il, ramener au Cardinal, & qui paſſeroit plutôt du côté du Prince. *Revenez à moi*, reprit-elle vivement, *& je me moquerai de votre Monſieur, qui eſt le dernier des hommes.* Elle lui offrit enſuite la nomination au Cardinalat, & une place au Conſeil, & même celle de Premier Miniſtre, qu'elle le preſſa d'accepter. Il refuſa cette derniere, parce

qu'il ſentoit bien qu'elle ne lui étoit offerte que pour *remplir la niche* où on replaceroit le vrai Saint, ſi-tôt qu'on pourroit. *Enfin*, lui dit la Régente d'un ton preſſant, *je fais tout pour vous : que ferez-vous pour moi ? Votre Majeſté*, répondit-il, *me permet-elle de lui dire une ſottiſe ? parce que ce ſera manquer au reſpect que je dois au Sang Royal. Dites, dites*, reprit-elle vivement : *Eh bien ! Madame, j'obligerai M. le Prince de ſortir de Paris, avant qu'il ſoit huit jours, & je lui enleverai Monſieur dès demain. Touchez-là*, lui dit-elle en lui tendant la main ; *& vous êtes après cela Cardinal, & de plus, le ſecond de mes amis.* Les arrangemens néceſſaires à l'exécution du projet, furent la matiere de deux conférences. Pour les détails, la Reine s'en déchargea ſur la Palatine, qui fut médiatrice entre Mazarin & le Coadjuteur.

LOUIS XIV. 1651. LA FRONDE.

LOUIS XIV 1651. LA FRONDE.

Anne de Gonzague avoit déclaré qu'elle ne ſerviroit les Princes que juſqu'à leur liberté. Elle tint parole, & ſe rangea enſuite du côté de la Reine, qu'elle n'abandonna plus; mais elle entretenoit toujours dans l'autre parti des liaiſons qui ſervirent en cette occaſion. Gondi prit en elle une entiere confiance. Il fut convenu entre eux, que les Sceaux ſeroient retirés à Molé, & rendus à Chateauneuf, & que de plus, ce ſeroit celui-ci qui rempliroit la *niche* de Premier Miniſtre, & qu'auſſi-tôt que le Coadjuteur auroit diſpoſé le Public par des écrits qu'il méditoit, il reparoîtroit au Parlement; mais toujours, diſoit-il à la Reine, *à condition que ce ne ſera pas pour faire rentrer le Cardinal dans le Miniſtere. Allez*, lui répondit-elle en ſouriant, *vous êtes un vrai Démon.* Gondi communiqua tout cela au Duc d'Orléans, qui fut très-content de voir que la morgue de Condé alloit être

enchaînée. *Voilà*, dit-il à ses confidens, *M. le Prince & le Coadjuteur fort mal ensemble, & je vais avoir bien du plaisir de leurs chamailleries*; parole qui peint bien le caractere de cet *étrange Seigneur*, comme l'appeloit Anne d'Autriche.

LOUIS XIV. 1651. LA FRONDE.

Il se déclare contre le Prince le Condé. *Retz*, *t.* 2, *p.* 243.

La grande Fronde commença la guerre contre la petite, par des écrits qui étoient partie sérieux, partie badins, mais tous piquans, en ce qu'ils dévoiloient malignement les vues ambitieuses du Prince, & qu'ils lui en prêtoient encore. *L'importance des Gouvernemens de Guienne & de Provence, fut exagérée; le voisinage d'Espagne & d'Italie fut figuré; les Espagnols, qui n'étoient pas encore sortis de la ville de Stenai, quoique M. le Prince en eût la Citadelle, ne furent pas oubliés. Ce canevas*, dit Gondi, *étoit étendu sur le métier par Caumartin, & je le brodois.* Les mêmes observations furent habilement répandues

LOUIS XIV. 1651. LA FRONDE.

dans les converſations particulieres; & quand le Public eut été bien *imbibé*, pendant une partie du mois de Juin, on lâcha dans Paris une cinquantaine de Colporteurs, qui crioient à pleine tête: *L'Apologie de l'ancienne & légitime Fronde*; *la Défenſe du Coadjuteur*; *la Lettre du Marguillier au Curé*; *le Vraiſemblable*; *le Solitaire*; *les Intérêts du temps*; *les Intrigues de la paix*, *&c.*; & en même temps, *le bon Pere Hermite* ſortit de ſa retraite, & parut au Palais, bien accompagnée.

Les Sous-Miniſtres défendus.

Comme des rivaux qui vont ſur le pré vuider une querelle préludent par le ſalut, le Coadjuteur, en appercevant le Prince, lui fit une profonde révérence. Condé y répondit civilement. Ils ſe meſurerent un moment des yeux, & entrerent dans la Grand'Chambre. Le Prince avoit coutume d'y déclamer contre Mazarin & ſes ſuppôts : mais, ce jour, il

ajouta à ses déclamations ordinaires. Il se plaignit de ce que la fuite du Prélat n'avoit rien changé à l'état des choses; que, du lieu de son exil, il gouvernoit le Royaume comme auparavant; qu'on voyoit sans cesse sur le chemin de Breuil à Paris, les Berthet, Brachet, Milet, & l'Abbé Fouquet (*a*), qui lui portoient les Mémoires de la Regente, & en rapportoient les réponses, qu'elle mettoit toutes à exécution; que le Conseil dépendoit de Mazarin plus que jamais, n'étant composé que de ses créatures, Le Tellier, Servien & Lyonne, Sous-Ministres, qui n'osoient s'écarter en rien de ses volontés; qu'en vain le Parlement avoit

(*a*) Le Duc d'Orléans, qui s'amusoit de tout, avoir fait de ces noms une regle de Despautere, en ces termes : *Omnia nomina terminata in &, sunt Mazarini generis.* Voy. *Mém. de Monglat*, tom. 3, p. 234.

LOUIS XIV. 1651. LA FRONDE.

délivré la France de la tyrannie de l'Italien, s'il y laiſſoit régner ſes Confidens : par ces conſidérations, Condé concluoit à leur expulſion.

Il parut dur à beaucoup de ceux même qui déteſtoient le Cardinal, d'exiger de la Reine qu'au ſacrifice de ſon premier Miniſtre, elle ajoutât celui des autres; & bien des Membres du Parlement commençoient à déſapprouver l'acharnement du Prince à mortifier la Régente. Le Coadjuteur pénétra ces diſpoſitions, & y conforma ſa conduite. Loin de rabattre les coups portés à Mazarin, il appuya l'opinion du Prince touchant la néceſſité de fermer pour jamais au Cardinal l'accès au Gouvernement & la rentrée dans le Royaume : quant aux Sous-Miniſtres, il ne dit rien perſonnellement, ni pour ni contre eux. Il fit ſeulement entendre que la Reine ſe prêtant aux deſirs du Parlement ſur

l'eſſentiel, il convenoit de ne la point preſſer ſi vivement ſur les acceſſoires. Ce ſyſtême de modération fut adopté du plus grand nombre. La chaleur des eſprits s'amortit, & en peu de jours le Coadjuteur prit dans l'aſſemblée des Chambres un empire égal à celui du Prince.

LOUIS XIV. 1651. LA FRONDE.

Alors commencerent les brigues pour obtenir la pluralité des ſuffrages. On ſe permit des harangues inſultantes, des imputations graves, des reproches piquans, d'où s'enſuivirent des perſonnalités, dont le détail eſt plus du reſſort des Mémoires particuliers que de l'Hiſtoire. C'étoit l'ardeur de ſe nuire en ſecret, qui aiguiſoit les traits qu'on ſe lançoit en public. Condé ſavoit enfin que le Coadjuteur entroit avec chaleur dans l'animoſité de la Reine contre lui; qu'il avoit approuvé le project de l'arrêter de nouveau, & qu'il en avoit fourni les moyens.

Animoſité des deux partis.

La Rochef. p. 165 & 181. *Némours*, p. 120. *Joly*, t. 1, p. 133 & 150. *Motteville* t. 4, p. 171. *Retz*, t. 2, p. 250, 259, 363 & 374.

Louis XIV. 1651. La Fronde.

Ce projet & ces moyens furent révélés au Prince par des émissaires de la Régente, qui sembloit n'avoir d'autre vue que de se défaire de la grande & de la petite Fronde, l'une par l'autre. Condé prit l'alarme, & s'enfuit à Saint-Maur, d'où il ne revint que sur la garantie du Duc d'Orléans, qui lui-même étoit fort peu en volonté & en puissance de le défendre. Le schisme régnoit dans la Maison Royale, & la division éclatoit par tout, principalement au Palais, dont les salles devinrent comme des champs de bataille, où il n'étoit pas rare de voir quatre ou cinq cents Militaires armés, & autant de bons Bourgeois avec des pistolets & des poignards sous leurs manteaux. La plupart n'avoient peut-être pas, pour s'attacher à un parti ou à l'autre, des motifs plus sérieux que les Marquis de Canillac & de Rouillac. Ils se rencontrerent chez

le Coadjuteur, auquel ils venoient tous deux offrir leurs ſervices. Dès-que le premier apperçut le ſecond, *il me fit*, dit Gondi, *une révérence en arriere, en me diſant: Je venois, Monſieur, pour vous aſſurer de mes ſervices; mais il n'eſt pas juſte que les deux plus grands foux du Royaume ſoient du même côté: je m'en vais à l'Hôtel de Condé. Et vous remarquerez, s'il vous plaît*, ajoute l'Ecrivain, *qu'il y alla.*

Et vous remarquerez, pourroit-on ajouter auſſi, qu'entre ceux qui, ſous la prétention de la raiſon, s'arment pour les intérêts des Grands ſans rien dire, & ceux qui conviennent de leur folie, il n'y a ſouvent que l'aveu de différence. Peu importoit aux Pariſiens auquel des deux demeurât la victoire, de Condé ou du Coadjuteur: cependant ils ſe paſſionnoient avec une fureur qui ne ſouffroit pas de neutralité; ils

LOUIS XIV. 1651. LA FRONDE.

couroient en foule aux audiences, & remplissoient toutes les chambres & les avenues du Palais : les Chefs se servoient de cette multitude pour faire à leurs ennemis les insultes dont ils n'osoient prendre l'odieux sur eux-mêmes. Ainsi le Prince de Conti, voyant Madame & Mademoiselle de Chevreuse sortir du Palais, où la curiosité les avoit attirées comme bien d'autres femmes, donna ordre à des *criailleurs gagés* de les reconduire avec des huées. Elle eurent beaucoup de peine à se dégager de cette populace, honteuses jusqu'aux larmes des injures dont on les accabla, qui toutes rouloient sur leur commerce trop connu avec le Coadjuteur. Dès le lendemain, celui-ci aposta & cacha dans les détours du Palais, des gens armés, qui se présenterent au Prince d'un air menaçant quand il sortit : à son tour, il fut obligé de passer

devant les mêmes Dames, en faisant de profondes révérences, quelles lui rendirent d'un air hautain & ironique. Ces attaques & d'autres pareilles, auſſi indécentes que ſcandaleuſes, durerent juſqu'à la fameuſe ſéance du 21 Août.

Louis XIV. 1651. La Fronde.

Haine de la Reine contre Condé. *Retz*, t. 2, p. 250, 273 & 391. *Moteville*, t. 4, p. 169.

On devoit y agiter une affaire perſonnelle au Prince. La haine entre lui & Anne d'Autriche étoit venue à un point d'aigreur qui ne leur permettoit plus de diſſimuler: la Reine n'en a pas dit clairement les motifs, mais elle faiſoit entendre qu'elle en avoit de forts. *Eſt-il poſſible*, diſoit-elle au Duc d'Orléans, *que vous le ménagiez, après ce qu'il m'a fait, ſans ce que je n'ai pas encore dit?* Le grief connu étoit ſans doute l'aventure de Jarſay, qui ne fut jamais oubliée : ce qu'elle ne diſoit pas, étoient peut-être des plaiſanteries que Condé, malheureuſement critique & railleur, laiſ-

Louis XIV.
1615.
La Fronde.

ſoit échapper ſur ſon attachement à Mazarin, ou bien des manieres peu honnêtes qu'il ſe permit quelquefois à ſon égard; comme d'arrêter les lettres qu'elle écrivoit à ſon Miniſtre, de les produire en plein Parlement, de vouloir les faire ouvrir & lire publiquement; indiſcrétion dont cette Compagnie, toute échauffée qu'elle étoit, ne voulut pas ſe rendre complice. Auſſi Anne diſoit-elle dans ſa fureur: *Il périra ou je périrai.* Si elle ne voulut pas le faire aſſaſſiner, il eſt certain que, lorſqu'elle eut deſſein de le faire arrêter une ſeconde fois, elle pencha pour des moyens qui ne pouvoient guere s'employer ſans mettre la vie du Prince en danger; & Madame de Moteville, ſon Apologiſte, convient qu'elle conſulta un Caſuiſte pour ſavoir ſi elle pouvoit, en ſûreté de conſcience, prendre ces moyens.

Louis XIV. 1651. La Fronde.

Le Prince menacé, quoiqu'il ne ſût pas toute l'étendue du péril, avoit cru devoir ſe précautionner. Il n'alloit plus à la Cour, & prenoit toutes ſes meſures pour éviter les rencontres fortuites, depuis que s'étant un jour rencontré par haſard dans le Cours, mal accompagné, avec le Roi qui paſſoit, il avoit couru riſque d'être arrêté. L'état des choſes lui faiſoit prévoir qu'il ne pourroit reſter long-temps comme il etoit, flottant entre les brouilleries & les raccommodemens, ne jouiſſant que d'un crédit précaire, dépendant du caprice d'un peuple volage, & des réſolutions d'une Compagnie qu'il falloit toujours tromper ou ſéduire. Les négociations qu'on jetoit à la traverſe ne lui paroiſſoient que des piéges; &, dans ce préjugé, loin d'interrompre ſes liaiſons avec les Eſpagnols, il les reſſerroit. Il fit partir pour Mon-

Louis XIV. 1651. La Fronde.

trond ſon fils & ſa femme, & il ſépara quelques troupes qui lui étoient affidées de celles du Roi, de peur qu'elles n'en fuſſent enveloppées. C'eſt ſur ces actions, dont quelques-unes n'étoient pas exemptes de blâme, que la Reine l'accuſa de crime de leſe-Majeſté, par un écrit qui fut préſenté aux Chambres aſſemblées, le 17 Août. Le Parlement ordonna que la Régente ſeroit priée de s'expliquer plus clairement touchant pluſieurs parties de ſa plainte, qui n'étoient pas aſſez développées; & c'eſt dans cette ſéance du 21 Août, que le Parlement devoit prononcer, tant ſur les griefs, que ſur les récriminations du Prince, qui attribuoit tout à la malice des Sous-Miniſtres, & demandoit leur expulſion.

Séance du 21 Août.

Depuis long-temps les Chefs des deux Frondes ne paroiſſoient au Palais qu'avec des eſcortes nombreuſes.

breufes. On les renforça confidérablement dans cette occafion, où il étoit queftion de décider enfin qui l'emporteroit pour toujours, du Prince ou de la Reine, dont le Coadjuteur n'étoit que le champion. Dès la veille, le Prélat raffembla fon monde, & affigna les poftes à fes gens. Il en mit une grande troupe dans les falles; il en fit couler d'autres dans les cabinets, dans les paffages, fur les degrés: les uns devoient attaquer de front les Partifans de Condé; les autres, les prendre en flanc ou par derriere. La Grand' Chambre fe trouva ainfi inveftie; les armoires des buvettes étoient pleines de grenades, & il donna pour mot du guet, *Notre-Dame*. Il arriva le premier au Palais le matin du 21 Août. Condé parut une heure après, avec un cortége moins nombreux, mais compofé d'Officiers & de Gentilshommes, tous braves & très-

Louis XIV. 1651. La Fronde.

aguerris, qui avoient pour mot *Saint Louis.* Toutes ces personnes, qui voyoient dans la troupe opposée, des parens, des amis, ou du moins des connoissances, se mêlerent, & se mirent à converser, en attendant les ordres, dont la plupart ignoroient le but & le motif. Ayant pris sa place, le Prince dit qu'il ne pouvoit assez s'étonner de l'état où il trouvoit le Palais; *qu'il paroissoit plutôt un camp qu'un Temple de Justice; qu'il y avoit des postes pris, des mots de ralliement donnés*; *qu'il ne concevoit pas qu'il y eût dans le Royaume des gens assez insolens pour lui disputer le pavé.* Cette phrase fut répétée deux fois en regardant le Coadjuteur, qui lui fit une grande révérence, & dit : *Sans doute je ne crois pas qu'il y ait dans le Royaume personne assez insolent pour disputer le haut du pavé à votre Altesse ; mais il y en a qui ne peuvent & ne doivent, par leur dignité, quitter le pavé qu'au*

Roi. Je vous le ferai bien quitter, répondit le Prince. *Il ne sera pas aisé*, repartit le Coadjuteur. Il s'éleva à l'instant une clameur des Enquêtes favorable au Prélat. Les Présidens & les vieux Conseillers se jeterent entre les rivaux. Molé les conjura au nom de Saint Louis, par le salut de la France, de suspendre leur animosité, & de ne point ensanglanter le Temple de la Justice. On parvint à les calmer. Condé consentit à faire sortir du Palais ses amis; Gondi alla congédier les siens. Comme il rentroit de la salle dans la Grand'-Chambre, se coulant entre les deux battans de la porte qu'on tenoit entre-bâillée, le Duc de la Rochefoucault le serra de maniere qu'il avoit la tête dans la Chambre & tout le corps dehors. *Qu'on le tue*, s'écria le Duc. Un des Partisans de Gondi, qui se trouva là heureusement, le couvrit de son manteau, & Cham-

Louis XIV. 1651. La Fronde.

platreux, fils du Premier Président, ſurvenant à propos, le dégagea, non ſans peine. En même temps, quelques imprudens ayant mis l'épée à la main, il y eut en un clin-d'œil plus de quatre mille épées tirées; *mais, par une merveille qui peut-être n'a jamais eu d'exemple*, dit Gondi, *ces épées, ces poignards, ces piſtolets demeurerent un moment ſans action.* La préſence d'eſprit du Marquis de Crenan, Capitaine des Gardes du Prince de Condé, ſauva tous ces braves. *Que faiſons-nous*, s'écria-t-il? *nous allons faire égorger le Prince & M. le Coadjuteur. Schelm* (*a*)*qui ne remettra l'épée dans ſon fourreau!* Il partit à l'inſtant un cri de, *Vive le Roi!* qui fut répété par les deux Partis, & ils s'écoulerent

(*a*) Mot Allemand, qui étoit commun alors, comme qui diroit, *infame qui ne remettra l'épée dans le fourreau!*

chacun de leur côté. En reprenant sa place, le Coadjuteur apostropha durement le Duc de la Rochefoucault, qui ne lui répondit pas moins vivement (*a*). Leurs amis alloient prendre parti dans la querelle (*b*), lorsque les anciens interposerent encore leurs remontrances & leurs

(*a*) Le Coadjuteur se plaignit que le Duc avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour le faire assassiner. *Traître*, répondit le Duc, *je me soucie peu de ce que tu deviennes. Tout beau! la Franchise notre ami*, lui dit le Prélat; *vous êtes un poltron, & je suis un Prêtre: le duel nous est défendu. La Franchise* étoit le nom de guerre qu'on donnoit, dans la Fronde, au Duc de la Rochefoucault; & Gondi avoue que mal-à-propos il l'appeloit poltron. *Je mentis*, dit-il, *car il est assurément fort brave.* Voy. *Mém. de Retz*, tom. 2, pag. 371; & *Mém. de Joly*, tom. 1, pag. 158.

(*b*) M. de Brissac, qui étoit immédiatement au-dessus du Duc de la Rochefoucault, le menaça de coups de bâton. Il menaça M. de Brissac de coups d'éperons. Voy. *Mém. de Retz*, tom. 2, pag. 371; Nemours, pag. 123.

LOUIS XIV. 1651. LA FRONDE.

prieres. On leva la séance de dix heures, & chacun retourna chez soi rêveur, chagrin, comme étourdi du malheur qui avoit pensé arriver. L'abattement gagna aussi la Ville. Pendant la matinée, on avoit été soutenu par l'attente des événemens. La populace répandue dans les rues, crioit, couroit, faisoit son vacarme ordinaire. Les Bourgeois s'attroupoient, allant les uns chez les autres, s'excitant à l'attaque & à la défense. Le peu d'ouvriers qui travailloient avoient leurs armes auprès d'eux; il ne falloit que le feu d'un mousquet pour embraser toute la Ville. *Quel feu de joie pour Mazarin*, disoit Condé! *& ce sont ses deux capitaux ennemis qui ont été sur le point de l'allumer.*

Quand l'ardeur fut refroidie, on réfléchit sur les violences auxquelles on avoit pensé se porter; on en eut honte & chagrin. Le plus grand

nombre des Conſeillers ouvrit les yeux. Ils reconnurent qu'en croyant s'intéreſſer au bien public, ils n'avoient réellement pris feu que pour des intrigues de Cour : dès-lors, la maniere de penſer changea, & les plus modéres l'emporterent pour un temps dans le Parlement. Dans les ſéances qui ſuivirent, au-lieu de remettre ſur le tapis les prétentions reſpectives, on conclut qu'il ne falloit ſonger qu'à réconcilier la Famille Royale. Le Duc d'Orléans fut prié de s'entremettre de l'accommodement. Molé fit entendre au Coadjuteur qu'il convenoit qu'il cédât au Prince de Condé. Le Prélat s'abſtint de paroître aux aſſemblées ; on fit valoir au Prince cette déférence, & on partagea, pour ainſi dire, le différend au ſujet des Sous-Miniſtres : Condé n'eut pas la ſatisfaction de les voir dégradés nommément par Arrêt, déclarés indignes de

Louis XIV. 1651. La Fronde.

poſſéder des charges, & exilés, comme il l'exigeoit; mais on lui accorda qu'ils ne paroîtroient plus en public comme Miniſtres.

Majorité du Roi.

La Régente ne demandoit au Prince, pour prix de ſa complaiſance, que de revenir à la Cour, & d'y tenir, ſans intrigues, le rang que ſa naiſſance lui donnoit: mais Condé ſe défioit de tant de condeſcendance; il craignoit les occaſions dans leſquelles il préſumoit qu'Anne d'Autriche auroit pu exercer la mauvaiſe volonté qu'il lui ſuppoſoit toujours. C'eſt pour cela qu'il ne voulut pas aſſiſter au Lit-de-Juſtice, qui fut tenu le 7 Septembre pour la majorité du Roi. Dans cette cérémonie, Louis XIV reconnut ſolemnellement l'innocence de Condé, qui avoit été attaquée par la Reine dans ſon écrit adreſſé au Parlement. Anne d'Autriche vouloit que le Prince ſe contentât d'un déſaveu de ſa part; mais,

pour des imputations qui touchoient la ſûreté de l'Etat, & qui entraînoient le crime de lèſe-Majeſté, Condé remontra qu'un ſimple déſaveu ne ſuffiſoit pas, & on lui accorda une Déclaration revêtue de toutes les formes. Mais la Reine lui donna en même-temps une mortification qui contre-balança cet avantage. Selon qu'elle en étoit convenue quand elle renoua avec le Coadjuteur, elle éloigna du Conſeil Chavigny, l'homme du Prince, qui déplaiſoit au Duc d'Orléans, y rappela Châteauneuf, le Patriarche des Frondeurs, déteſté par Condé ; & les Sceaux, qui avoient été donnés au Premier-Préſident, puis enlevés, lui furent rendus, parce qu'on le crut aſſez ferme, quoiqu'enclin à favoriſer le Prince, pour ſoutenir contre lui l'autorité Royale.

LOUIS XIV. 1651, LA FRONDE.

Gaſton, toujours irréſolu, foible ami, & piqué d'une jalouſie ſecrete

Poſition dangereuſe de Condé.

Louis XIV. 1651. La Fronde.

Retz, t. 2, p. 293 & 388.

contre le Prince, avoit perpétuellement flotté, pendant le cours de ces affaires, entre lui & Anne d'Autriche. Au-lieu de se servir de sa qualité d'oncle du Roi & de Lieutenant-Général du Royaume, pour tenir en bride les deux Partis, il s'étoit rendu alternativement l'instrument de l'un & de l'autre, toujours de l'avis de ceux qui parloient les derniers. Au moment de la majorité, il se trouvoit lié à la Reine par le Coadjuteur. Ainsi le Prince vit tout d'un coup contre lui le Parlement, où il comptoit encore des Conseillers favorables à sa cause, mais que Molé contenoit; la Capitale, dont le Coadjuteur disposoit; la Puissance Royale, à laquelle la majorité du Roi donnoit toute sa plénitude, & le Conseil, où il n'avoit plus ni partisans ni amis. Cette position inquiétante lui fit enfin prêter l'oreille à ceux de ses Confidens

qui espéroient tirer avantage des troubles. Mazarin, qui craignoit sur toutes choses Condé à la tête d'une armée, se jetoit, pour ainsi dire, au-devant de sa résolution. *Tout*, écrivoit-il à la Reine, *accordez tout : tout est bon, pourvu que vous l'empêchiez de prendre l'essor.* On lui proposa en conséquence de se retirer dans son Gouvernement de Guienne, avec une puissance très-étendue, & la promesse d'assembler l'année prochaine les Etats-Généraux, afin de remédier aux abus dont il se plaignoit. *Condé, couvert de lauriers, innocent; Condé qui*, de l'aveu du Coadjuteur son ennemi, *ne regardoit la qualité de Chef de Parti que comme un malheur, & même un malheur qui étoit au-dessous de lui*, goûtoit cette retraite honorable, qui devoit le mettre à l'abri des entreprises contre sa liberté ou sa vie, qu'il craignoit à la Cour : mais,

LOUIS XIV. 1651. LA FRONDE.

pour l'effectuer, il se rencontroit des difficultés qui exigeoient toujours de nouvelles négociations.

Il se détermine à la guerre.

La Rochefouc. p. 182. Nemours, p. 122. Moteville, t. 4, p. 304.

L'esprit se lasse quelquefois à la fin des affaires, & on aime mieux prendre un mauvais parti que de recommencer à délibérer. Depuis sa prison, le Prince ne vivoit que dans un tourbillon d'intrigues : sans cesse occupé à concerter des projets, à entretenir des intelligences secretes, à former des demandes, à repousser des accusations, à faire ce qu'on appelle la guerre de cabinet, si désagréable pour quiconque n'y est point appelé par goût ou par état. Il avoit quitté Chantilli, où la Duchesse de Châtillon, dont il étoit fort épris, venoit de recevoir ses tendres adieux; il gagnoit la Guienne, dont il comptoit faire le théâtre de ses exploits ou le lieu de son repos. Il s'arrête en chemin dans une simple maison de ampagne, où il attendoit, à he

dite, un Courier qui devoit apporter les dernieres résolutions du Conseil. Pendant qu'il étoit dans l'état de perplexité qu'éprouve tout homme à la veille d'un événement qui doit décider de son sort pour toujours, on vient l'avertir qu'on voit approcher un Corps de Cavalerie, destiné sans doute à l'investir : le Courier annoncé n'arrive pas (*a*); ses amis, dont le plus grand nombre desiroit la guerre par des vues particulieres, l'excitent à ne pas se laisser amuser. Ils lui montrent les Provinces méridionales de la France, prêtes à se déclarer en sa faveur; les recettes royales laissées à sa discrétion; les Espagnols accourant à son secours avec une flotte & une armée formidable, dix mille

Louis XIV. 1651. La Fronde.

(*a*) On dit que le Courier prit *Angerville* en Beauce pour *Angerville* en Gâtinois, où le Prince attendoit, & que le Duc d'Orléans donna lieu exprès à cette erreur. Voy. *Mém. de Retz*, tom. 2, pag. 392.

Louis XIV. 1651. La Fronde.

François, autrefois compagnons de ſes victoires, réunis dans différentes garniſons, où ils n'attendoient que l'ordre de le joindre. *La Reine*, lui dit-on, *n'a ni argent, ni crédit, ni conſidération. Toutes les troupes ſont occupées ſur les frontieres de la France; vous allez vous trouver maître du centre du Royaume. Les offres qu'on vous fait ſont autant de preuves de foibleſſe, qu'on tâche de vous cacher. On ne cherche qu'à refroidir votre courage. On va vous envelopper dans de nouvelles négociations. Ne vous laiſſez pas prendre à cette amorce; tranchez le nœud: c'eſt le ſeul moyen de réuſſir.*

Entre tant de conſeillers qui pouſſoient le malheureux Prince dans l'abîme, aucun ne fut aſſez ſon ami pour lui repréſenter les inquiétudes, les chagrins & les remords auxquels il alloit ſe dévouer; inquiétudes de la part de ſes propres complices, dont un Chef de parti

eſt toujours le premier eſclave; de la part des particuliers, des Corps, de la populace, dont il faut eſſuyer les caprices & redouter les trahiſons; chagrins dans les échecs, faute de reſſources dans les avantages, dont la gloire eſt obſcurcie par la tache de rebellion; remords de déchirer le ſein de ſa Patrie, de ſâper un trône qu'il devoit ſoutenir; enfin, la douloureuſe néceſſité de ſe jeter entre les bras des ennemis de ſa Nation, d'être peut-être forcé de mendier chez eux un aſyle, & de ne l'obtenir ſouvent que par le ſacrifice de ſes devoirs les plus ſacrés. On ne peut douter que Condé, malgré l'enthouſiaſme qu'on tâchoit de lui inſpirer, n'ait fait ces réflexions, & qu'il n'ait eu le cœur ſerré de douleur, en conſidérant les ſuites de ſa démarche. *Vous le voulez*, dit-il à ſes amis aſſemblés, *vous le voulez? Eh bien! je ferai la*

guerre ; mais souvenez-vous que c'est malgré moi que je tire l'épée, & que je serai peut-être le dernier à la remettre dans le fourreau.

Louis XIV. 1651. La Fronde.

Entreprise contre Gondi. *Mémoires de Gourville, p. 150. Mémoires de Retz, t. 3, p. 140 ; & t. 4, 5, 16.*

A peine l'étendard de la révolte étoit-il déployé, que les partisans du Prince tenterent, pour premier exploit, d'enlever le Coadjuteur au milieu de Paris. Il avoit déjà couru des dangers à-peu-près semblables pendant la prison des Princes, lorsqu'il travailloit contre le Cardinal. Madame de Guimené, une de ces femmes chez lesquelles Gondi se hasardoit la nuit, non pas toujours pour affaires d'Etat, fit meubler une grotte dans un endroit reculé de son jardin, & alla offrir au Ministre d'y retenir le Prélat quand il viendroit la voir, & de le soustraire à la connoissance de tout le monde, à condition qu'il ne lui seroit fait aucun mal, & qu'elle en auroit la garde. Mazarin

la remercia, dans la crainte, dit-il, qu'on ne l'obligeât à le retrouver. Des rivaux d'amourettes & des flatteurs, qui vouloient faire leur cour, formerent aussi contre sa vie des desseins auxquels le Ministre refusa son consentement. Dans la présente occasion, on n'en vouloit qu'à sa liberté. L'entreprise fut formée par Gourville, homme intelligent & intrépide, qui, par ses talens & sa fidélité, de l'écurie du Duc de la Rochefoucault avoit passé à l'antichambre, & de l'antichambre à la table & à l'intimité de son Maître. Le Coadjuteur, sans songer qu'un homme qui est l'ame d'un Parti, a tous les yeux ouverts sur lui, vivoit dans la Capitale en pleine sécurité. Après avoir donné le jour aux affaires, il alloit passer les soirées jusque bien avant dans la nuit, tantôt chez la Duchesse de Chevreuse, tantôt chez d'autres Dames;

Louis XIV. 1651. La Fronde.

& pour dérober ſes plaiſirs à des témoins indiſcrets, ordinairement il renvoyoit ſes gens. Sur cette conduite, qui étoit aſſez connue, Gourville forme le plan de ſon entrepriſe. Il part de l'Angoumois ſans argent & ſans troupes. En chemin, il rencontre un Collecteur des tailles; il lui enleve ſon argent & deux chevaux, & lui donne effrontément une quittance au nom du Prince. Arrivé à Paris, Gourville ramaſſe quelques vagabonds déterminés, écrit à Damvillers, Ville appartenante à Condé, demande au Gouverneur des Cavaliers, qu'il répand ſur la route pour favoriſer l'enlevement, & place ſon embuſcade. Des haſards que toute la ſagacité humaine ne pouvoit prévoir, une pluie, des embarras, ſauverent deux fois le Coadjuteur. Gourville ne ſe rebutoit pas: mais le projet confié à trop de monde s'ébruita. L'auteur s'enfuit, & fut

obligé de laisser quelques-uns de ses complices à la discrétion du Prélat, qui eut la générosité de leur pardonner.

LOUIS XIV. 1651. LA FRONDE.

Sa galanterie. Retz, t. 2, p. 379.

Il auroit été très-utile à Condé d'éloigner de Gaston le Coadjuteur, qui conservoit un grand empire sur son esprit, & s'en servoit contre les intérêts du Prince. Il auroit, au contraire, été très-fâcheux à Gondi de se voir réduit, par la prison, à l'impuissance d'agir, au moment qu'il s'ouvroit à ses yeux une perspective fort agréable. Il jouissoit auprès de la Reine d'une très-grande considération. On le flattoit que bientôt cette Princesse ne s'en tiendroit pas à l'estime, & qu'il ne devoit pas désespérer de pousser sa fortune jusqu'à supplanter Mazarin. Les femmes qui croyoient connoître le cœur d'Anne d'Autriche, lui donnoient des leçons pour lui apprendre à s'y insinuer. *Essayons*, lui di-

Louis XIV. 1651. La Fronde.

ſoit la Ducheſſe de Chevreuſe; *faites le rêveur, quand vous êtes auprès de la Reine; regardez continuellement ſes mains, peſtez contre le Cardinal, & laiſſez-moi faire le reſte.* Il fit, en effet, ſi bien ſon perſonnage, que la Reine devina ſes intentions, & le dit à la Ducheſſe. Celle-ci joua l'étonnement; elle fit ſemblant de ſe rappeler des impatiences contre le Cardinal échappées au Coadjuteur, des éloges de la Reine bruſques & comme involontaires, des rêveries & des boutades, qui lui ouvroient, diſoit-elle, les yeux ſur cette paſſion, qu'elle n'avoit pas ſoupçonnée. Gondi continua ſes empreſſemens, ſes ſurpriſes, ſes diſtractions affectées, ſes feintes langueurs. Anne d'Autriche, ſans inſpirer au Prélat trop de confiance, ne lui ôta pas tout eſpoir, dans l'idée qu'en lui laiſſant cette gaze légere de prévention, elle pouvoit dérober plus ai-

ſément à ſes regards la marche de ſa politique.

Louis XIV, 1651. La Fronde. Succès du Prince.

Le parti du Prince ſe préſenta d'abord avec des apparences formidables. Les Eſpagnols armerent plus puiſſamment par terre & par mer, afin de profiter de la révolution qui ſembloit ſe préparer ; ils firent avec lui tous les traités qu'il voulut, lui promirent plus d'argent & de troupes qu'il n'en demandoit, & en fournirent un peu au commencement, comme une amorce. Les Provinces d'outre-Loire preſque entieres, Guienne, Poitou, Saintonge, Angoumois, & partie conſidérable des autres, avec les principaux Gentilshommes qui les habitoient, ſe déclarerent pour le Prince. Mais les négociations de la Cour, qui commencerent avec la guerre, ralentirent cette premiere ardeur. Condé, dans ſa proſpérité, n'avoit pas aſſez ménagé ſes amis.

LOUIS XIV. 1651. LA FRONDE.

Turenne se plaignoit de quelques hauteurs. Bouillon, devenu infirme, ne se trouvoit plus propre au mouvement des factions. La Reine n'eut pas de peine à les gagner tous deux. L'exemple de ces personnages en entraîna beaucoup d'autres, qui grossirent le Parti royal; & bientôt, à l'aide de quelques troupes qu'on tira des frontieres, le Duc d'Harcourt, auquel on en donna le commandement, se trouva en état d'arrêter les progrès de Condé.

La Reine sort de Paris. *Retz*, t. 3, p. 30 & 32. *Joly*, t. 1, p. 167.

Anne d'Autriche prit la résolution de montrer le jeune Roi aux Provinces ébranlées, tant pour affermir ceux qui chanceloient, que pour inspirer de la confiance aux sujets fideles; mais elle appréhendoit qu'il ne lui fût pas libre de quitter Paris, & de trouver des obstacles de la part du Duc d'Orléans & du Coadjuteur, qui avoient intérêt de l'y retenir.

Louis XIV. 1651. La Fronde.

C'eſt dans cette occaſion que lui ſervirent les eſpérances galantes qu'elle avoit laiſſé prendre au Prélat. Il continuoit toujours auprès d'elle ſon manége amoureux, malgré la jalouſie de Mademoiſelle de Chevreuſe, qui s'échappa contre la Reine en expreſſions inſultantes (*a*). Cette Princeſſe le ſut, &, quoique très-choquée, elle ne le laiſſa point paroître, croyant qu'elle en ſeroit aſſez vengée par la réuſſite de ſes projets, que le Coadjuteur, moins aveuglé, auroit pu traverſer : tel fut l'enregiſtrement de la Déclaration contre le Prince de Condé, qui eſſuya de longs retards au Parlement, parce que le Duc d'Orléans faiſoit eſpérer qu'avec le temps il ramene-

(*a*) Elle ſe donna le plaiſir, dans un moment de dépit contre le Coadjuteur, de faire ſavoir à la Reine que, ſe moquant de ſon embonpoint, il l'appeloit quelquefois *Suiſſeſſe.* Voy. *Mém. de Retz*, tom 3, pag. 116 & 117.

roit le Prince à ſon devoir. Le Coadjuteur, ſollicité par la Reine, abrégea les délais de Gaſton, & Anne d'Autriche eut la ſatisfaction de voir l'Edit qui déclaroit Condé criminel de leſe-Majeſté, & qui avoit été donné dès le mois d'Octobre, enregiſtré enfin le 4 Décembre.

LOUIS XIV. 1651. LA FRONDE.

Retour de Mazarin.

Du Pleſſis, *depuis* 378 *juſqu'à* 427. *Talon*, t. 8, *Part. I. p.* 81. *Nemours*, p. 130. *Gourville*, p. 71. *Retz*, t. 4, p. 11. *Moteville*, t. 4, p. 320. *Joly*, t. 1, p. 177. *Brienne*, t. 3, p. 126.

Tout proſpéroit à Anne d'Autriche. En ſe montrant ſeulement, elle avoit, pour ainſi dire, confiné la Ducheſſe de Longueville & le Prince de Conti dans Bordeaux; ſes troupes tenoient bloqués la mere & le fils de Condé dans Montrond. Le Prince lui-même, à qui on avoit fait eſpérer que dès-qu'il auroit tiré l'épée, ſes anciens ſoldats accouroient ſous ſes drapeaux, ſe trouva réduit à faire la guerre avec de nouvelles levées ſans diſcipline & ſans ſubordination. Souvent ſa valeur & ſa capacité ſuppléerent à ſa foibleſſe, ſouvent

ſouvent auſſi le Duc d'Harcourt lui ſit ſentir qu'il n'étoit pas indigne de ſe meſurer avec lui. La variété des événemens établit entre eux un équilibre ruineux pour les affaires du Prince, qui avoit beſoin de quelques ſuccès éclatans. Cette alternative de revers & d'avantages dura tout l'hiver, que la Cour paſſa à Poitiers aſſez tranquillement. Elle n'avoit point d'inquiétude du côté de Paris, où le pouvoir du Duc d'Orléans & du Coadjuteur étoit balancé par celui du Chancelier Seguier & du Garde-des-Sceaux Molé, qu'on y avoit laiſſé exprès. D'ailleurs, les affaires intérieures & extérieures ſe conduiſoient très-bien ſous la direction de Châteauneuf, vieux Miniſtre expérimenté, qui prenoit toutes les précautions pour épargner à la Reine l'embarras des détails, & l'empêcher de regretter Mazarin. Il étoit bien ſecondé par Bouillon,

Louis XIV. 1651. La Fronde.

homme de tête & d'expédiens, qui ne s'emparoit pas moins adroitement de la confiance de la Princesse ; Villeroy s'y insinuoit aussi. Ils avoient mis de concert auprès d'elle le Prince Thomas de Savoie, son parent, qu'elle estimoit beaucoup, & qui jouoit, sans s'en douter, le rôle de principal Ministre ; de sorte qu'on fut quelque temps à croire que la Reine pourroit se détacher du Cardinal. Elle lui fit insinuer, dit-on, de se retirer à Rome, où elle auroit soin de lui ; & elle répondit à Madame de Navailles, qui lui parloit en sa faveur : *Vous pouvez juger que personne ne souhaite tant que moi qu'il revienne : mais le pauvre homme est malheureux ; les affaires vont bien entre les mains de ces gens-ci. Il faut qu'avant son retour on ait poussé M. le Prince.*

Tiers-parti. *Retz*, t. 3, p. 25.

Si Anne d'Autriche eut cette velléité, elle ne dura pas ; peut-être même ne la montra-t-elle, que

pour détourner l'attention, jusqu'au moment où elle jugeroit à propos de se déclarer. Elle n'attendit pas, comme, de son aveu, la prudence le conseilloit; elle n'attendit pas que M. le Prince fût *poussé*; mais, par une impatience que Talon appelle *ardeur féminine*, pendant que les succès étoient encore très-balancés, elle fit dire aux Frondeurs de Paris, que l'honneur du Roi exigeoit qu'il rappelât son Ministre, & leur fit demander s'ils s'y opposeroient. A cette question, le bandeau tomba des yeux du Coadjuteur; il vit toute l'étendue de la faute qu'il avoit commise en laissant sortir la Cour de Paris. Il avoue, avec la confusion d'un homme honteux de s'être laissé jouer, que cette faute étoit *des plus lourdes, palpable, impardonnable*; qu'après l'avoir faite, il n'y avoit plus d'autre parti à prendre, en bonne politique, que

Louis XIV. 1651. La Fronde.

de se dévouer à la Cour, ou de se joindre à Condé : point de milieu. Cependant il en prit un, qu'on appela le tiers-parti. On conçut que le Parlement ne verroit pas tranquillement enfreindre ses Arrêts par le rappel d'un proscrit ; que de nouveaux Arrêts, peut-être plus sanglans, viendroient à l'appui des premiers, si on pouvoit soutenir le Peuple dans sa prévention, & le montrer à cette Compagnie prêt à la seconder ; qu'au Parlement de la Capitale il seroit aisé de joindre ceux des Provinces, qui auroient aussi leurs Arrêts à faire respecter ; qu'ainsi on formeroit un Parti très-considérable dans l'Etat : Parti qui feroit profession de ne tirer aucun secours de l'Etranger, & de n'avoir aucune liaison avec Condé comme rebelle, d'être au contraire très-fidele au Roi, mais très-opposé à son Ministre. Voilà ce qui devoit

paroître du *tiers-parti* : mais Gondi se flattoit que les choses ne resteroient pas long-temps dans cette espece d'équilibre ; que Mazarin rentrant dans le Royaume par force, il faudroit bien que les Parlemens & les grosses Villes lui opposassent aussi la force, & qu'ainsi il viendroit à bout de mettre le Duc d'Orléans à la tête d'un Parti qui feroit la loi aux deux autres. Ce projet supposoit que la Cour laisseroit former l'orage, sans travailler à le dissiper avant qu'il grossît, & que le Prince n'y travailleroit pas davantage ; supposition absurde qui fait dire à Gondi, qu'alors il *broussoit à l'aveugle*, qu'il combattoit à la maniere des *Andebates*, c'est-à-dire, *à tâtons, qu'enfin il prenoit le détour de courre les plus grands inconvéniens pour éviter les plus petits*. Les petits étoient de laisser la Reine rappeler son Ministre, &

LOUIS XIV. 1651. LA FRONDE.

jouir d'un triomphe que Mazarin auroit noblement payé Les grands inconvéniens étoient d'avoir beaucoup d'inquiétudes de s'exposer à des dangers sans nombre, & de finir par l'accomplissement de la prophétie que le Coadjuteur faisoit à Gaston : *Vous serez fils de France à Blois, & moi Cardinal au bois de Vincennes.*

Devenir Cardinal étoit alors son principal vœu : aussi, quand les émissaires de la Reine tâcherent de l'ébranler, en menaçant de révoquer la nomination s'il s'opposoit au retour de Mazarin ; il répondit sans hésiter : *Si on la révoque, dès demain je prends l'écharpe isabelle, & je me joins à M. le Prince.* Anne d'Autriche, charmée d'apprendre par-là qu'elle avoit un moyen sûr d'empêcher la réconciliation de ces deux ennemis, voyant qu'elle n'avoit à craindre que des Arrêts du Parlement, qu'elle redoutoit peu dans

l'éloignement, travailla sans relâche à applanir au Cardinal le chemin de la France.

LIVRE IX.

LA Reine & Mazarin étoient dans une égale perplexité; tous deux desiroient se rejoindre, & tous deux y voyoient les plus grandes difficultés. Il n'étoit pas prudent au Cardinal, chargé d'Arrêts de proscription, de traverser le Royaume, au risque de tomber entre les mains des suppôts de Justice répandus sur la route; ni à la Reine de l'exposer à ce danger. Si cependant il ne reparoissoit pas à la Cour, il craignoit d'être oublié. Il lui venoit des avis de ses amis, que la Reine sembloit balancer entre l'honneur de faire remonter son Ministre à sa place, & la crainte des peines que lui causeroit ce triom-

LOUIS XIV. 1651. LA FRONDE.

La tête de Mazarin mise à prix.

LOUIS XIV. 1651. LA FRONDE.

phe. Pour le jeune Roi, le Cardinal ſe croyoit plus ſûr de lui. Avant ſon départ, il l'avoit ſi bien environné de gens qui lui étoient attachés, qu'il deſiroit ſon retour autant que ſa mere. Louis fut de tous les Conſeils qui ſe tinrent à ce ſujet : jamais il ne ſe laiſſa pénétrer, & il ſigna, dans le plus grand ſecret, les ordres qui demandoient à être cachés. Avec cinquante mille écus qui lui reſtoient des débris de ſa fortune, Mazarin fit des levées en Allemagne. Les Courtiſans s'apperçevant qu'en penchant pour lui, on étoit vu de bon œil, s'empreſſerent de lui mener des Soldats. Il ſe forma ainſi une armée de huit mille hommes, dont le Maréchal d'Hoquincourt alla prendre le commandement ſur la frontiere. Tous les Officiers portoient l'écharpe verte, couleur du Cardinal, & il ſe fit précéder d'une lettre au Roi : lettre concertée, dans laquelle il diſoit que, tenant de lui tous ſes

biens, il ne croyoit pas pouvoir en faire un emploi plus légitime, que de les consacrer à la défense de Sa Majesté, contre ses sujets rebelles.

Ces mouvemens ne purent se faire sans que le Public en fût instruit. Le Coadjuteur travailla, selon son systême, à soulever contre le retour de Mazarin le Parlement & le Peuple, sans qu'on pût lui reprocher de favoriser la rebellion du Prince. Il disposa les Conseillers Frondeurs à ne point souffrir impunément que leurs Arrêts fussent violés, & on ameuta la populace, afin que ses *criailleries* contre Mazarin pussent raffermir les Officiers chancelans, enhardir les *anti-Mazarinistes* décidés, & intimider les autres. Tant qu'il ne fut question que de remontrances, de députations au Roi, de moyens qui ne sortoient pas des bornes de la bienséance & de la soumission, le Premier-Président laissoit couler le tor-

Louis XIV. 1651. La Fronde.

rent : mais, pour peu que les avis penchassent vers la violence, il les réprimoit vigoureusement, & il avoit la consolation de se voir encore appuyé du plus grand nombre. Ainsi un Conseiller ayant dit *que les gens de guerre qui s'assembloient sur la frontiere, pour le service de Mazarin, se moqueroient de toutes les défenses du Parlement, si elles ne leur étoient signifiées par des Huissiers qui eussent de bons mousquets & de bonnes piques*, il y eut contre lui *un soulevement général*. Cependant, dit le Coadjuteur, *ce Conseiller ne parloit pas de trop mauvais sens :* c'est-à-dire, qu'il parloit très-conformément à l'opinion du Coadjuteur, qui, voulant paroître marcher entre la guerre & la paix, ne desiroit au fond que trouble & désordre, pourvu que d'autres en fussent crus les auteurs.

Il soudoya plusieurs de ces gens qu'on trouve aisément dans les gran-

Louis XIV.
1651.
La Fronde.

des Villes, gens que la fainéantiſe & la miſere diſpoſent à tout faire. Ils parcouroient les rues en furieux, & s'arrêtant devant les maiſons des Conſeillers, ils menaçoient de pillage & d'incendie ceux qui molliroient contre Mazarin. Il s'en préſenta un jour une troupe à l'Hôtel du Premier-Préſident. Molé travailloit alors avec deux Maréchaux de France, qui vouloient envoyer chercher du ſecours. Déjà ſes domeſtiques fermoient tout, & ſe préparoient à la défenſe. Le Magiſtrat fait ouvrir les portes, montre à ces mutins un front ſévere, leur demande ce qu'ils veulent, & les menace de les faire pendre. Comme s'ils avoient devant eux cent canons prêts à les foudroyer, ils fuient, & ſe perdent dans les rues voiſines. Molé revient tranquillement à ſon travail. La Reine l'appela pour lors auprès d'elle, pour exercer ſes fonctions de Garde-des-

LOUIS XIV. 1651. LA FRONDE.

Sceaux. Mais on croit qu'elle avoit deſſein de mettre la confuſion dans le Parlement, en le privant des conſeils du Premier-Préſident. Il quitta Paris le 27 Décembre, & dit, en partant, ces paroles remarquables : *Je m'en vais à la Cour, & je dirai la vérité ; après quoi il faudra obéir au Roi.*

Après s'être eſſayé par des Arrêts qui ordonnoient des recherches & des confiſcations, qui enjoignoient, défendoient, qui attaquoient enfin Mazarin & ſes adhérens par toutes les formes du Palais, le Parlement mit ſa tête à prix le 29 Décembre, le déclara perturbateur du repos public, criminel de leſe-Majeſté, pour avoir rompu ſon ban, exhorta les Communes à lui courir ſus, commanda que ſa bibliotheque ſeroit vendue. *Sur le prix de la vente*, portoit l'Arrêt, *il ſera prélevé une ſomme de cent cinquante mille livres, pour être délivrée à celui qui repréſentera*

ledit Cardinal, mort ou vif; & de quelque crime dont ſoit coupable celui qui le repréſentera, il aura ſa grace. Cet Arrêt ne fut pas approuvé de tout le monde. A la vérité, diſoit-on, c'eſt au Parlement à s'armer du glaive de la Juſtice, à le préſenter au Monarque, à lui montrer qui il doit frapper, mais jamais à frapper lui-même. *Et qui proſcrivoit-il? Un Chef du Conſeil du Roi, un premier Miniſtre, un Cardinal, un homme qui n'étoit coupable que d'avoir ſu plaire à ſon Maître, à qui ſes plus grands ennemis ne pouvoient reprocher la moindre cruauté: le réduire à l'état du plus ſcélérat d'entre les corſaires & les brigands publics; à ne plus regarder les hommes qui l'environnent que comme autant de Furies & de bourreaux acharnés à ſa perte; à ne ſavoir où trouver un aſyle, & à enviſager déſormais toute la terre comme le*

LOUIS XIV. 1651. LA FRONDE.

LOUIS XIV. 1651. LA FRONDE.

théâtre de son supplice (*a*)! C'étoit une extrémité qui paroissoit bien violente. Le Clergé se plaignit hautement qu'on traitât ainsi un de ses Membres, & Mazarin fut profondément touché d'une preuve de haine si persévérante & si cruelle.

1652.

Cependant, malgré les Arrêts du Parlement, il avançoit heureusement en France environné de l'armée du Maréchal d'Hoquincourt. Il étoit entré par Sedan, d'où il prit son chemin par la Champagne, pour gagner Poitiers. Son armée avoit à traverser les rivieres d'Yonne, de Seine & de Loire. Le Parlement

(*a*) Voyez *les Sentimens d'un fidele Sujet du Roi, sur l'Arrêt du Parlement du 29 Décembre* 1651. Voyez aussi *la Répartition de la somme de* 150,000 *liv.* ouvrage de Marigni, qui publia un tarif des sommes qu'on pouvoit gagner, en tuant, pour ainsi dire, le Cardinal en détail : 10,000 liv. pour le nez, 2000 liv. pour les oreilles, à proportion de l'importance des membres.

imagina de lui en disputer le passage. Il nomma deux Conseillers, Bertaud & du Coudray Giviers, apparemment les plus valeureux, auxquels on donna commission de se transporter sur la route du Cardinal. Selon leurs ordres, ils font bravement sonner le tocsin, rompre les ponts, embarrasser les chemins, & mettent cinquante Soldats dans Pont sur Yonne, qui devoit essuyer le premier effort de l'ennemi. Ils se retirent ensuite du côté de Sens, d'où ils comptoient aller établir les mêmes forces sur la Loire. Mais pendant qu'ils marchoient au plus vîte, entourés de Paysans, d'Huissiers & de Recors, un détachement d'une douzaine de Cavaliers de l'avant-garde d'Hoquincourt, qui les reconnoît à leur escorte, fond sur eux: l'un se sauve, l'autre est pris. Bertaud amené devant le Maréchal, & interrogé sur son état & sur ses fonctions, répond en Sénateur Romain : *Qu'il*

ne lui parlera que quand il le verra Louis XIV. 1652. La Fronde. *ſur la ſellette.* Cet attentat d'un Maréchal de France contre deux Conſeillers au Parlement, excita un frémiſſement d'indignation dans l'aſſemblée des Chambres. Les uns vouloient qu'on le décretât de priſe-de-corps; les autres, qu'on le déclarât, ſans délai, criminel de leſe-Majeſté. *Je vais*, dit tout bas au Coadjuteur le Conſeiller Bachaumont connu par ſon enjouement, *je vais acquérir une merveilleuſe réputation, car j'opinerai à écarteler M. d'Hoquincourt, qui a été aſſez inſolent pour charger des gens qui armoient les Communes contre lui.* On ſe contenta néanmoins d'ordonner qu'il ne ſeroit pas reconnu Commandant de l'armée Royale, mais fauteur & défenſeur de Mazarin.

Conduite inconſéquente du Parlement. *Retz*, t. 3, p. 54. *Joly*, t. 1, p. 182.

Cette diſtinction étoit imaginée pour raſſurer le Duc d'Orléans ſur l'imputation de rebellion, & obtenir qu'il laiſſât agir ſes troupes en faveur

de la Fronde. Il avoit à-peu-près quatre mille hommes, tant de ſes gardes, que des gens-d'armes, & quelque infanterie qu'il mit ſous le commandement du Duc de Beaufort. Il s'y joignit des compagnies formées par pluſieurs Seigneurs attachés à lui, par des Gentilshommes peu inſtruits, qui ne s'imaginoient pas qu'on pût pécher en ſe rangeant ſous les étendards de l'oncle du Roi & du Parlement. Le Prince de Condé crut l'occaſion favorable pour engager tous les ennemis du Cardinal à faire cauſe commune. Il dépêcha à Monſieur un Gentilhomme chargé de repréſenter que le tiers-parti, en diviſant leurs forces, ſeroit la ruine de l'un & de l'autre. Il lui offroit ſes villes, ſes forterelles, ſes amis, ſes troupes, de ſe mettre lui-même ſous ſes ordres. Gaſton ne fit à ces propoſitions que des réponſes vagues & ambiguës, des réponſes tirées, pour ainſi dire, à la filiere

LOUIS XIV.
1652.
LA FRONDE.
Talon, t. 8, I. Part. p. 70.

Louis XIV. 1652. La Fronde.

du Coadjuteur, qui, en vue de la pourpre, vouloit avoir auprès de la Reine l'honneur d'empêcher la jonction des deux Princes, mais qui ne vouloit pas qu Orléans se privât absolument du secours de Condé.

Le même Envoyé se présenta au Parlement, & demanda une surséance à l'exécution de la Déclaration donnée contre le Prince; l'union des principales Villes du Royaume, & des Princes-du-Sang; l'autorisation de la Compagnie, pour lever des deniers & des troupes. Ce mot *d'union*, qui rappeloit le souvenir de la Ligue, souleva les esprits. *La tendresse de cœur pour l'autorité Royale, saisit toutes les imaginations. Le Président De Mesmes, qui remplaçoit Molé, exagéra avec éloquence l'injure qu'on faisoit au Parlement, de le croire capable d'une union qui produiroit infailliblement la guerre civile.* Mais, disoit Gondi à l'Avocat-général Talon,

n'eſt-ce pas une inconſéquence manifeſte, que d'admettre ici dans l'aſſemblée des Chambres, le Député d'un Prince que vous avez vous-mêmes déclaré criminel de leſe Majeſté, & de prétendre cependant ne pas déſobéir au Roi? *Que voulez-vous*, répondit naïvement le Magiſtrat? *nous ne ſavons ce que nous faiſons; nous ſommes hors des grandes regles.* Il répondit ſans ceſſe, *conſervez l'autorité Royale; car*, ajoutoit-il en entrant dans les préjugés du plus grand nombre, dont il n'étoit pas exempt lui-même, *comme toutes ſortes d'extrémités ſont légitimes à l'égard du Cardinal, toutes ſortes de reſpects & de déférences ſont dues à l'autorité Royale, dont il n'eſt jamais permis de ſe départir.* En conſéquence, le Prince n'obtint que ſa premiere demande; c'eſt-à-dire, qu'il ſeroit ſurſis à l'exécution de la Déclaration portée contre lui,

Louis XIV.
1652.
La Fronde.

Le Cardinal arrive à la Cour.

Brienne, t. 3, p. 131.
Moteville, t. 3, p. 324.
Joly, t. 1, p. 182.

jusqu'à ce que Mazarin fût expulsé du Royaume.

Ce délai ne paroissoit pas près d'expirer, si on en jugeoit par la maniere dont ce Prélat fut reçu à la Cour. Il y arriva le 28 Février. Le Roi alla au devant de lui à deux lieues de Poitiers, avec les Seigneurs les plus qualifiés; quelques Ministres & la Jeunesse étoient allés plus loin. Le reste des Courtisans l'attendoit avec la Reine, qui se tint à la fenêtre plus d'une heure pour le voir venir. Il n'eut pas besoin d'être instruit de la situation des affaires : on vit bien, par son aisance à décider, que son absence ne lui avoit dérobé aucun secret. Il ne chassa pas Châteauneuf; mais il le traita avec une hauteur qui le détermina à quitter le Ministere. Ce vieux Courtisan mourut bientôt après, *chargé d'années & d'intrigues, qui sont*, dit Madame de Moteville, *des œu-*

vres bien vuides devant Dieu. Mazarin ſe montra plus fier en reprenant l'autorité, qu'il n'étoit auparavant ; & Brienne remarque qu'il ſe comporta en homme *qui avoit conçu un grand mépris pour la Nation Françoiſe, de n'avoir pu ſe défaire d'un étranger qui lui étoit odieux.* Cependant il conſerva ſon caractere timide, & ennemi de la violence ; & ceux qui eurent la conſtance de ne point céder à la premiere démonſtration de mécontentement, & la patience de dévorer quelques petits affronts ſans ſe plaindre, reſterent dans leurs poſtes : pluſieurs même devinrent ſes amis par la ſuite. Il s'appliqua à gagner la confiance du jeune Roi, juſqu'à négliger la Reine, à ce qu'on crut : mais il y a plus d'apparence qu'Anne d'Autriche, ſe regardant comme délivrée du gouvernement, qui étoit pour elle un fardeau peſant,

Louis XIV. 1652. La Fronde.

voyoit volontiers le Ministre transférer à son fils les assiduités que les soins de l'Etat rendoient superflues auprès d'elle. On s'apperçut en effet que le systême changea toup-à-coup. Il y eut plus de secret & de fermeté dans le Conseil, plus de vigueur dans l'exécution. Mazarin fit résoudre le siége de plusieurs Places, dont l'armée Royale s'empara. Ces conquêtes jointes aux préparatifs qui se faisoient de tous côtés avec ardeur pour réduire le Prince, commencerent à donner de la réputation au nouveau Ministere.

Gaston & Condé se réunissent. *La Rochefouc. p. 264. Talon, t. 8, I. Part. p. 80. Retz, t. 3, p. 95.*

Le Prince de Condé suivit avec le Cardinal les négociations qu'il entretenoit auparavant avec les autres Ministres. Elles lui devenoient d'autant plus nécessaires, que, malgré sa bravoure & son habileté, la guerre ne tournoit pas à son avantage ; plusieurs Villes qui avoient été d'abord pour lui volontairement,

changerent quand elles s'apperçurent qu'on prétendoit s'assurer d'elles par des garnisons. Les habitans d'Agen, que Condé voulut assujettir, dresserent contre lui des barricades, qui mirent sa vie en danger. Ses soldats presque tous nouvellement levés & mal pourvus, reculerent devant les troupes Royales mieux disciplinées & plus aguerries : enfin, Condé se voyoit à la veille d'être chassé de l'Angoumois & de la Saintonge, & resserré dans le Bourdelois. Cette situation critique ne disposoit pas la Cour à finir des traités dont la prolongation ne pouvoit que rendre les conditions plus onéreuses au Prince. Par la raison contraire, le péril où il étoit détermina le Duc d'Orléans à s'unir avec lui.

Ce fut un traité bien singulier, que celui des deux Princes. Ils convinrent de joindre leurs intérêts, mais seulement en ce qui concernoit

Louis XIV.
1652.
La Fronde.

l'expulsion de Mazarin. Gaston consentoit de confier ses troupes à Condé, de lui en laisser la libre disposition, pourvu qu'il ne les employât pas contre celles du Roi, & qu'il n'admît pas parmi elles des Espagnols, dont on savoit qu'il attendoit des renforts. Du reste, Gaston ne gêna point son parent sur la maniere de penser à l'égard du Coadjuteur. Il souffrit que Condé & Gondi gardassent leur haine : *mais il stipula*, dit Talon, *qu'il pourroit prendre conseil de l'ennemi de M. le Prince.*

Le Coadjuteur Cardinal.
Retz, t. 3, p. 83.

Gondi comptoit toujours que cette inimitié perpétuée lui mériteroit incessamment le chapeau, que la Reine avoit mis à ce prix : mais Anne d'Autriche voyant qu'à cet article près, le Prélat se permettoit de la désobliger en tout le reste, ne se crut pas tenue à être esclave de sa parole. Elle écrivit à Valençai, Ambassadeur de France à la Cour du Pape,

Louis XIV. 1652. La Fronde.
Pape, de retirer la nomination du Coadjuteur, & elle lui accorda de la faire valoir pour lui-même. Léon X avoit connu Mazarin dans sa jeunesse, & ne l'aimoit pas. Peu de personnes l'estimoient à Rome. On n'avoit pas remarqué en lui ces qualités éminentes qui menent aux grandes fortunes, & qui les font pardonner : au contraire, on croyoit qu'il ne s'étoit élevé que par l'adulation, par des maneges obscurs, ou peut-être par des services bas & honteux. Ceux qui rougiroient d'obtenir les places par ces moyens, & ceux qui n'en rougiroient pas, se font un égal plaisir, ou de semer des obstacles sur le chemin de ces enfans de la faveur, ou de leur causer des chagrins & du dépit. C'est à ces motifs que Gondi dut son Chapeau. Rome le regardoit comme bien supérieur à Mazarin en talens politiques ; & on s'y persuadoit qu'en met-

LOUIS XIV.
1652.
LA FRONDE.

tant le Coadjuteur en droit, par ſa nouvelle dignité, de s'aſſeoir à côté du Miniſtre, il ſe placeroit bientôt au-deſſus : ainſi, malgré l'imputation de Janſéniſme, imputation déjà grave & importante, dont on tâcha de le noircir, malgré les reproches trop fondés contre ſes mœurs, malgré les efforts intéreſſés de Valençai, Innocent le préconiſa le 28 Février, dans un conſiſtoire dont il déroba la connoiſſance à l'Ambaſſadeur. La choſe étant ſans remede, la Cour de France prit le parti d'en paroître contente, & Mazarin ſe mit au nombre de ceux qui féliciterent ſon nouveau Confrere. La Reine avoit encore un frein qu'elle employa pour retenir le Coadjuteur; ſavoir, la crainte de ne pas recevoir le Chapeau de la main du Roi, ce qui eſt comme le complément de la dignité de Cardinal en France. Juſqu'à ce moment, Gondi n'ayant

plus de rang, cessa de paroître aux assemblées des Chambres, qui étoient devenues, dit-il, *des cohues ennuyeuses & insupportables*. Mais il se rendit assidu à celles de l'Hôtel-de-Ville, qui étoient composées de la meilleure Bourgeoisie, & où on commençoit à procéder avec plus d'ordre & de justesse que le Prince n'auroit desiré.

LOUIS XIV. 1652. LA FRONDE.

Armée du Duc de Nemours.

Retz, t. 3, p. 50, 60, 89 & 99.

Il y avoit à Paris une espece de Conseil présidé par Chavigny : Chavigny, qui chassé du Ministere, & relégué en Touraine, *n'avoit pas su*, dit Gondi, *s'y ennuyer*, & étoit revenu dans la Capitale chercher l'intrigue & la faction, qui *étoient son élément*. Lui & ses confidens s'efforçoient, par persuasion & par argent, de former à Condé un parti puissant; & déjà ils réussissoient auprès de la populace, qui attaquoit publiquement ceux qu'elle soupçonnoit d'être contraires à Condé. Le

LOUIS XIV. 1652. LA FRONDE.

Coadjuteur lui-même ne fut pas à l'abri de ses insultes (*a*). Mais ces tentatives ne pouvoient assurer au Prince un ascendant permanent dans Paris, si elles n'étoient soutenues par des succès qui donnassent de la réputation au parti ; & c'est à quoi devoit servir l'armée du Duc de Nemours qui approchoit. Condé, occupé à défendre la Guienne contre le Duc d'Harcourt, avoit envoyé

(*a*) Le Coadjuteur étant au Luxembourg, il se présenta deux ou trois cents de ces *criailleurs*, qui entrerent jusques dans la cour, & disoient *qu'il donnoit de mauvais avis à Monsieur, & qu'ils vouloient le tuer. J'allai vers eux*, dit le Coadjuteur, *moi troisieme, & je demandai : qui est le chef? Un gueux d'entre eux qui avoit une vieille plume jaune à son chapeau, me répondit insolemment : c'est moi. Je me tournai du côté de la rue de Tournon, en disant : Gardes de la porte, qu'on me pende ce coquin à ces grilles. Il me fit une profonde révérence & des excuses, & ils se disperserent.* Voy. *Mém. de Retz*, tom. 3, pag. 92.

Nemours, ſon parent, ramaſſer les troupes qu'il avoit autour de Stenai. Elles furent fortifiées de cinq ou ſix mille Allemands ou Flamands, ſous les ordres d'un Prince cadet de Wirtemberg, qui étoit *nommément* à la ſolde du Roi Catholique, & qui, depuis quatre ans, faiſoit pour lui la guerre en Flandre contre les François. Quand cette armée, compoſée d'environ douze mille hommes, entra en France, il s'éleva un cri dans le Parlement, contre une alliance ſi manifeſte avec les ennemis de l'Etat. Monſieur ſoutint, en pleine aſſemblée des Chambres, que ces troupes, auxquelles il venoit de joindre les ſiennes, commandées par le Duc de Beaufort, n'étoient point Eſpagnoles, mais Allemandes, & qu'elles étoient à ſa ſolde. *Je voulus*, dit le Coadjuteur, *faire honte à Gaſton d'une maniere de parler ſi contraire aux vérités les plus con-*

nues. Il répondit, en se moquant de moi, le monde veut être trompé.

LOUIS XIV. 1651. LA FRONDE.

Mademoiselle ferme Orléans au Roi.

Mém. de Montpensier, t. 1, p. 260; & t. 2, p. 1. Retz, t. 3, p. 102. Talon, t. 8, I. Part. p. 110.

Nemours entra sans résistance dans le Royaume, parce que les troupes du Roi étoient divisées, & pénétra jusqu'à Mantes, décidé à prendre le chemin de la Guienne, pour mettre la Cour entre deux feux : mais elle n'attendit pas l'exécution de ce dessein. Si elle avoit eu de fortes raisons de quitter la Capitale, elle en avoit de plus fortes d'y revenir au moment qu'une faction dont l'ascendant pouvoit entraîner tout le Royaume, se fortifioit dans ses murs. On laissa assez de troupes au Duc d'Harcourt pour circonscrire le Prince dans la Guienne; & la Cour côtoya la Loire, en la remontant, avec une armée inférieure en force à celle de Nemours, & dont le commandement fut partagé entre le Maréchal d'Hoquincourt & Turenne, qu'on lui associa. La marche de cette armée menaçoit Orléans,

chef-lieu de l'apanage de Monsieur ; & la nouvelle qu'il en eut renouvela toutes ses perplexités. Dans un moment, il vouloit en fermer les portes au Roi ; dans un autre, il trembloit des suites que pouvoit avoir pour lui une action si hardie contre son Souverain. En vain lui représentoit-on qu'après tout ce qu'il avoit fait, traité avec le Prince, connivence avec les ennemis de l'Etat, outrages au Ministre, & par contre-coup à la Reine, il n'y avoit plus à délibérer. *Nous autres Princes*, disoit-il à Gondi, *nous comptons les paroles pour rien ; mais nous n'oublions jamais les actions. La Reine ne se souviendroit pas demain à midi de toutes mes déclamations contre le Cardinal, si je voulois le souffrir demain matin : mais si mes troupes tirent un coup de mousquet, elle ne me le pardonnera jamais.* Ces angoisses finirent par l'expédient

LOUIS XIV. 1652. LA FRONDE.

d'envoyer *Mademoiselle* à Orléans soutenir les Partisans de son pere contre ceux qu'on savoit bien y avoir été gagnés par la Cour.

Cette Princesse avoit l'esprit romanesque. On lui avoit mis dans la tête que si elle rendoit quelque service important à M. le Prince, jamais il ne feroit la paix qu'il ne l'eût mariée au Roi. Son pere n'avoit pas grande confiance en son jugement ni en sa conduite ; & lorsqu'elle prit congé de lui, il dit en la voyant aller : *Cette Chevaliere seroit bien ridicule, si le bon sens de Mesdames de Fiesque & de Frontenac ne la soutenoit.* Mais ce n'est pas toujours le bon sens qui est le meilleur pour les actions hasardeuses. La jeune personne, toute émerveillée de jouer un rôle, se persuada fermement qu'elle réussiroit. Elle partit, le 26 Mars, avec cette assurance, fondée principalement, tant

son esprit étoit foible! sur la prédiction d'un Astrologue (*a*). Arrivée devant la Ville, elle trouva les portes fermées. On lui crie de descendre sous les murs, que les Habitans tiennent une assemblée pour savoir s'ils recevront le Garde-des-Sceaux & le Conseil du Roi, qui demande aussi à entrer. Elle apperçoit des Bateliers, leur jette quelque argent, & s'informe s'ils ne peuvent pas l'introduire. Ils lui montrent une vieille porte mal terrassée, & s'offrent de lui faire par-là un passage: elle l'accepte avec un transport de joie. Les uns brisent les planches,

LOUIS XIV. 1652. LA FRONDE.

(*a*) *Le Marquis de Vilette*, dit-elle, *homme d'esprit & de savoir, qui passe pour un des habiles Astrologues de ce temps, me tira à part, & me dit: Tout ce que vous entreprendrez le Mercredi 27 Mars, depuis midi jusqu'au Vendredi, vous réussira, & même dans ce temps là vous ferez des affaires extraordinaires.* Voyez *Mém. de Montpensier*, tom. 2, pag. 1.

les autres écartent les immondices, & enfin, on fait un trou, par lequel ils tirent la jeune Princeſſe avec ſes deux Dames. Ils la placent ſur un vieux fauteuil de bois, & la portent en triomphe à l'Hôtel-de-Ville. Elle étoit ſuivie de toute la populace, que ce ſpectacle avoit raſſemblée en un inſtant. Son arrivée avec ce cortége très-impoſant pour des Bourgeois déſarmés, mit fin à la délibération. On envoya dire au Garde-des-Sceaux qu'on ne pouvoit le recevoir; & Mademoiſelle ordonna qu'on accompagnât ce meſſage d'une ſalve de mouſqueterie, qui fit changer de chemin au Conſeil.

Querelle des Ducs de Nemours & de Beaufort.
Retz, t. 3, p. 104.
Montpenſier, t. 2, p. 17.
Du Pleſſis, p. 43.
Talon, t. 8, *Part. I*, p. 328.

Ce ſuccès auroit pu ouvrir à l'Armée Frondeuſe les Provinces d'outre-Loire, pendant que l'Armée Royale n'étoit pas encore en état de s'oppoſer à ſes progrès : mais la méſintelligence des Chefs l'empêcha de profiter de ſes avantages. Les

Ducs de Beaufort & de Nemours, quoique beaux-freres, se haïssoient mortellement : ils se reprochoient de fausses confidences dans des affaires qui leur étoient communes, des défiances, des mépris, d'où naquit une antipathie qui se termina d'une maniere très-funeste. Comme ces Chefs ne vouloient point entre eux de subordination, ils affectoient d'agir indépendamment l'un de l'autre ; & cette prétention sauva la Cour d'un grand danger. N'ayant pu être reçue dans Orléans, où elle comptoit s'introduire à la suite du Conseil, elle remonta la Loire, mettant toujours cette riviere entre elle & l'Armée des Rebelles, qu'on croyoit fort loin. La Cour se déployoit tranquillement dans la plaine, & son Armée se montroit par détachemens sur des hauteurs assez reculées. Tout-à-coup, au moment que le Roi passoit devant Gergeau,

Louis XIV. 1652. La Fronde.

le Baron de Sirot (*a*), brave capitaine, ſoldat hardi & déterminé, fond ſur une petite garniſon que les Royaliſtes avoient miſe dans cette Ville pour garder le pont; il tue, renverſe; & il étoit près de ſe rendre maître du paſſage, lorſque Turenne & Hoquincourt arrivent avec trente perſonnes ſeulement. Ils rétabliſſent le combat; Sirot tombe bleſſé mortellement. Le Duc de Beaufort, avec qui l'entrepriſe étoit concertée à l'inſu du Duc de Nemours, arrive trop tard: il fait cependant une ſeconde tentative, qui auroit pu être heureuſe s'il s'étoit fait aider par ſon Collegue; mais le défaut de concert la fit échouer. *Jamais*, dit le Maréchal Du Pleſſis, *la France n'avoit*

(*a*) Il avoit eu l'honneur de faire le coup de piſtolet avec trois Rois, de Boheme, de Pologne & de Suede, & même il perça le chapeau du dernier. Voy. *Mém. de Montpenſier*, tom. 2, pag. 13.

été dans un péril plus grand; car si Gergeau avoit été pris, jamais on n'auroit pu sauver Leurs Majestés.

Louis XIV. 1652. La Fronde.

Cette escarmouche fut la matiere d'une explication entre les deux beaux-freres, en présence de Mademoiselle, dans le fauxbourg d'Orléans, où se tint un conseil de guerre pour savoir ce qu'on feroit de l'Armée. Nemours reprocha à Beaufort qu'il n'agissoit pas franchement en faveur de Condé. Beaufort répondit qu'il avoit ses ordres. *Un prétendu démenti que M. de Beaufort prétendit assez légerement avoir reçu, produisit un prétendu soufflet que M. de Nemours ne reçut aussi, au dire de bien des gens, qu'en imagination. C'étoit au moins*, ajoute le Coadjuteur, *un de ces soufflets problématiques, dont il est parlé dans les petites Lettres de Port-Royal.* Il en résulta une querelle dont Mademoiselle suspendit les effets, mais dont les affaires pu-

LOUIS XIV. 1652. LA FRONDE.

bliques souffrirent. Des Généraux, la discorde passa aux Officiers; & des Officiers aux Soldats. Les troupes de Monsieur & celles du Prince étoient quelquefois prêtes à se charger. Les Chefs étrangers, très-scandalisés de cette division, interposoient en vain leurs bons offices. Il auroit fallu un seul Général supérieur à tous les autres, & ce Général ne pouvoit être que le Duc d'Orléans ou le Prince de Condé. Mais le premier étoit las de la guerre, même avant qu'elle commençât (*a*).

(*a*) Il disoit sans cesse qu'il voudroit être à Blois, libre de soins & d'inquiétudes. Lorsque l'armée de Némours passa près de Paris, il vint beaucoup de ses Officiers présenter leurs respects au Duc d'Orléans. Ces visites l'impatientoient; & il répondit un jour à Chavigny, qui lui faisoit valoir leur zele pour la cause commune, préférable, disoit-il, à celui du Coadjuteur: *Allez au D.... vous & vos Officiers étrangers.... S'ils étoient aussi bons Frondeurs que le Cardinal de Retz, ils seroient à leurs postes, &*

Louis XIV. 1652. La Fronde.

Quant au fecond, on ne concevoit pas qu'il pût s'échapper de la Guienne, foit en battant le Duc d'Harcourt, qui étoit plus fort que lui, foit en trompant fa vigilance ; &, quand il l'auroit furpris, comment faire une route de cent-cinquante lieues, à travers un pays plein d'ennemis, fans être fecouru ? Cependant Condé le tenta, & réuffit.

Condé joint fon armée. *La Rochefouc. p.* 200. *Brienne, t.* 3, *p.* 138. *Gourville, t.* 2, *p.* 10. *Joly, t.* 1, *II. Part. p.* 1.

Il prit avec lui fix perfonnes, du nombre defquelles étoient le Duc de la Rochefoucault & Gourville, recommanda la paix à fon frere & à fa fœur, qui ne vivoient pas dans une grande union, confia fes fecrets & fes intérêts au Général Marfin, & à Lenet, le premier pour la guerre, le fecond pour la négociation, & partit le 24 Mars. Ces Voyageurs

---

ils ne s'amuferoient pas à ivrogner dans les cabarets de Paris. Voy. *Mém. de Retz*, t. 3, pag. 101.

LOUIS XIV. 1652. LA FRONDE.

n avoient ni relais, ni repos fixé, ni provisions, ni asyle en cas d'accident. Condé eut le temps, en marchant, de réfléchir sur la folie d'un Prince qui s'expose aux suites fâcheuses d'une entreprise comme la sienne : obligé de se travestir en valet, d'affecter des mœurs triviales, de prendre des emplois bas, de mentir, de dépendre de la discrétion de ses domestiques, au hasard, après bien des peines, d'être arrêté, & de porter sa tête sur un échafaud. Il trouva dans sa route ce que souvent les Princes chercheroient en vain dans leurs Cours; des vérités. Il en entendit, parce qu'on ne le connoissoit pas, de peu agréables sur son caractere, sur sa conduite peu réfléchie, sur les galanteries de sa sœur. Enfin, après huit jours d'une marche aussi fatigante que périlleuse, il arriva à son Armée, qui étoit postée aux environs de Lorry,

ſur la liſiere de la forêt d'Orléans.

Il s'informe auſſi-tôt de l'état des choſes. On avoit décidé dans le Conſeil de guerre d'aller aſſiéger Montargis, où ſe trouvoit un gros dépôt de vivres & de munitions. Condé approuve le projet, & l'exécute lui-même. Il ſe préſente devant la Ville, & s'en rend maître en une heure. Il prend enſuite l'élite de ſa Cavalerie, avec toutes les timbales & les trompettes de ſon Armée; &, par une nuit obſcure, il fond ſur les quartiers du Maréchal d'Hoquincourt, qui les avoit diſtribués autour de Bleneau. La troupe du Prince, quoique petite, attaque pluſieurs Villages à la fois. Les fuyards des premiers portent l'épouvante dans les autres; les trompettes, ſonnant de tous côtés, rendent l'alarme générale. La campagne eſt en un inſtant couverte de Cavaliers qui courent au haſard, & ſont pourſuivis par les

LOUIS XIV. 1652. LA FRONDE.

Combat de Bleneau. *Buſſi*, t. 1, p. 357. *Retz*, t. 3, p. 109.

détachemens du Prince, à la lueur des feux qui s'allument de toutes parts : mais cette lumiere lui devient nuisible, parce qu'elle fait appercevoir le petit nombre de ses soldats. D'Hocquincourt rassemble ce qu'il peut des siens, & prend une position propre à recevoir les autres, & à arrêter les progrès du Prince. Condé, avec sa promptitude ordinaire, attaque ce corps, beaucoup plus nombreux que le sien, l'enfonce, le disperse, & assure sa victoire.

Turenne, posté à deux lieues plus loin, près de Gien, où étoit la Cour, commandoit un Corps de troupes séparé d'Hocquincourt. Il avoit averti celui-ci que ces quartiers étoient trop séparés; mais d'Hocquincourt, plus soldat que capitaine, n'avoit tenu compte des conseils d'un Collegue dont il étoit jaloux. Turenne apprit pendant la nuit, par des fuyards, l'attaque des

quartiers ; &, par la connoiſſance qu'il avoit de leur poſition, il jugea qu'ils devoient être enlevés. Il lui reſtoit à choiſir entre deux partis ; celui de ſe retirer vers la Cour ou d'aller au-devant de l'ennemi. Le premier étoit le plus sûr ; mais il laiſſoit toutes les troupes d'Hocquincourt, qui étoient la plus grande partie de l'Armée, à la merci du Prince : le ſecond haſardoit l'Armée entiere, qui étoit la derniere reſſource du Roi. Turenne, dans cette perplexité, avance néanmoins, remettant à prendre conſeil des circonſtances. Au point du jour, il s'arrête ſur une hauteur pour recevoir les ſoldats d'Hocquincourt, que Condé ſuivoit de près. Il arrive en préſence de Turenne. Ces deux rivaux s'obſervent & ſe jugent ; mais Turenne devina le mieux. Il ſuppoſa que Condé prendroit pour un piége la facilité qu'il lui offroit de le défaire, &

LOUIS XIV. 1652. LA FRONDE.

que, dans cette prévention, il n'oseroit profiter de cette facilité : & c'est ce qui arriva. Turenne fit éloigner ses troupes, pour laisser libre un passage étroit par lequel on pouvoit venir à lui. Condé se défia de cette espece d'invitation, se contenta d'une légere attaque; &, après une canonade très vive, qui dura toute la journée du 8 Avril, les deux Généraux replierent leurs postes. Turenne alla à Gien rassurer la Cour, qui, pendant ce combat, avoit été dans les alarmes les plus vives & les mieux fondées. On avoit chargé les voitures, & chacun s'étoit disposé à partir, mais sans savoir de quel côté tourner; car ce qui étoit arrivé devant Orléans, lorsque cette Ville avoit refusé ses portes au Roi, dont l'Armée étoit entiere & florissante, faisoit présumer ce qu'il devoit attendre des autres grandes Villes, quand il s'y présen-

teroit en fugitif. Retz décide nettement *qu'il n'y eût pas eu une Ville qui n'eût fermé ses portes à la Cour.* Rassurée par le succès de Turenne, elle se retira tranquillement à Sens, d'où elle gagna le voisinage de Paris; & Condé, avec Beaufort, Nemours, la Rochefoucault, partit aussi pour la Capitale, par une autre route, laissant son Armée sous le commandement de Tavannes.

LOUIS XIV. 1652. LA FRONDE.

On dit qu'ils y allerent pour faire trophée de leurs exploits auprès des Duchesses de Montbason & de Châtillon, & que Condé lui-même ne fut pas exempt de cette foiblesse. D'autres lui prêtent le desir de recevoir en personne les applaudissemens des Parisiens. Mais s'il fut entraîné par ces motifs, on doit aussi avouer qu'il en eut eu un autre plus plausible & plus important; savoir, de s'assurer du Parlement de la Capitale, & du Duc d'Orléans. Il avoit

Condé à Paris.

Retz, t. 3, p. 118. *La Rochefou*. p. 216. *Joly*. t. 1, II. Part. p. 2.

Louis XIV. 1652. La Fronde.

malheureusement auprès de Gaston deux puissans ennemis : la Jalousie, & le Coadjuteur. La premiere faisoit que, dût son Parti être anéanti, Monsieur auroit mieux aimé voir son cousin battu & fugitif, que triomphant; & Gondi, quoiqu'il sentît le tort que la mésintelligence faisoit aux deux Princes, s'étant engagé avec la Cour à troubler leur union, voulut tenir sa parole, pour être décoré du Chapeau de la main même du Roi. Il conseilla d'abord à Monsieur de se déclarer nettement contre le voyage de Paris, & de faire connoître à Condé qu'il ne l'approuvoit pas : mais, n'ayant pu inspirer à Gaston cette fermeté, il lui suggéra le moyen de rendre le séjour du Prince plus court qu'il ne voudroit. Le Corps-de-Ville flottoit dans une espece d'irrésolution, que le Président Aubri, Chef des assemblées, fixoit ordinairement en faveur

de la Cour, dont il étoit partisan. Le Coadjuteur lui fit parler par des amis communs, qui l'engagerent à convoquer une assemblée, pour délibérer sur l'arrivée prochaine du Prince, qu'on annonça exprès. L'assemblée ordonna une députation qui pria le Duc d'Orléans d'empêcher Condé de venir à Paris, dans la crainte des dégâts que ses troupes pourroient faire dans les environs. Le Duc d'Orléans répondit que son cousin viendroit peu accompagné, & pour peu de temps. Par cet engagement public, il crut imposer au Prince la nécessité de ne faire, pour ainsi dire, que se montrer dans un état à ne point éclipser Gaston, & de s'en retourner au plus vîte à son Armée : mais cette ruse étoit moins capable d'abréger le séjour de Condé dans la Capitale, que le désagrément qu'il y essuya.

Il eut d'abord assez de peine à se

LOUIS XIV. 1652. LA FRONDE.

faire admettre, tant au Parlement que dans les autres Cours souveraines, qu'il vouloit engager à agréer ses services contre Mazarin; & si, malgré le crime de lese-Majesté dont il étoit noté par Arrêt, il obtint séance, ce ne fut souvent que pour entendre des choses très-mortifiantes. Bailleul, qui présidoit le Parlement en l'absence de Molé; & Amelot, Premier Président de la Cour des Aides, lui dirent, presqu'en mêmes termes: *Qu'ils s'étonnoient de voir sur les Fleurs-de-Lis un Prince qui venoit de se liguer avec les ennemis des Fleurs-de-Lis, & qui, les mains encore teintes du sang des François, venoit faire trophée de ses victoires dans le Sanctuaire de la Justice.* Quelques Membres de la Chambre des Comptes ne parlerent pas moins vigoureusement. Condé rougit de ces apostrophes; mais il n'en marqua pas le vif ressentiment qu'on devoit attendre d'un

homme

homme de ſon caractere : il parut même que ce fut moins pour ſe venger des Particuliers, que pour ſoumettre les Corps, qu'il permit d'ameuter la populace contre ceux qui lui étoient contraires. Il y eut, comme on l'avoit déjà vu arriver, beaucoup de Conſeillers inſultés dans les rues; les ſalles du Palais ſe rempliſſoient journellement de mercenaires ſoudoyés, Journaliers, Artiſans, Domeſtiques, qui crioient : *Vivent les Princes ! point de Mazarin !* Pareil tumulte ſe faiſoit entendre dans la Place de Grêve, quand le Corps de Ville s'aſſembloit. Cependant le Prince, malgré la crainte qu'il inſpiroit, ne put obtenir du Parlement que des Arrêts aggravans contre Mazarin, & non pas une autoriſation à lever de l'argent & des troupes, comme il deſiroit. Le Corps-de-Ville, auquel il demandoit qu'il écrivît aux principales Villes du

Royaume, pour former une *union* avec la capitale, se contenta d'ordonner qu'il seroit fait une députation au Roi, pour le supplier de donner la paix à son Peuple. Le Prince fut plus heureux auprès du Duc d'Orléans: ses égards, ses déférences, gagnerent entierement Gaston, qui lia enfin sa fortune à celle de Condé, sans cependant renoncer à la faculté de prêter quelquefois l'oreille aux conseils du Coadjuteur.

LOUIS XIV. 1652. LA FRONDE.

Siege d'Etampes. *Montpensier*, *t. 2, p. 48.*

Pendant que le Prince travailloit à décorer son Parti des suffrages extorqués à la Capitale, son armée cantonnée autour d'Etampes, dans des quartiers de rafraîchissemens, diminuoit, soit par la désertion, soit par les maladies que l'inaction enfante. Turenne, au contraire, se renforçoit par les détachemens qu'on lui envoyoit de la frontiere, qu'on laissa ainsi, à force de la dégarnir, en proie aux Espagnols. L'armée Royale

ſe plaça entre les Rebelles & Paris, afin que le Parti que le Prince y entretenoit, ne pût tirer avantage de ſes forces. Cette poſition procura auſſi à Turenne l'occaſion de rétablir l'honneur des armes du Roi, un peu altéré à Bleneau. Mademoiſelle s'ennuyoit à Orléans, quoiqu'elle n'y fût pas tout à fait ſans amuſemens. Elle écrit qu'elle faiſoit arrêter les couriers, qu'elle ouvroit les lettres des particuliers, y liſoit les affaires de famille, les intérêts de commerce, les intrigues domeſtiques dont elle ſe divertiſſoit avec ſes Demoiſelles. Néanmoins comme elle n'avoit plus rien de brillant à faire dans cette Ville, elle deſira retourner à Paris, & demanda un paſſeport à Turenne : il lui écrivit que non-ſeulement il l'enverroit, mais qu'il mettroit ſur ſa route ſon armée en bataille. Cette lettre communiquée, piqua d'honneur les Officiers

Louis XIV. 1652. La Fronde.

de l'armée d'Etampes, comme Turenne l'avoit bien prévu. Presque tous jeunes & galans, ils accompagnerent la Princesse hors de leurs lignes. On y reçut Mesdames de Frontenac & de Fiesque, *Maréchales de Camp*, pour réaliser une plaisanterie de Gaston, qui leur avoit donné ce titre (*a*). A peine la Princesse étoit partie, & on étoit encore dans le désordre de cette fête militaire, lorsque Turenne, qu'on croyoit occupé à préparer la sienne, parut. Il avoit laissé dans son camp ses Lieutenans, chargés de recevoir la Princesse, & lui-même, avec l'élite de son armée, vint fondre sur celle du Prince, qu'il surprit : mais il y avoit de vieilles troupes qui se formerent sur le champ, soutinrent le

(*a*) Gaston leur écrivit un jour : *A Mesdames de Fiesque & de Frontenac, Maréchales-de-Camp de l'armée de mes filles.* Voy. *Mém. de Montpensier*, tom. 2, pag. 59.

choc avec fermeté, & se retirerent en combattant, dans le Fauxbourg d'Etampes, où elles arrêterent Turenne. Comme il n'avoit ni canons ni munitions, il se retira : mais il revint, quelques jours après, mettre le siége devant cette Place, pour ensevelir comme dans un seul tombeau les principales forces du Parti.

LOUIS XIV. 1652. LA FRONDE.

L'armée assiégée étoit presque aussi forte que l'armée assiégeante. Cette égalité occasionna des combats fréquens & meurtriers, dont il étoit difficile au Public de prévoir l'issue; mais les Chefs avoient des espérances prochaines d'un secours qui devoit faire pencher la balance. Charles IV, Duc de Lorraine, dépouillé sous Louis XIII de ses Etats par les François, s'étoit fait une armée composée de vagabonds de tous les Pays. La licence les attiroit sous ses étendards, & le pillage étoit leur solde. Il la promenoit comme

Le Duc de Lorraine en France.
Bussi, t. 1, p. 425.
Montpensier, t. 2, p. 72.
Retz, t. 3, p. 160.
La Rochefouc. p. 234.

LOUIS XIV. 1652. LA FRONDE.

un orage ſur les frontieres de France & d'Eſpagne, ſe vendant ordinairement à cette derniere Puiſſance, mais ſans s'interdire le droit de ſe livrer à la France, ſi elle vouloit l'acheter plus cher. Comme on ſavoit qu'il étoit toujours en vente, la Cour le marchanda. Le Duc d'Orléans, qui étoit ſon beau-frere, mit auſſi ſon enchere. Sans ſe promettre affirmativement à l'un ni à l'autre, Charles entra en France par la Champagne, qu'il parcourut & pilla tranquillement, parce que la Cour croyant l'avoir aſſez payé pour être ſûre de lui, défendit à ſes troupes de l'inquiéter; mais elle fut cruellement détrompée, lorſque, arrivé le 31 Mai près de Paris, Charles IV ſe joignit aux Princes.

On parla auſſi-tôt d'aller ſecourir Etampes. Dans les Conſeils qui ſe tinrent ſur la maniere d'exécuter cette entrepriſe, le Duc de Lorraine

montra le plus grand empressement. Nulle objection, nulle difficulté de sa part; mais quand il fut question de marcher, il survint des obstacles. L'artillerie n'étoit pas prête, la poudre manquoit. On avoit encore besoin d'informations. Charles étoit désolé de ces contre-temps; il s'en mettoit dans une espece de fureur, il se couchoit par terre, se rouloit, se frappoit la tête de dépit d'être arrêté dans une si belle carriere. Pour le consoler, on lui donnoit des repas & des fêtes : quand il étoit dans les plaisirs, il paroissoit tout oublier, & on ne pouvoit plus l'en tirer. Si on lui parloit d'affaires, il répondoit tantôt avec le plus grand sérieux, tantôt en plaisantant. Gondi voulut un jour l'entreprendre en présence du Duc d'Orléans. *Avec les Prêtres*, dit-il ironiquement, *il faut prier Dieu; qu'on me donne un chapelet: ils ne se doivent mêler d'autre chose*

que de prier & de faire prier les autres.

Louis XIV. 1653. La Fronde.

Il paya de la même monnoie les Dames de Montbazon & de Chevreuse : *Dansons, Mesdames*, leur dit-il en accordant une guittare ; *cela vous convient mieux que de parler d'affaires.* Il ne fut pas possible au Prince de Condé de lier avec lui un entretien suivi. Charles l'éluda toujours ; & quand Mademoiselle cherchoit à entamer une conversation, il lui fermoit la bouche en s'extasiant sur ses charmes, en se récriant sur son esprit. Il lui baisoit la main, se jetoit à ses genoux, & mêloit à la galanterie des idées & des manieres si burlesques, qu'on finissoit par rire, & ne savoir que penser de son caractere.

Il s'en retourne.

Tout s'expliqua enfin, quand on sut que ces bizarreries cachoient une négociation du Duc de Lorraine avec la Cour. Elle savoit qu'en lui offrant de l'argent, il étoit toujours

prêt à avancer la main pour le recevoir. On lui en montra, & il consentit à s'en retourner, pourvu qu'on levât le siége d'Etampes. Cette condition ne pouvoit qu'être agréable à Turenne, qui se voyoit par-là débarrassé d'un siége dont les suites l'inquiétoient : il exécuta fidelement le traité, & retira ses troupes de devant Etampes. Il laissa ainsi l'armée des Princes libre de concourir à une perfidie que Charles méditoit. Le Lorrain s'étoit campé à Villeneuve-Saint-George, & avoit établi sur la Seine un Pont de bateaux, par où il comptoit recevoir les troupes qui sortiroient d'Etampes, & avec les deux armées réunies, poursuivre celle du Roi. Turenne pressentit son projet, & sans consulter la Cour qui se laissoit amuser, il force ses marches, se couvre de la Forêt de Senar, débouche dans la plaine le matin du 14 Juin, & envoie signifier au Duc

LOUIS XIV. 1652. LA FRONDE.

Louis XIV. 1652. La Fronde.

qu'il ait à décamper ſur le champ, & à lui livrer ſon Pont de Bateaux, ſinon qu'il le chargera. Charles ne s'attendoit point à cette apparition. Son camp n'avoit pas de fortifications. La plupart de ſes Officiers étoient à Paris, où ils ſe divertiſſoient avec le Prince de Condé; rien n'étoit préparé pour une action. Le Duc héſite, promet, ſe rétracte, gagne du temps, ſe met en défenſe, en impoſe à un Envoyé de la Cour, qui vient dire au Maréchal, que le Roi n'a pas de meilleur ami que le Duc, & qu'il faut bien ſe garder de l'attaquer. *Il nous trompe*, répond Turenne; *mais je n'oſe prendre ſur moi de l'attaquer.* Il envoie au Roi à toute bride; l'ordre arrive: mais Charles ne juge pas à propos d'expoſer au ſort d'une bataille ſon armée, qui étoit tout ſon bien. Il accepte la condition de Turenne, donne des ôtages, & livre ſon pont, qui eſt

ſur le champ détruit. Il étoit temps ; car Condé avoit couru au devant de ſa Cavalerie, qu'il ramenoit à grands pas, faiſant ſuivre ſon infanterie à la hâte. Du bord de la riviere, où le défaut de pont le retint, il vit le lendemain avec douleur ſon allié décamper honteuſememt. Le Duc de Lorraine retourna par le même chemin, & acheva de dévaſter les Provinces qu'il avoit pillées en venant.

LOUIS XIV. 1652. LA FRONDE.

Ces étrangers avoient fait trophée ſous les yeux des Pariſiens, & avec eux, des depouilles de la France. Leur camp étoit comme une foire, où on voyoit expoſés des habits, des meubles, des effets de toute eſpece, enlevés aux habitans des campagnes. le Peuple de Paris y couroit en foule acheter ces vols faits à des François. Les Officiers y donnoient des fêtes aux Dames, qui les ramenoient à Paris, où on les

Miſere autour de Paris. *Montpenſier*, t. 2, p. 75. *La Porte*, p. 289.

Louis XIV. 1652. La Fronde.

traitoit magnifiquement ; les bals, les revues, les feſtins s'entremêloient & ſe ſuccédoient, pendant que le Laboureur déſolé, pleuroit ſur ſon champ foulé aux pieds des chevaux, la veille de la moiſſon ; qu'il verſoit des larmes ameres ſur le ſort de ſa femme & de ſes enfans, errans & diſperſés ; que le Berger ſuivoit triſtement ſon troupeau, emmené par le Soldat avide, & que les Payſans, chaſſés de leurs foyers, cherchoient inutilement un aſyle dans les Villes voiſines, dont ils augmentoient la diſette. Ils y reſtoient expoſés aux injures de l'air, au milieu des rues & des places publiques. *J'ai vu*, dit La Porte dans ſes Mémoires, *j'ai vu ſur le Pont de Melun, trois enfans ſur leur mere morte, l'un deſquels la tettoit encore.*

Remontrances du Parlement, & négociations.

Ces fléaux attriſtoient non-ſeulement ceux qui les reſſentoient, mais encore ceux qui n'en étoient que

témoins. Le Parlement faisoit à la Cour & aux Princes, des représentations fréquentes, & des prieres d'éloigner les armées. La Cour différoit pour lasser les Parisiens, & les Princes différoient aussi afin que l'excès des désordres excitât Paris à se défendre : par la même raison, ils soutenoient & animoient même la populace, qui poursuivoit avec des clameurs & des huées, tant dans les rues que dans le Palais, les Conseillers qu'on leur indiquoit comme *entichés de Mazarinisme*. C'étoit ce que Gaston appeloit *égayer* le Parlement; mais cette maniere d'*égayer les Compagnies*, n'eut pas toujours le succès desiré. Souvent le Parlement se roidit contre la vexation. Il n'accueillit qu'avec un morne silence la proposition que fit le Duc d'Orléans, qu'on lui donnât des pouvoirs plus amples, plus étendus de faire la guerre, & même qualité pour cela, insinuant

LOUIS XIV.
1652.
LA FRONDE.

La Rochefouc. p. 221 & 231.
Retz, t. 3, *p.* 165.
Joly, II. Partie, p. 10.

Louis XIV. 1652. La Fronde.

que celle de Lieutenant-Général du Royaume pour lui, & celle de Généralissime pour le Prince, convien-droient. Le Parlement détourna la question. Monsieur en fut si piqué, qu'il lâcha la bride à ses *égayeurs*. Il y eut, en sortant de l'assemblée, plusieurs Membres de la Compagnie injuriés, tirés dans la foule, renversés, frappés,, & quelques-uns coururent risque de la vie. Ils vouloient quitter le service; mais les Princes les appaiserent, en promettant de punir les plus coupables des séditieux.

Ces violences en firent craindre de plus grandes: on se regarda comme menacé de la colere céleste, si on ne tâchoit de la détourner. Le Peuple demanda la procession de la châsse de Sainte Genevieve. Le jour même qu'elle fut ordonnée par le Parlement, on y délibéra sur la maniere de faire les cinquante mille

écus promis à celui qui apporteroit la tête de Mazarin ; ce qui fit dire au Conseiller Le Clerc de Courcelle : *Nous sommes aujourd'hui en dévotion de fête double ; nous ordonnons des processions, & nous travaillons à faire assassiner un Cardinal.*

La procession se fit avec le plus grand recueillement. Condé y montra une dévotion qui parut excessive à bien des gens ; on lui supposa moins de foi, que d'envie de gagner la populace par des démonstrations de piété qui lui sont familieres. Aussi le combla-t-elle de bénédictions (*a*).

(*a*) *Quand les Châsses vinrent à passer, M. le Prince courut à toutes avec une humble & apparente dévotion, faisant baiser son chapelet.... Mais quand celle de Sainte Genevieve vint à passer, alors, comme un forcené, après s'être mis à genoux dans la rue, il courut se jeter entre les Prêtres, & baisant cent fois cette sainte Châsse, il lui fit baiser encore son cha-*

Louis XIV. 1652. La Fronde.

Mais de pareils ſuffrages ne le dédommageoient pas de la perte de l'eſtime des premiers de la Ville, qui ſe détachoient de lui, tant parce qu'ils commençoient à reconnoître le vuide de ſes projets, que parce qu'ils ſe laſſoient de la guerre. Les Princes tâchoient d'empêcher les éclats de l'impatience par des négociations avec la Cour, dont ils répandoient dans le Public qu'ils eſpéroient le plus heureux ſuccès. Dans cette vue, ils donnoient à leurs démarches un appareil remarquable. Les porteurs de paroles des Princes, les Députés du Parlement, ceux de l'Hôtel-de-Ville, étoient ſans ceſſe ſur le chemin de Paris à

pelet, & ſe retira avec l'applaudiſſement du peuple. Ils crioient tous après lui : Ah ! le bon Prince ! & qu'il eſt dévot ! Le Duc de Beaufort renchérit ſur le Prince. Le Duc d'Orléans ſe contenta de regarder d'une fenêtre. Voyez *Mém. de Moteville*, tom. 9, pag. 364.

Saint-Germain où résidoit la Cour. Le Ministre, au milieu de ce manége, se conduisoit avec beaucoup d'habileté. Tous ceux qui se jetoient dans les négociations, affectoient de ne vouloir aucune relation avec lui. Pour lui, il paroissoit se prêter à leurs desirs, & consentoit à ne les voir qu'en particulier : mais il avoit soin de laisser percer dans le Public la connoissance de leurs entrevues secretes, afin de leur donner de l'odieux ou du ridicule. Quoique la première proposition qu'on faisoit fût toujours qu'il sortiroit du Ministere, qu'il quitteroit la France, pour un temps, disoient les uns, pour toujours, disoient les autres. Mazarin ne se choquoit pas de cette dure proposition. Il glissoit sur cette demande, discutoit les autres, revenoit à la premiere, accordoit, refusoit, mais avec des manieres dont on étoit toujours

LOUIS XIV.
1652.
LA FRONDE.

Louis XIV.
1652.
La Fronde.

content. Prodigue d'égards & de politesses, il combloit tous ceux qui se présentoient ; de sorte qu'il n'y avoit personne qui ne voulût traiter. Il arrivoit de-là que les négociateurs se croisoient, & qu'ils fournissoient au Ministre des prétextes plausibles de suspendre les décisions.

Mazarin sut que le Prince, dans l'accès d'une violente passion pour la Duchesse de Châtillon, s'étoit flatté de lui procurer des distinctions. Il fit insinuer à cette Dame qu'elle devroit se mêler des affaires, & que sa capacité & ses charmes en feroient plus à la Cour que les finesses & les raisonnemens des autres. Pleine de cette prévention, elle obtint de Condé un pouvoir très-étendu, & partit avec un train d'Ambassadrice. Elle fut très-bien reçue ; on l'amusa d'honneurs & de plaisirs, pendant que les travailleurs qu'elle avoit

amenés dreſſoient des plans, & que le rusé Italien leur laiſſoit croire qu'ils touchoient au but, lorſqu'ils en étoient plus éloignés que jamais. Les gens graves trouverent mauvais que le Prince entremêlât de galanterie, des négociations qui devoient décider du ſort du Royaume. Ils s'appercevoient avec peine qu'il y avoit dans le Chef & ſes partiſans les plus familiers, un goût de frivolité bien contraire aux penſées ſérieuſes qui auroient dû occuper des hommes chargés de ſi grands intérêts; que le ſoin d'un bal & d'une fête prenoit ſouvent plus de temps & fixoit plus l'attention, que les préparatifs d'une expédition militaire. On connoiſſoit les intrigues amoureuſes qui partageoient ces jeunes Seigneurs, on en ſuivoit le fil. On ſavoit les rivalités, les haines qu'elles excitoient entre eux, pendant qu'ils avoient beſoin de la plus grande

LOUIS XIV. 1652. LA FRONDE.

concorde. Les Emissaires que la Cour entretenoit dans la Capitale, ne manquoient pas de relever cette conduite ; & les réflexions consignées dans les écrits qu'on répandoit, enlevoient insensiblement à Condé l'estime des gens solides ; de sorte que presque tous les Chefs de la Bourgeoisie, le Prévôt des Marchands, les Echevins, Colonels & Quarteniers étoient Royalistes, quoique la Ville parût encore attachée à la Fronde ; & on pouvoit dire que le Prince, quoique dans la Capitale, l'avoit déjà réellement perdue. Cependant il ne vouloit pas s'en éloigner, de peur d'être réduit au rôle d'un rebelle obscur, forcé de fuir de Province en Province, & de mendier à la fin un asyle chez l'Etranger : au lieu que, restant dans Paris, il se flattoit d'être toujours recherché de la Cour, & d'obtenir enfin des conditions avantageuses. Cet espoir l'en-

gageoit à retenir ses troupes autour de la Ville, où il ne pouvoit cependant pas les introduire, parce que les portes étoient gardées par la Bourgeoisie.

LOUIS XIV. 1652. LA FRONDE.

Il se logea à Saint-Cloud. Turenne occupoit la plaine de Saint-Denis. Condé, quoique beaucoup plus foible que les Royalistes depuis la retraite du Lorrain, se croyoit fort en sûreté, parce que, si l'ennemi vouloit venir à lui par un pont qu'il avoit fait construire vers Argenteuil, le Prince, maître du Pont de Saint-Cloud, pouvoit passer du côté du Bois de Boulogne, & mettre toujours la riviere entre Turenne & lui. Mais les mesures du Prince furent déconcertées par l'arrivée du Maréchal de la Ferté, qui quitta la frontiere de Champagne, où il tenoit les Espagnols en échec, & vint se joindre à Turenne. Condé craignit que l'une des deux

Bataille de Saint-Antoine.
Rochefort, p. 142.
Artagnan, t. 2, p. 85.
La Rochefouc. p. 239.
Talon, t. 8, II. Partie, p. 51.
Montpensier, t. 2, p. 78.

LOUIS XIV. 1652. LA FRONDE.

armées, paſſant ſur le pont d'Argenteuil, ne vînt l'attaquer dans ſon Camp, pendant que l'autre, ſe préſentant au pont de Saint-Cloud, feroit diverſion, & l'expoſeroit à une défaite inévitable. Il n'y avoit d'autre moyen de ſauver ſes troupes, que de gagner Conflans. Il ſe trouvoit encore ſur le terrein que les Lorrains y avoient occupé, des reſtes de retranchemens dont Condé eſpéroit couvrir la tête de ſon armée, pendant que les derrieres feroient mis par la Capitale à l'abri d'inſulte. Pour gagner cette poſition avantageuſe, le chemin le plus ſûr étoit par la plaine de Grenelle, en rabattant le long des Fauxbourgs Saint-Germain, Saint-Jacques, Saint-Marceau & Saint-Victor, en traverſant la Seine vers l'endroit où eſt l'Hôpital-Général : mais il falloit faire remonter par Paris un pont de bateaux, & Condé n'étoit pas ſûr que

les Bourgeois le permissent. D'ailleurs, la longueur du chemin pouvoit donner aux ennemis le temps de l'atteindre. Alors Condé auroit été forcé de se replier sur le Fauxbourg Saint-Germain ; & il étoit possible que les canonnades des Royalistes portant jusqu'au Luxembourg, effrayassent le Duc d'Orléans, & le déterminassent à s'accommoder brusquement avec la Cour. D'après toutes ces considérations, Condé choisit le chemin le plus périlleux, mais le plus court, qui étoit par le Bois de Boulogne, les dehors des Fauxbourgs Saint-Honoré, Montmartre, Saint-Denis, Saint-Martin, Saint-Antoine (*a*), & il se flatta, qu'avec un peu de di-

(*a*) Ces fauxbourgs n'étoient pas alors si prolongés qu'ils le sont à présent. Il n'y a pas longtemps que tout ce qui est maintenant couvert de maisons jusqu'à Montmartre, étoient jardins & marais.

LOUIS XIV. 1652. LA FRONDE.

ligence, il gagneroit Charenton avant que Turenne, placé vers Saint-Denis, pût l'attaquer. Dans cette espérance, la nuit du premier au 2 Juillet, il passe le pont de Saint-Cloud en silence, marche avec une célérité que ne ralentissent ni les détours des chemins, ni l'embarras des bagages. Son avant-garde touchoit presque au but, lorsque Turenne, à la tête de sa Cavalerie, fond sur l'arriere-garde, qui étoit encore vers le Fauxbourg Saint-Denis. Condé vole à son secours, la dégage, & réunit toute son armée à la tête du Fauxbourg Saint-Antoine, derriere quelques mauvaises barricades que les Lorrains avoient laissées. Alors commença un combat fameux dans nos Annales par le lieu où il se donna, par l'importance de la cause & de la célébrité des Généraux. Ils y montrerent tous deux qu'ils savoient joindre la bravoure

du

du Soldat au ſang-froid du Capitaine. On les vit déployer dans un petit terrein toute la ſcience des attaques, tout l'art des retraites. Aux Soldats de Condé, une barriere, un pan de muraille ſuffiſoit pour ſoutenir les efforts des bataillons ſans ceſſe rafraîchis, qui les prenoient en tête & en flanc. On perçoit les maiſons, on s'y rencontroit, on s'y battoit à travers les brêches faites aux cloiſons. Condé ſe trouvoit par-tout; ſon courage le multiplioit. Si ſes Soldats plioient, il les rappeloit, ſe mettoit à leur tête, les menoit à la charge. Son eſcadron invincible portoit toujours la terreur & la mort dans les troupes ennemies : mais ſouvent auſſi il voyoit tomber autour de lui ſes plus zélés ſerviteurs, ſes meilleurs amis; guerriers illuſtres, qui méritoient de verſer leur ſang pour une meilleure cauſe.

Dès le commencement de l'action,

LOUIS XIV. 1652. LA FRONDE.

le Duc d'Orléans, après avoir vu la diſpoſition des deux armées, s'étoit retiré dans ſon Palais du Luxembourg. Les Bourgeois de Paris, accourus ſur leurs remparts, regardoient ce qui ſe paſſoit, ſans paroître y prendre aucun intérêt. Le Prince obtint avec peine qu'on recevroit ſes bleſſés. La vue de tant de malheureux, rapportés entre les mains de leurs domeſtiques, mutilés, expirans, tout ſanglans & défigurés, jeta dans le peuple un commencement de compaſſion. En paſſant par les rues, ces bleſſés remercioient le Bourgeois attendri; &, comme inſenſibles à leur propre ſort, ils ne montroient que le regret de ne pouvoir plus aider le Héros qui périſſoit à leurs portes. Ce ſpectacle fit plus que les exhortations du Duc de Beaufort, l'ancienne idole de la populace. Dès le matin, Condé l'avoit envoyé haranguer dans les

carrefours & les places publiques. Il cria long temps en vain; mais enfin, sur le midi, on commença à s'attrouper. Quelques pelotons d'Ouvriers & d'Artisans se présenterent devant le Luxembourg. Les femmes de qualité, dont les peres, les freres, les enfans, les maris combattoient dans l'Armée du Prince, s'y étoient réunies. Elles sollicitoient Gaston de faire armer le Peuple, & d'aller au secours de son cousin. Il résistoit à leurs instances. Sa conduite lui avoit été tracée par le Coadjuteur, qui, dans ce moment critique, ne paroissoit pas au Luxembourg, mais qui envoyoit de temps en temps des gens pour confirmer Monsieur dans son refus. Cependant il ne put tenir contre tant de personnes qui le sollicitoient à genoux, les mains jointes, & fondant en larmes. Enfin, il se laissa arracher, plutôt qu'il ne donna à Mademoiselle, l'ordre de

faire ouvrir la porte Saint-Antoine, & de recevoir l'Armée du Prince dans Paris.

LOUIS XIV. 1652. LA FRONDE.

Mais il y avoit une défense contraire à l'Hôtel-de-Ville ; défense écrite toute entiere de la main du Roi, & datée de Charonne, où il étoit pendant le combat. Le Gouverneur, les Echevins, & le Conseil assemblé vouloient obéir à cette défense, & il étoit ordonné à la Garde Bourgeoise de tenir la porte fermée. Mademoiselle, munie de la permission de son pere, se présente à l'Hôtel-de-Ville à la tête d'une foule de peuple, qui demandoit à grands cris qu'on sauvât le Prince & son Armée. Le Conseil n'ose mécontenter cette multitude menaçante ; il accorde le consentement que Mademoiselle desiroit. Avec ces pouvoirs, elle avance vers la porte Saint-Antoine, & fait avertir Condé. Il prend le moment où Turenne

ſuſpendoit ſes efforts, pour en faire bientôt de plus déciſifs, & vient s'aboucher avec la Princeſſe. *Il étoit*, dit-elle, *tout couvert de pouſſiere & de ſang, quoiqu'il n'eût pas été bleſſé; ſa cuiraſſe étoit pleine de coups, & il tenoit ſon épée nue à la main, en ayant perdu le fourreau.* En entrant, il ſe jeta ſur un ſiége, fondant en larmes. *Pardonnez*, lui dit-il en ſanglotant, *pardonnez la douleur où je ſuis; vous voyez un homme au déſeſpoir. J'ai perdu tous mes amis.* Non répondit-elle : *ils ne ſont que bleſſés, & encore ne le ſont-ils pas dangereuſement.* Cette bonne nouvelle le conſola; il remercia Mademoiſelle, la pria de continuer ſes bontés, de veiller au ſoulagement des bleſſés, & il retourna à ſon Armée. La Princeſſe vouloit le retenir, mais il s'échappa de ſes mains. *Je ne rentrerai*, dit-il, *qu'à la derniere extrémité; & il ne me ſera jamais reproché que*

Louis XIV.
1652.
La Fronde.

Louis XIV. 1652. La Fronde.

j'aye fui en plein jour devant les Mazarins : réponſe pareille à celle qu'il avoit faite le matin à Gaſton, qui lui propoſoit de laiſſer le commandement au Duc de Nemours, & de ſe retirer dans la Ville. *Je ne puis ni ne dois abandonner mes amis en pareille occaſion ; il faut vaincre ou périr avec eux.*

En effet, il n'y avoit pas de milieu, ſi Mademoiſelle ne fût venue au ſecours de ſon couſin. Comme les nombreux bataillons l'emportent à la longue ſur les moindres, Condé, reſſerré entre l'ennemi & les murailles de Paris, ne voulant pas ſe rendre, de peur de porter ſa tête ſur l'échafaud, auroit péri avec ſes principaux partiſans, & le carnage à la fin auroit été horrible. Ainſi, quoiqu'on ne puiſſe juſtifier la Princeſſe d'avoir, par la reſſource qu'elle procura au Prince, empêché l'extinction totale de la rebellion, on doit ce-

pendant lui ſavoir gré de ce qu'elle ſauva tant de braves guerriers, qui, jeunes la plupart, devinrent enſuite l'honneur & la force du regne de Louis XIV. Sa bienveillance s'étendit juſques ſur les ſoldats étrangers. Ces malheureux, ignorant la Langue, ſe traînoient dans les rues, tendant des mains ſuppliantes; elle les plaça dans les Hôpitaux & chez des Chirurgiens.

Louis XIV. 1652. La Fronde.

Le Duc d'Orléans, vaincu par les ſollicitations de tout ce qui l'environnoit, monte enfin à cheval, fait armer le Peuple, & vient favoriſer la retraite du Prince. Elle étoit devenue abſolument néceſſaire. Turenne n'avoit ſuſpendu ſes efforts que pour diſpoſer autrement ſes troupes. L'Armée de la Ferté venoit de le joindre, & ils ſe propoſoient d'enfermer Condé entre eux & Paris. Déjà les Royaliſtes défiloient à droite & à gauche, par Conflans

& Popincourt. En ſe rapprochant, ils devoient envelopper le fauxbourg Saint-Antoine, & faire une attaque génerale, à laquelle Condé n'auroit pu réſiſter. Il le preſſentit, & ne penſa plus qu'à mettre en ſûreté le reſte de ſon armée, très-diminuée, & auſſi fatiguée de la marche & de la chaleur que du combat. Il fit, à la tête de ſes eſcadrons, une charge qui repouſſa l'ennemi juſqu'au-delà des barrieres du fauxbourg. Pendant ce temps, ſon Infanterie défila dans la Ville. Il y rentra des derniers, avec ſa Cavalerie. Les portes ſe refermerent. Des Mouſquetaires, placés ſur les remparts, arrêterent les Royaliſtes qui voulurent approcher; & Mademoiſelle fit tirer le canon de la Baſtille ſur les plus éloignés.

L'étonnement de la Cour fut extrême, quand elle vit que le Prince lui avoit échappé. Elle penſa d'abord, tant elle ſe croyoit sûre de ſes intel-

ligences dans Paris ! que le canon de la Baſtille tiroit, non ſur ſes troupes, mais ſur celles de Condé. Lorſque Mazarin fut aſſuré du contraire, & qu'il ſut que c'étoit Mademoiſelle qui avoit fait ce coup hardi, il dit froidement : *Elle a tué ſon mari*; faiſant alluſion au deſir qu'elle montroit d'épouſer le Roi. Des hauteurs de Charonne, où il avoit tenu le jeune Monarque pendant le combat, le Cardinal le ramena à Saint-Denis, où la Reine étoit reſtée en prieres dans l'Egliſe des Carmélites ; & l'Armée rentra dans ſes anciens poſtes. Condé fit paſſer la ſienne à travers Paris, & l'établit dans la plaine d'Ivry, le long de la riviere de Bievre. Il eut l'avantage de cette journée, parce qu'il ſauva ſon Armée; mais l'honneur doit ſe partager entre lui & Turenne, qui montra la même capacité, le même ſang-froid, la même intrépidité, & qui manqua

LOUIS XIV. 1652. LA FRONDE.

Louis XIV. 1652. La Fronde.

Massacre de l'Hôtel - de - Ville.

Artagnan, t. 2, p. 114. Retz, t. 3, p. 170. Joly, II. Partie, p. 15. Talon, t. 8, Partie II, p. 31. Montpensier, t. 2, p. 93.

de vaincre, uniquement parce que la fortune ouvrit un asyle à son rival.

Le danger que le Prince avoit couru de tomber entre les mains de Mazarin, si le Peuple, plus compatissant que les Chefs de l'Hôtel-de-Ville, ne les eût forcés d'ouvrir les portes, lui fit prendre la résolution de se rendre plus puissant dans Paris. Quelques personnes lui faisoient ombrage, entr'autres, le Maréchal de l'Hôpital, Gouverneur; Le Fevre de la Barre, Prévôt des Marchands; & sur-tout le Cardinal de Retz. Pour celui-ci, le dessein de Condé étoit d'aller, bien accompagné, lui faire une visite à l'Archevêché, d'où il ne sortoit plus, le prendre poliment dans son carrosse, le mener hors de Paris, & lui défendre d'y rentrer. La chose étant faite, le Prince se flattoit que Gaston, accoutumé à sacrifier ses serviteurs, s'en seroit aisément consolé. Quant aux autres, on n'ose

prononcer s'il voulut s'en débarrasser de vive force, & si le massacre qui arriva à l'Hôtel-de-Ville le 4 Juillet, fut l'effet d'un projet formé, ou d'un concours de circonstances imprévues.

Louis XIV. 1652. La Fronde.

Les Princes avoient demandé l'assemblée générale de l'Hôtel-de-Ville. Après l'avoir remerciée de la retraite accordée à Condé, ils devoient y proposer des choses tendantes à faire déclarer ouvertement la Ville contre le Roi. Mais, prévoyant que leur projet ne passeroit pas sans difficulté, ils firent déguiser des soldats & des Officiers, qui eurent ordre de se mêler avec la populace & de l'ameuter, pour effrayer les Chefs de la Ville, s'ils refusoient d'entrer dans leurs vues. On vit, dès le matin, beaucoup de gens qui portoient de la paille à leurs chapeaux, & qui en présentoient aux passans, hommes & femmes, comme un

Louis XIV, 1652. La Fronde.

ſigne de ralliement contre *les Mazarins*. Ils parurent ſur-tout autour du Palais & de l'Archevêché; & on dit qu'ils étoient poſtés en cet endroit pour favoriſer le compliment de Condé au Coadjuteur, & l'enlevement qu'il devoit tenter. Mais, ſoit que ce ne fût pas une réſolution bien fixe, soit qu'il ſe rencontrât de trop forts obſtacles, Condé laiſſa le Cardinal de Retz tranquille, & les deux Princes s'acheminerent à l'Hôtel-de-Ville. Il trouverent l'aſſemblée formée. On leur dit en entrant qu'il venoit d'arriver un ordre du Roi, qui enjoignoit de remettre toute délibération à huitaine. *Sans doute*, dit le Gouverneur, *on eſt diſpoſé à obéir*. Les Princes, ne ſe voyant pas les plus forts, ſe contenterent d'un remercîment à l'aſſemblée, de ce qu'elle avoit fait ouvrir les portes à leurs Armées, & ſe retirerent ſur-le-champ, comme pour laiſſer la liberté de délibérer

ſur l'ordre du Roi. Ils avoient l'air très-mécontens ; & en remontant dans leur carroſſe, ils dirent tout haut : *la ſalle eſt pleine de Mazarins.*

Louis XIV. 1652. La Fronde.

Ce peu de mots fit l'effet d'un tocſin ; il s'éleva dans la Place de Greve, qui étoit pleine de monde, un cri général d'indignation. Aux invectives, les plus échauffés ajouterent une grêle de pierres, qu'ils lancerent contre l'Hôtel-de-Ville. Les Gardes y répondirent par des coups de fuſil, qui firent tomber quelques malheureux. La vue du ſang augmenta la fureur ; les Gardes, toujours aſſaillis de pierres, ſe ſauverent. Les mutins allerent prendre du bois ſur le port, l'amoncelerent devant les portes de l'Hôtel de-Ville, & y mirent le feu. La fumée qui ſe ſe répandit dans les ſalles, força les Conſeillers de les quitter, & de chercher des aſyles ſous les combles, & dans les endroits les plus re-

Louis XIV. 1652. La Fronde.

culés ; ceux qui se présenterent aux fenêtres basses pour sortir, furent massacrés sans distinction de *Mazarins* ou de *Frondeurs*. On remarqua même qu'il y en eut beaucoup plus des derniers, parce que, se flattant d'être épargnés, ils accoururent en plus grand nombre. Quelques-uns se sauverent à force d'argent, & en arborant le signe de la faction, qui étoit la paille. Dès ce jour, il devint nécessaire. Les femmes le porterent en place de bouquets, les hommes à la boutonniere, les Moines à leurs frocs. Comme au commencement des troubles, tout avoit été *à la Fronde*; à la fin, ajustemens, bijoux, coëffures, tout fut *à la paille* (*a*).

Les Princes, retournés au Luxembourg, ignoroient ce qui se passoit,

(*a*) Un Prédicateur prit un jour pour texte ces paroles tirées du Livre de Job, chap. 41, vers. 19 : *In stipulam versi sunt lapides fundæ.*

ou du moins ne ſavoient pas que les choſes fuſſent portées à cet excès. A la première nouvelle qui leur en vint, Monſieur exhorta le Prince à ſe tranſporter à l'Hôtel-de-Ville. Condé s'en défendit, & propoſa d'y envoyer le Duc de Beaufort. Celui-ci accepta, & Mademoiſelle ſe joignit à lui. Elle ſe vantoit que ſa ſeule préſence calmeroit les furieux. Beaufort prétendoit que s'ils mettoient les armes bas, ce ſeroit plus par égard pour lui que pour elle. Cette conteſtation ſi déplacée, quand on va au ſecours de gens qui s'égorgent pour notre querelle, les amuſa pendant le chemin. Ils arriverent tard; la place étoit déjà vuide. On n'y voyoit plus, à la lueur des feux qui brûloient encore, que quelques hommes occupés à reconnoître & à enlever les morts qui les intéreſſoient. Beaufort & la Princeſſe trouverent la même ſolitude

LOUIS XIV, 1652. LA FRONDE.

dans l'Hôtel-de-Ville. Par-tout régnoient le ſilence & l'obſcurité, rendus plus effrayans par les reflets de lumiere tremblotante que cauſoient les feux du dehors. A la voix de Mademoiſelle, pluſieurs de l'aſſemblée, Eccléſiaſtiques & autres, quitterent les retraites qu'ils s'étoient choiſies. Le Prévôt des Marchands parut devant elle *tranquille & ſerein.* Elle lui offrit une eſcorte, qu'il accepta. Le Gouverneur ne voulut pas avoir d'obligation, & ſe ſauva déguiſé. Pluſieurs autres furent conduits hors de la Place, & gagnerent leurs maiſons, non ſans courir de grands riſques dans les rues.

Cet événement plongea dans le deuil les principales familles de Paris. Il s'y paſſa des choſes qui font croire que Condé n'en fut pas le ſeul inſtigateur. On remarqua, entre les ſéditieux, des gens qu'on ſavoit être ſecretement attachés à

la Cour. Un homme, armé d'un poignard, se présenta brusquement au carrosse de Mademoiselle, & s'appuyant sur la portiere, demanda: *Le Prince y est-il? Non*, réponditelle; il se retira, & se perdit dans la foule. Ces particularités ont donné lieu de penser que Mazarin avoit dans Paris des Emissaires chargés, ou d'exciter des tumultes, ou de profiter des soulevemens commencés par d'autres; d'en profiter, soit pour le débarrasser de ses ennemis, soit pour les rendre odieux. Si, dans cette circonstance, il eut le dernier dessein, il lui réussit au-delà de ses espérances. On fut quelques jours sans savoir sur qui rejeter la cause de ce désordre. On se regardoit, on s'examinoit, on n'osoit se communiquer ses soupçons. Enfin, les confidences des conversations, & les écrits qui parurent, fixerent l'opinion publique sur Condé.

Louis XIV. 1652. La Fronde. Anarchie. *Retz*, t. 3, p. 192.

A l'eſtime & à l'affection dont le Prince avoit joui, ſuccéderent la haine & la crainte. Les aſſemblées de l'Hôtel-de-Ville & du Parlement furent abandonnées. Le plus grand nombre des Membres chercha des prétextes pour ne s'y plus trouver. Les Princes firent des démarches, promirent ſûreté, tâcherent de ranimer la confiance : mais quand on y revint, ce ne fut que dans l'appréhenſion d'être noté de *Mazariniſme*, & de courir le danger de la proſcription. Auſſi les rebelles n'éprouverent-ils plus d'oppoſition à leurs volontés. Ils deſtituerent le Prévôt des Marchands, & mirent à ſa place le vieux Brouſſel, patriarche de la Fronde. Ils ſubſtituerent des Echevins de leur Parti, aux Echevins Royaliſtes ; & comme le Maréchal de l'Hôpital, renfermé chez lui, ne faiſoit plus de fonctions de Gouverneur, ils nommerent à

cette dignité le Duc de Beaufort. Gaſton & Condé renouvelerent la prétention de ſe faire nommer par le Parlement; le premier, Lieutenant-Général pour le Roi, qu'on diſoit captif entre les mains de Mazarin ; le ſecond, Généraliſſime de ſes armées : ils créerent auſſi un Conſeil, auquel ils admirent deux Conſeillers du Parlement; & la Compagnie ratifia ces diſpoſitions par des Arrêts des 19 & 26 Juillet. *Les hommes*, dit le Coadjuteur à cette occaſion, *ne ſe ſentent pas, dans ces eſpeces de fievres d'Etat qui tiennent de la frénéſie. Je connoiſſois des gens de bien qui étoient perſuadés juſqu'au martyre, s'il eût été néceſſaire, de la juſtice de la cauſe des Princes ; j'en connoiſſois d'autres d'une vertu déſintéreſſée & conſommée, qui fuſſent morts avec joie pour la défenſe de celle de la Cour.* Ceux-ci parloient ; mais leur voix

Louis XIV. 1652. La Fronde.

étoit étouffée par la prévention des autres, toujours plus hardie que la raison, & par le suffrage de ces hommes si communs dans les factions, & qu'on pouvoit appeler avec un Ambassadeur d'Angleterre, *Serviteurs très humbles des événemens* (*a*) : de sorte que, malgré les réclamations, les Princes trouvoient toujours moyen de se couvrir du manteau de la justice, & d'imprimer, pour ainsi dire, à leurs prétentions, le sceau légal de la Nation.

Gondi se met en défense. *Retz*, t 3, p. 178.

Mais cette adresse ne trompoit que le Peuple & les personnes éloignées de la Capitale & peu instruites des affaires. Dans Paris, on ne tarda pas à s'appercevoir qu'en re-

(*a*) Le Lord Lokar étant Ambassadeur de la République d'Angleterre en France, pendant que Monk & Lamberts se faisoient la guerre, après la mort de Cromwel, on lui demanda duquel il étoit Ambassadeur. Il répondit : *Je suis serviteur très-humble des événemens.* Voy. *Mém. de Monglat*, tom. 4, pag. 224.

cevant Condé avec ses troupes, on s'étoit donné un maître, & on resta comme atterré du coup. Cependant, après quelques jours d'une espece d'étourdissement, on commença à se reconnoître. Le premier qui leva la tête, fut le Cardinal de Retz. Quand il réfléchit sur ce qui s'étoit passé à l'Hôtel-de-Ville, il s'étonna d'avoir pris si peu de précaution contre une surprise ou une insulte. Un autre auroit fui; & Gondi convient que c'étoit le parti le plus sage & le plus sûr, parce que sa sortie de Paris auroit pu le réconcilier avec la Cour: mais la vanité de lutter encore contre Condé, le retint. Il plaça des soldats dans l'Archevêché & dans les maisons voisines; il fit des amas de vivres & de munitions, & garnit de grenades les tours de la Cathédrale, comme il avoit fait lorsqu'il jouoit *le rôle de bon pere Her-*

Louis XIV. 1652. La Fronde.

mite. A la moindre alarme, il pouvoit ſe rendre dans ſon fort par un chemin caché ; mais cette alarme ne vint pas : le Prince dédaigna, craignit, ou ne jugea pas à propos de meſurer ſes forces avec celles du Prélat.

Confuſion. Tranſlation du Parlement. *Retz*, t. 3, p. 189. *Joly*, Part. II, p. 20.

Paris étoit alors dans une de ces ſituations où le plus léger mouvement, imprudemment donné, peut occaſionner un bouleverſement général. Le moindre pain y valoit huit ſols la livre. Le Peuple, enhardi par le beſoin, ſembloit épier l'occaſion de tomber ſur les riches. L'exemple des ſoldats du Prince, qui après avoir pillé les Villages des environs, vendoient publiquement le butin dans leur Camp, donnoient aux Pariſiens qui alloient l'acheter, une vive tentation d'en faire autant dans la Ville. Il n'y avoit plus ni police, ni frein, ni ſubordination ; ceux qui auroient pu contenir la populace,

bons Bourgeois & Magiſtrats, ſe cachoient ou fuyoient, malgré les Gardes mis aux portes pour empêcher de ſortir. Dans cette circonſtance, le Roi fit ſignifier au Parlement, le 6 Août, de ceſſer ſes fonctions à Paris, & de ſe rendre à Pontoiſe. Il annulla par des Arrêts du Conſeil la création du Gouverneur, Prévôt des Marchands & Echevins, faite par les Princes, & ſuſpendit le paiement des rentes de l'Hôtel-de-Ville. Le Parlement de Paris caſſa ces Arrêts; le Parlement de Pontoiſe foudroya celui de Paris. Ce conflit entre les Magiſtrats rendit la Juſtice peu redoutable au Peuple; & il s'enſuivit des déſordres que Condé auroit voulu réprimer: mais la néceſſité de ſouffrir du Peuple, pour le retenir dans ſon Parti, l'obligeoit de les tolérer.

Il avoit lui-même des chagrins perſonnels à dévorer, parce que la

Embarras du Prince.

Louis XIV. 1652. La Fronde.

révolte égalant tout le monde, il ne trouvoit pas dans ses Officiers & ses soldats, la subordination dont un Chef a besoin.

Talon, t. 8, II. Partie, p. 62 & 64. Montpensier, t. 2, p. 128.

Le Comte de Rieux, un de ses Courtisans, lui manqua en face. Il osa, dans la chaleur de la dispute, faire un geste menaçant, que le Duc d'Orléans punit par quelques jours de Bastille, mais dont Condé, en toute autre circonstance, auroit tiré une vengeance plus éclatante. Malgré la défense des deux Princes, les Ducs de Beaufort & de Nemours, ces deux beaux-freres qui s'étoient déjà montré une inimitié scandaleuse, se battirent au pistolet; Nemours fut tué. Tous les jours étoient marqués par des brouilleries & des raccommodemens qui fatiguoient Gaston, qui impatientoient Condé, qui donnoient au Parti un air de cabale, & en dégoûtoient insensiblement les honnêtes gens que la prévention

prévention y avoit jusqu'alors attachés.

Louis XIV. 1652. La Fronde.

Mazarin quitte une seconde fois le Royaume.

Talon, *t.* 8, *II. Partie*, *p.* 40.

Le Parlement de Pontoise ne fut pas d'abord nombreux (*a*); mais il étoit composé des meilleures têtes, présidées par Molé. Ces Magistrats, animés d'un vrai zele pour le salut du Royaume, se mirent à chercher les moyens de le sauver du danger pressant où il se trouvoit. On savoit que le Duc de Lorraine revenoit en France. Il avoit fidelement accompli la condition de sortir du Royaume, imposée par Turenne; mais, arrivé sur ses terres, il fit tirer deux coups de canon, & reprit aussi-tôt le chemin de Paris. Les Espagnols, en même-temps, envoyerent en France douze mille hommes sous le commandement de Fuensaldagne. Toutes

(*a*) Benserade disoit *qu'il avoit rencontré à la promenade tout le Parlement dans un carrosse coupé*. Voy. Monglat, tom. 3, pag. 304.

Louis XIV. 1652. La Fronde.

ces troupes devoient ſe joindre au Prince dans la Capitale, qui par-là alloit devenir le centre d'une guerre ruineuſe, difficile à terminer, dont les ſuccès variés pouvoient porter des coups mortels à l'autorité Royale. Le Parlement de Pontoiſe repréſenta que, dans la criſe des affaires, il ſeroit peut être à propos d'accorder quelque choſe à la prévention du Peuple contre le Miniſtre ; que la rebellion ne paroiſſoit s'autoriſer que du rappel du Cardinal ; qu'il falloit lui ôter ce prétexte, & qu'il ſeroit glorieux à Mazarin de ſacrifier ſa fortune au repos de l'Etat. On lui remontra à lui-même que l'armée du Roi n'étoit pas invincible ; que ſi jamais elle recevoit un échec conſidérable, haï des Peuples comme il l'étoit, peu aimé des Courtiſans, chargé d'Arrêts contre ſa liberté & ſa vie, il courroit les plus grands riſques. Il répondoit que la Cour pouvoit ſe

retirer au-delà de la Loire, où il attendoit en ſûreté les événemens : mais Turenne fit honte à la Reine d'une pareille propoſition, qui auroit donné au parti du Roi un grand diſcrédit dans l'eſprit des Peuples. Ainſi il fut réſolu que le Cardinal quitteroit encore une fois la France. Il partit le 19 Août, & ſe retira à Sedan, d'où il continua de gouverner le Royaume.

Opérations des armées.

La nouvelle de ſon départ fut appriſe à Paris avec grande ſatiſfaction. Les Membres du Parlement qui y étoient reſtés, ordonnerent que le Roi en ſeroit remercié. Les Princes parurent partager ſincerement la joie publique. Ils affecterent de renouer les négociations que les opérations militaires avoient ſuſpendues, & ils flatterent eux-mêmes le Peuple d'une paix prochaine : mais, intérieurement, ils ſe propoſerent de la faire dépendre du ſort

Louis XIV. 1652. La Fronde.

des armes. Il étoit naturel que Condé, près d'être joint par deux armées, se promît un succès favorable, & ne se pressât point de terminer : mais avant la jonction, l'adresse de Mazarin lui enleva la moitié de ses espérances. Le Cardinal savoit que si les Espagnols aidoient le Prince, c'étoit moins pour l'obliger, que pour perpétuer la guerre. Sur cette connoissance, il imagina une ruse dont Fuensaldagne fut dupe. Mazarin écrivit de Sedan au Duc de Lorraine une lettre tournée en réponse, comme s'il y avoit entre eux une négociation établie. Il y discutoit des propositions d'accommodemens ; &, après s'être défendu sur les unes, avoir accordé les autres, il finissoit par dire que, si Charles s'opiniâtroit à refuser les offres de la Cour, la Reine seroit forcée de finir avec Condé qui la pressoit, & qu'elle aimeroit mieux s'abandonner à un

Louis XIV. 1652. La Fronde.

Prince-du-Sang, que d'exposer le Royaume à une invasion. Le Courier, porteur de cette dépêche, eut ordre de passer auprès de l'armée Espagnole, & de se laisser prendre. Le Général ouvrit la lettre. La ménace qui la terminoit lui fit faire des réflexions: il en conclut, comme l'Italien l'avoit espéré, qu'il ne falloit pas rendre Condé trop formidable à la Reine; & au-lieu de joindre le Duc de Lorraine, Fuensaldagne se contenta de lui envoyer quelque Cavalerie, & retourna en Flandres avec son armée.

Charles cependant avançoit vers Paris, entretenant des négociations avec la Cour, qui se laissoit amuser comme la premiere fois. S'il avoit eu affaire à un Général moins pénétrant, il auroit mis l'armée du Roi entre deux feux; entre la sienne & celle de Condé. La Reine, abusée,

LOUIS XIV. 1652. LA FRONDE.

ordonna à Turenne de ne point inquiéter Charles dans sa marche. Mais Turenne répondit : *Je suis si persuadé que le Duc trompe le Roi, que, quelque positifs que soient les ordres, j'aime mieux m'exposer à porter ma tête sur un échafaud, que de risquer de tout perdre en obéissant.* Il continua à serrer l'armée du Duc; mais il ne put empêcher sa jonction avec les troupes du Prince. Ces deux corps réunis camperent sur les bords de la Seine & de la Marne, près d'Ablon, & Turenne prit, vis-à vis d'eux, une position avantageuse, près de Villeneuve-Saint-Georges, derriere un bois, dans l'angle que forme la riviere d'Yevre en tombant dans la Seine. Ces deux armées s'observerent tout le mois de Septembre. Pendant ce temps, on entama ou on continua une foule de négociations,

dont la plus remarquable fut celle du Cardinal de Retz (*a*).

Louis XIV. 1652. La Fronde. Le Cardinal de Retz à Compiegne.

La retraite du Ministre avoit opéré une révolution totale dans les esprits. Ceux qui étoient auparavant les plus emportés contre la Cour, convenoient que cette complaisance demandoit un retour d'égards. Tout le Peuple se seroit volontiers jeté

(*a*) Tout le monde négocioit; cette manie étoit devenue une mode. On raconte que Madame de Rhode prenoit toute sorte de travestissement, & qu'après sa mort on trouva dans sa garde-robe *des habits de Carmes, de Minimes, d'Augustins, enfin de toute espece d'Ordres Religieux* Elle mourut, pour ainsi dire, dans le lit d'honneur; car elle se trouva mal chez le Cardinal, où elle négocioit. Mazarin, qui avoit des affaires plus pressées que de la secourir, la quitta évanouie. Elle fut si outrée de cette espece de mépris, qu'elle en mourut. *Tout le monde, au-lieu de la plaindre*, dit Madame de Nemours, *se moqua d'elle, comme si elle avoit fait une action fort ridicule de mourir.* Voy. *Mém. de Nemours*, pag. 148.

LOUIS XIV. 1652. LA FRONDE.

entre les bras de ſon Roi. Les vœux les plus empreſſés des Pariſiens étoient de le voir revenir au milieu d'eux. Témoin de ces diſpoſitions, Gondi crut qu'il pouvoit ſe donner l'honneur du retour, & que ce ſervice éclatant effaceroit ſes démérites paſſés. Il fit connoître à Monſieur que tout alloit en décadence dans ſon Parti; que, malgré le ſecours de l'Armée Lorraine, il n'y avoit plus rien à eſpérer, & qu'il falloit s'accommoder avec la Cour, à quelque condition que ce fût. Gaſton en convint, & remit ſes intérêts entre les mains du Coadjuteur. Il provoqua une aſſemblée des principaux du Clergé & de la Bourgeoiſie, dans laquelle il fut réſolu qu'on feroit au Roi une grande députation, pour le prier de revenir à Paris. Gondi ſe rendit à Compiegne à la tête de ces Députés, qui lui formoient un cortége impoſant. D'abord il reçut

des mains du Roi le Chapeau de Cardinal, qui étoit depuis si long-temps l'objet de ses vœux. Ensuite il se mit à négocier; mais il n'avoit point, si on peut ainsi parler, si beau jeu qu'il se l'étoit promis. Les Ministres n'ignoroient pas ce qui se passoit à Paris. Ils savoient que si les rebelles venoient à composition, c'étoit moins par amour de la paix que par nécessité. La Reine, à la vérité, écouta d'abord assez favorablement les premieres propositions, comme une personne qui veut finir: mais les amis du Cardinal, Servien, Le Tellier, Ondedei, se défiant de sa facilité, la retinrent. Ils se firent renvoyer la conclusion, & épuiserent, sans terminer, toutes les offres du Coadjuteur, jusqu'à celle que faisoit le Duc d'Orléans de se retirer à Blois, & de ne plus se mêler de rien, pourvu qu'on assurât son état, celui des Princes

Louis XIV. 1652. La Fronde.

& de leurs Partisans, par une amnistie honorable, des Gouvernemens & des charges lucratives.

Condé quitte la France.

Ce qu'il demandoit, la Cour certainement, quelques mois plutôt, l'auroit accordé avec le plus grand empressement ; mais elle voyoit actuellement jour à rentrer dans ses droits, sans graces ni conditions. Turenne, tenant toujours en échec l'armée Lorraine, avoit mande à la Reine qu'elle pouvoit traîner les négociations en longueur tant qu'elle voudroit. Les Princes, disoit-il, ont beau débiter qu'ils me forceront à une bataille : je ne crains d'eux ni violence, ni surprise ; je serai toujours maître de me retirer quand je jugerai à propos. En effet, la conduite des troupes Lorraines & de leur Chef n'étoient pas propres à les faire redouter. Il y avoit toujours presqu'autant d'Officiers à Paris qu'au Camp, quoique les Parisiens ne les vissent

pas de bon œil. Ils se moquoient d'eux publiquement, & plaisantoient sur leurs discours, au sujet de l'Armée Royale, qu'ils se vantoient de battre qu'and ils voudroient. On les défioit d'exécuter ces menaces fanfaronnes ; & bientôt Turenne les rendit aussi ridicules qu'elles étoient vaines. Après avoir rempli son objet, qui étoit de fatiguer les Parisiens par la présence des Soldats étrangers, tous pillards & indisciplinés ; d'amuser les Princes par des négociations, de les discréditer, de détacher d'eux le Peuple & ses Chefs, Turenne décampa le 5 Octobre, & laissa l'armée ennemie bien étonnée de sa retraite. Elle se fit avec le plus grand ordre, & sans coup férir. Cette surprise qui ôtoit à Condé le moyen de tenter une affaire décisive, le mit en fureur. Il s'exhala en plaintes ameres, en paroles outrageantes contre les Ca-

Louis XIV. 1652. La Fronde.

pitaines qu'il avoit laiſſés au Camp, pendant qu'il étoit malade à Paris. Les Lorrains & les Eſpagnols furent moqués & chanſonnés par les Pariſiens, qui s'amuſent de tout. Le Peuple, de l'extrême affection pour eux, paſſa à la haine, & le Duc de Lorraine lui-même fut inſulté dans les rues. Depuis ce jour, il s'en écoula peu pendant leſquels Condé n'eût à craindre d'être livré à ſes ennemis, ou forcé de mettre Paris en feu pour ſe défendre. Il s'ennuya de cette ſituation critique; &, fatigué également des formes du Palais, des inconſéquences du Parlement, de l'importance des Bourgeois, de l'inſolence de la populace, plus las encore des négociations qu'on rendoit interminables, il s'abandonna entre les mains des Eſpagnols, &, le 18 Octobre, il prit, avec le Duc de Lorraine, le chemin de la Flandre par la Picardie.

Députation au Roi.

Retz, t. 3, p. 242.

En partant, il recommanda à Monſieur de ne point rendre la Ville ſans avoir obtenu des conditions avantageuſes pour eux deux & pour leurs Partiſans les plus diſtingués. C'étoit préſumer que Gaſton ſeroit plus maître du Peuple que ne l'avoit été Condé. Mais les Pariſiens, qui s'étoient paſſionnés contre Mazarin ſans trop ſavoir pourquoi, & parce qu'on avoit eu l'art de leur inſpirer de la haine, revinrent d'eux-mêmes à leur devoir, ſi-tôt qu'ils eurent ſous les yeux des exemples de ſoumiſſion. La députation du Clergé en provoqua d'autres. Les ſix Corps des Marchands envoyerent à Pontoiſe, où étoit la Cour, des Députés, qui furent très-bien reçus, & traités aux dépens du Roi. Après eux, les Colonels des quartiers, un Bourgeois & un Officier de chaque Compagnie, au nombre de cent quarante-neuf, allerent à Saint-Ger-

Louis XIV. 1652. La Fronde.

main conjurer Sa Majeſté de revenir *dans ſa bonne Ville.* Ils furent accueillis avec encore plus de diſtinction que les autres; non-ſeulement traités aux dépens du Roi, mais ſervis par ſes Officiers, au bruit des timbales & des trompettes, & viſités, pendant le dîner, par le jeune Monarque lui-même & le Duc d'Anjou ſon frere. Il faut être François pour concevoir l'effet de pareils égards marqués à propos. Le Peuple, en apprenant l'accueil fait à ſes Députés, devint ivre de joie; ils ſe faiſoient raconter les détails, ſe répétoient les uns aux autres les plus petites particularités, & finiſſoient toujours par cette queſtion : *Quand reviendra-t-il ?*

Embarras de Gaſton.

Retz, t. 3, p. 245.

Le Duc d'Orléans, effrayé de cet enthouſiaſme général, leur crioit de ne ſe pas hâter, de lui donner le temps de finir ſon traité, que leur empreſſement rompoit toutes ſes

mesures. Eh! qu'importoit à ce Peuple détrompé, l'intérêt des Chefs qui l'avoient séduit & entraîné dans la révolte? Tous savoient qu'ils n'avoient rien à craindre du rétablissement de la puissance Royale, qu'il ne pouvoit au contraire leur en revenir que de la sûreté & de la tranquillité. La partie du Parlement restée à Paris, & l'Hôtel-de-Ville, voulurent aussi faire des députations: mais la Cour tint ferme à les regarder comme interdits; & ne pouvant être reçus en Corps, les Membres se mêlerent du moins parmi les autres Députés. Ils annullerent aussi d'eux-mêmes, ou regarderent comme non avenues & sans force, toutes leurs dispositions séditieuses, élection irréguliere d'un Gouverneur & d'Echevins anti-Royalistes, création d'un Conseil d'union, concession du titre de Lieutenant-Général au Duc d'Orléans, & de Généralissime à Condé. Gaston connut alors à quoi

Louis XIV. 1652. La Fronde.

doivent s'attendre les ſujets les plus élevés, les Princes-du-Sang même, quand ils ſe ſéparent du Roi. C'eſt du trône qu'ils tirent tout leur éclat; & s'ils accoutument les Peuples à mépriſer l'autorité, tôt ou tard ils en ſont punis par le mépris où ils tombent eux-mêmes. Le Duc d'Orléans avoit peine à s'avouer cette vérité humiliante, dont il faiſoit par-tout l'expérience; il auroit voulu ſe perſuader à lui-même & perſuader aux autres, qu'il pouvoit réſiſter avec ſuccès, s'il s'y obſtinoit, & qu'il ne cédoit que par condeſcendance. Le Cardinal de Retz décrit aſſez plaiſamment le combat entre la vanité de Gaſton & ſa crainte. *Ne ferai-je pas demain la guerre*, dit-il au Prélat, *& plus facilement que jamais?.... Oui, Monſieur.... Le Peuple n'eſt-il pas toujours à moi?.... Sans doute, Monſieur... M. le Prince ne reviendra-t-il pas à moi, ſi je le demande?.... Je le crois, Monſieur....*

Louis XIV. 1652. La Fronde.

L'armée d'Eſpagne ne s'avancera-t-elle pas, ſi je le veux?.... Toutes les apparences y ſont, Monſieur. Gaſton, ajoute le Coadjuteur, *ſentoit le ridicule de ſes queſtions, & il ne ſe les permettoit, qu'afin qu'on le réfutât, & afin de pouvoir dire enſuite qu'il auroit fait merveille, ſi on ne l'avoit retenu; à-peu-près*, diſoit Madame, *moitié riant, moitié pleurant, à-peu-près comme Trivelin dit à Scaramouche: que je t'aurois dit de belles choſes, ſi tu avois eu aſſez d'eſprit pour me contredire!* Ainſi ces grands événemens qui attirent l'attention de l'univers, conſidérés ſous un autre point-de-vue, ne ſont ſouvent que des comédies dont les Acteurs, s'ils étoient vus de près, inſpireroient plus de pitié que d'eſtime. La Fronde ſe termina comme une Piece de Théâtre. Après les incidens qui formerent l'intrigue & ſoutinrent l'intérêt, la venue du principal perſonnage opéra

[redacted] le dénouement. Les autres diſparurent de deſſus la ſcene, la toile tomba, & il ne reſta plus de ces troubles, qu'un ſouvenir qui fut bientôt effacé par les années brillantes de Louis XIV.

Louis XIV. 1652. La Fronde.

Le Roi rentre dans Paris. Retz, t. 3, 47. ontpenſier, , p. 166.

Le Monarque rentra dans ſa Capitale le 21 Octobre, au milieu des acclamations du Peuple, dont la joie ſe ſignaloit par des transports difficiles à dépeindre. Il ne s'étoit lié par aucune promeſſe d'amniſtie, afin d'avoir la liberté de punir s'il le vouloit ; mais le châtiment ne fut pas ſévere : il ſe borna même aux plus coupables. Louis fit dire à ſon oncle de quitter Paris, & il obéit. Mademoiſelle, prévenant l'ordre qu'elle auroit eu de ſe retirer dans une de ſes terres, s'y exila d'elle-même. Pluſieurs gens de qualité, & d'autres perſonnes turbulentes, de différens états, jugées & condamnées par leur propre conſcience, ſe cacherent, & s'enfuirent. Les Ducheſſes de Mont-

bazon & de Châtillon auroient bien voulu paroître à la Cour; mais elles eurent défense de s'y montrer, & partirent pour leurs Châteaux. Le Duc de Beaufort suivit le Duc d'Orléans, non sans regret d'abandonner le petit empire qu'il s'étoit formé dans les halles. Le fils de Broussel rendit la Bastille, si-tôt qu'on le menaça de le faire pendre s'il se laissoit assiéger. Enfin, le lendemain de son entrée, le Roi tint son Lit-de-Justice au Louvre. Il y réunit les Conseillers de Paris à ceux de Pontoise : les premiers n'essuyerent ni reproches ni réprimandes. Il fut seulement defendu à dix ou douze d'entre eux, qui n'avoient pas été appelés à cette séance, de demeurer à Paris. Dans cette défense furent compris quelques Membres des autres compagnies, en petit nombre, tous les Officiers des Princes de Condé & de Conti, & même les

LOUIS XIV. 1652. LA FRONDE. Lit-de-Justice.

femmes attachées au ſervice de la Ducheſſe de Longueville.

Dans ce Lit-de-Juſtice, le Roi fit lire & enregiſtrer un Edit qui interdiſoit au Parlement toute délibération ſur le gouvernement de l'Etat & les Finances, toutes procédures contre les Miniſtres qu'il lui plairoit de choiſir. Il contenoit auſſi des regles de diſcipline, faites pour l'honneur & l'indépendance de la Compagnie: notamment celle de ne point permettre à ſes Membres de prendre des habitudes trop grandes dans le Palais des Princes & des Grands, d'en recevoir préſens, gratifications ou penſions, & même d'aſſiſter aux Conſeils où ſe traitoient leurs affaires économiques & domeſtiques (*a*). Du reſte, le Monarque accorda une amniſtie géné-

(*a*) Encore actuellement, il faut une diſpenſe à un Conſeiller au Parlement, pour accepter la place de Chef de Conſeil d'un Prince.

Louis XIV. 1652. LA FRONDE.

Le Cardinal de Retz arrêté.

Retz, t. 3, p. 249.

Joly, t. 2, p. 30.

rale, qui rassura les esprits, & remit par-tout l'ordre & la tranquillité. Le Cardinal de Retz se trouva au Louvre quand le Roi arriva. La Reine dit à son fils de l'embrasser, *comme celui à qui il devoit particulierement son retour à Paris.* Cependant il n'y avoit véritablement contribué qu'en ce qu'il ne s'y étoit point opposé. En quittant le Louvre, il alla, si on en croit Joly, conseiller au Duc d'Orléans de se mettre en défense, & de ne se point laisser opprimer par la puissance Royale; mais il prétend qu'il laissa seulement entrevoir à Gaston la possibilité d'ameuter le Peuple, de faire de nouvelles barricades, & de s'emparer de la personne du Roi. Il dit que le Duc de Beaufort conseilloit fortement cette entreprise; que pour lui, il se contenta d'assurer Gaston, que si le Prince s'y déterminoit, il l'appuieroit de tout le

Louis XIV. 1652. La Fronde.

crédit qu'il avoit encore auprès du Peuple. C'étoit certainement pousser la rebellion jusqu'où elle pouvoit aller. Cependant Anne d'Autriche voulut bien ne punir le Prélat que par l'éloignement : encore ne s'y détermina-t-elle que lorsqu'elle se fut assurée par diverses tentatives, qu'il lui seroit impossible de faire revenir Mazarin, & d'assurer la tranquillité de son Ministere, tant que Gondi resteroit à Paris. Elle lui offrit l'ambassade de Rome, où on lui promettoit de ne le laisser que trois ans ; cent mille francs pour payer ses dettes, une pension de cinquante mille écus, & cinquante mille autres comptant pour se mettre en équipages.

Le Coadjuteur dit qu'il ne refusa ces offres, que parce qu'on ne voulut rien donner à ses partisans intimes ; & il veut faire entendre qu'il fut victime de l'amitié : mais il y a plus

d'apparence qu'il se crut encore en état d'intimider la Cour, & de se faire acheter plus cherement. Il continua de retenir autour de lui une espece de Garde, qui montoit quelquefois jusqu'à deux cens Gentilshommes. Ce n'étoit qu'avec cette escorte, qu'il quittoit son fort de l'Archevêché, où il avoit toujours des munitions qui rendoient ce poste capable de résistance. Quand il alloit à la Cour, il y portoit un air de morgue & de hauteur, & il rejetoit dédaigneusement toutes les conditions qui n'étoient pas précisément celles qu'il prétendoit imposer. Son insolence alla si loin, que le Conseil donna des ordres pour l'arrêter, & même pour l'attaquer à main armée, si on ne pouvoit le saisir autrement. *Ces ordres*, dit-il, *n'étoient guere différens de ceux qui furent donnés au Maréchal de Vitri, lorsqu'il tua le Maréchal d'Ancre.* Les vrais amis de

Louis XIV. 1652. La Fronde.

Gondi, qui voyoient qu'il ſe perdoit, vinrent à la fin à bout de l'engager à relâcher quelque choſe de ſes prétentions. Il ſe détermina à traiter directement avec le Cardinal Mazarin, auquel il écrivit. Sur la foi de ce traité entamé, il relâcha de ſes précautions, & vint au Louvre, mais accompagné. Il y fut arrêté le 19 Décembre, & conduit à Vincennes, ſans que le Peuple, dont on craignoit le reſſentiment, en témoignât aucun. Il y eut ſeulement quelques démonſtrations de chagrins de la part du Clergé : le Chapitre de la Cathédrale ordonna des prieres de quarante heures ; mais l'Archevêque, oncle du Coadjuteur, les fit ceſſer.

1653. Retour de Mazarin. *Talon, t. 8, II. Partie, p. 128.*

Pendant que le Cardinal de Retz reſſentoit dans la contrainte & la ſolitude de la priſon, tous les tourmens que peut ſouffrir un ambitieux enchaîné par ſon rival, Mazarin ſe promenoit ſur la frontiere, dans les armées

armées françoises, & jouissoit de l'honneur du succès que les Généraux lui déféroient. Il étoit redevable de ces égards à la puissance qu'il conservoit à la Cour, où il disposoit de tout, quoiqu'éloigné. Il se rapprocha, après s'être fait quelque temps desirer, & arriva à Paris le 3 Février, accompagné de Turenne & des principaux Officiers de l'armée; cortege flatteur, dont l'éclat fut encore rehaussé par le Monarque, qui alla au-devant de lui jusqu'à six lieues. La Reine le reçut avec des transports de joie, qui n'étoient pas nouveaux, mais qui étonnoient toujours; car plusieurs recherchoient encore par où il avoit mérité sa fortune. Les autres, éblouis par son bonheur, brûloient leur encens devant l'idole, sans s'embarrasser si elle en étoit digne: toute la France tomba à ses genoux. Les Parisiens lui firent une espece d'amende-

Louis XIV. 1653. La Fronde.

Louis XIV. 1653. La Fronde.

honorable de leurs inſultes exceſſives, par des hommages qui ne l'étoient pas moins. Ils lui donnerent à l'Hôtel-de-Ville une fête dans laquelle on lui prodigua preſque tous les honneurs réſervés juſqu'alors au Souverain. Des Edits burſaux, que le Miniſtere préſenta au Parlement ſous le motif ordinaire de fournir aux dépenſes de la guerre, n'éprouverent point de difficultés. On dit que le Cardinal, voyant la Nation ſi inconſtante, ſe confirma dans le mépris qu'il avoit déjà conçu pour elle; & que la trouvant ſi docile, il ne ſe fit point de ſcrupule de la piller & d'entaſſer des tréſors immenſes, pour n'être plus expoſé, en cas de diſgrace, à la diſette qu'il avoit quelquefois éprouvée pendant ſa retraite forcée chez l'Etranger.

Fin des troubles. *Lenet, t. 2, p. 560.*

Comme un bonheur en entraîne ordinairement un autre, le Miniſtre n'eut, pour ainſi dire, beſoin que de

ſe prêter aux événemens, pour éteindre les dernieres étincelles de la guerre civile. Depuis que Paris s'étoit rendu, le foyer des troubles exiſtoit à Bordeaux ; mais il commençoit à manquer de matieres & de gens capables d'attiſer le feu & de perpétuer l'incendie. La faction ſe conſumoit elle-même par la méſintelligence du Prince de Conti & de la Ducheſſe de Longueville ; méſintelligence que leurs Conſeils & leurs Domeſtiques fomentoient. Il y avoit entre tous ces agens une émulation intéreſſée à traiter avec la Cour. Ceux du frere vouloient prévenir auprès du Miniſtre ceux de la ſœur, & réciproquement, afin d'avoir l'honneur de la pacification, & d'en retirer une récompenſe perſonnelle. Mazarin écoutoit tout le monde, & ne ſe preſſoit pas de conclure, parce que le retard faiſoit que les Négociateurs ſe traverſoient, & que

LOUIS XIV. 1653. LA FRONDE. *Retz*, t. 3, p. 71. *Nemours*, p. 140.

le parti ſe ruinoit de lui-même.

LOUIS XIV. 1653. LA FRONDE.

Pendant ces délais, il ſe paſſoit des ſcenes ſanglantes à Bordeaux. Lorſque Lenet & Marſin, agens de Condé, reſtés dans la ville avec Conti & la Ducheſſe de Longueville, voulurent ſe couvrir de l'autorité apparente du Parlement, à l'exemple des Frondeurs de la Capitale, ils ameuterent la populace, dont ils ſe ſervirent pour intimider la Compagnie. Cette populace prit l'habitude de s'aſſembler à l'*Ormée*, promenade de Bordeaux. De-là, au ſignal des Chefs partiſans des Princes, elle ſe répandoit dans la ville, inſultoit, frappoit, pilloit ceux qu'on lui indiquoit comme *Mazarins*. Contre cette féroce cabale, dont un nommé *Dure-Tête*, ſimple artiſan, étoit chef, ſe forma l'aſſociation du *Chapeau-rouge*, ainſi appelée du nom d'une des rues de la ville. Celle-ci étoit compoſée de

la meilleure Bourgeoiſie. Pluſieurs fois les deux troupes en vinrent aux mains; les *Ormiſtes*, plus nombreux, eurent ſouvent l'avantage, & ſignalerent leurs victoires par toutes ſortes de cruautés contre *les Chapeaux-rouges*. Beaucoup de ceux-ci quitterent la ville, avec les principaux du Parlement, que le Roi transféra à Agen.

Bordeaux étoit réduit à cet état d'anarchie, lorſqu'on parla de traiter avec la Cour. Au-lieu de ſe tenir unis & de faire cauſe commune, les agens du Prince abſent, ceux de Conti, ceux de la Ducheſſe de Longueville ſe brouillerent, & brouillerent leurs Maîtres ſur des prétentions qu'ils affectoient excluſivement l'un pour l'autre. Le Miniſtre augmenta la diviſion, en ſe montrant diſpoſé à accorder des préférences. Chacun tâcha de les mériter par une ſoumiſſion plus prompte &

Louis XIV. 1653. La Fronde.

plus étendue ; & le résultat de cette conduite, fut que la Cour imposa la loi qu'elle voulut. On accorda à la Princésse de Condé liberté de suivre son mari en Flandres ou en Espagne, avec son fils & tous ses partisans un peu notables. Le Roi assigna au Prince de Conti & à la Duchesse de Longueville sa sœur, des séjours éloignés de la Cour, jusqu'à ce que leur bonne conduite les y fît rappeler. Quelques Seigneurs subirent le même sort, mêlé d'indulgence & de rigueur. On donna une amnistie générale pour Bordeaux & de petites villes adjacentes plus ou moins marquées de la tache de la révolte. Il n'y eut d'exceptés que *Dure-Tête*, Chef de l'Ormée, & cinq de ses compagnons les plus coupables, dont on fit un exemple. Ce fut le seul sang que la vengeance Royale se permit de répandre. Elle ne crut pas non plus devoir laisser

ſans punition, à la face de l'Univers, la rebellion du Prince de Condé. Ce même Parlement de Paris, dont beaucoup de Membres pouvoient ſe reprocher de s'être rendus ſes complices, lui fit ſon procès, comme l'avoit prédit le Coadjuteur. Le jeune Monarque y aſſiſta, & y porta l'extérieur d'un homme touché. On déclara Condé criminel de leſe-Majeſté. Il fut dépouillé de tous ſes emplois, charges & gouvernemens, auxquels le Roi nomma, & condamné à mort, ſans ſpécifier le genre de ſupplice, par reſpect pour le Sang-Royal.

Il ſoutint pendant ſix ans les affaires des Eſpagnols en Flandres, malgré les fautes de leurs Généraux & la capacité de Turenne. Il combattit, vainquit pour eux, ou empêcha leur défaite, dévoré à chaque avantage d'un nouveau chagrin, dont toute ſa gloire ne

LOUIS XIV. pouvoit effacer les triſtes impreſſions (*a*). Les Eſpagnols furent reconnoiſſans de ſes ſervices ; ils ſtipulerent ſes intérêts lorſque les deux Royaumes firent la paix en 1659. Mazarin vouloit que Condé ne fût reçu en grace qu'à des conditions humiliantes. L'Eſpagne menaça, ſi on n'en accordoit pas d'honorables, de lui compoſer de pluſieurs Villes de Flandres & d'Alſace un Etat indépendant. On dit que le Prince deſiroit fort un pareil établiſſement ; mais il auroit été trop dangereux

(*a*) On voit ſon repentir noblement exprimé dans un tableau de la petite galerie de Chantilly, dont on dit que Condé lui-même a donné l'idée. Une Renommée, planant dans les airs, embouche la trompette, & publie ſes victoires. Le Héros la regarde triſtement, & de la main lui impoſe ſilence. A ſes pieds, la Muſe de l'Hiſtoire, aſſiſe ſur des trophées, tient un livre dont elle déchire les feuillets où ſe liſent les exploits du Prince contre la France.

pour la France. L'animoſité du Miniſtre ſe trouva donc forcée de céder à l'avantage de l'Etat. Condé fut rappelé & rétabli dans ſes principaux droits. Reçu d'abord aſſez froidement, il gagna, par ſa conduite prudente & diſcrete, la confiance de Louis XIV, qui l'appela quelquefois dans ſes Conſeils, & le mit à la tête de ſes Armées.

Entre toutes les perſonnes qui figurerent dans ces troubles, Condé fut preſque le ſeul qui conſervât l'eſtime publique après ſes fautes. Le Duc d'Orléans vécut retiré à Blois, d'où il ne venoit que rarement à la Cour, médiocrement careſſé par le Monarque & ſa mere, peu regardé des Courtiſans, mais très-fêté par le Miniſtre, qui ſe faiſoit un honneur de le traîner, pour ainſi dire, à ſon char. Sa fille, Mademoiſelle, mena long-temps une vie errante dans ſes Châteaux. Il ſe trouva tou-

Louis XIV.

jours des obſtacles aux mariages qui convenoient à ſa naiſſance; & elle fut à la fin obligée d'acheter, par le ſacrifice d'une partie de ſes grands biens, le droit d'épouſer un Gentilhomme qui la mépriſa. La Ducheſſe de Longueville, ne pouvant ſe paſſer d'intrigues, après avoir renoncé à celles de l'amour & de la politique, trouva à ſe ſatisfaire dans la dévotion. La guerre entre les Solitaires de Port-Royal & les Jéſuites commençoit à s'animer. Elle ſe déclara pour les premiers, & ſe donna du moins le plaiſir d'être du parti que la Cour n'aimoit pas. Le Prince de Conti fit ſa paix en épouſant une des nieces du Miniſtre. Il vécut ſans éclat, bon mari, bon pere, plus heureux dans cette eſpece de vie privée, qu'il ne l'avoit été dans le tracas des affaires. Le Duc de Beaufort ſe diſtingua ſur mer, & ſe mit à la tête d'une troupe de

Volontaires, auxquels le Roi permit d'aller au secours des Véniticns, en Candie. Il trouva une mort honorable sur la breche de la Canée. Les grands Seigneurs qui avoient participé aux troubles furent peu employés sous le regne de Louis XIV, malgré leur mérite personnel ; & leurs enfans ont quelquefois eu peine à effacer la tache de leurs peres. Quant aux brouillons inférieurs, beaucoup de leurs noms rayés des matricules de la Magistrature, en ont disparu totalement, ou n'existent plus que dans des conditions subalternes.

Louis XIV.

Le Cardinal de Retz causa encore quelque inquiétude à la Cour. De Coadjuteur il devint, pendant sa prison de Vincennes, Archevêque de Paris, par la mort de son oncle. On lui demanda sa démission, & on mit sa liberté à ce prix. Il l'a donna ; & en attendant la ratifica-

Louis XIV.

tion de Rome, il fut transféré dans le Château de Nantes, d'où il se sauva. En s'échappant, il fit une chute, dont il demeura estropié toute sa vie. Pendant qu'il erroit en Espagne, en Flandres, à Rome, en Allemagne, un Curé de la Madeleine, nommé Chassebras, qu'il avoit fait son Grand-Vicaire, soutenoit ses intérêts avec une intrépidité & une intelligence singulieres. Il donnoit des Mandemens au nom du Cardinal, interdisoit les Grands-Vicaires nommés par le Chapitre, à la priere de la Cour, lançoit des Monitoires contre les persécuteurs de son Archevêque, & les menaçoit d'excommunication. Ces pieces passerent pour être l'ouvrage des Solitaires de Port-Royal, que la Cour commença à regarder comme possédés de l'esprit de rebellion, & acharnés à le répandre dans le Peuple; soupçon dont le Ministere ne s'est

jamais défait. On dit qu'elles s'imprimoient dans la tour de Saint-Jacques-de-la-Boucherie; & malgré la multitude & la vigilance des espions, elles parvenoient toujours entre les mains des personnes dont elles devoient être connues, ou elles se trouvoient affichées à propos partout où il étoit besoin, sans que les recherches & les menaces du Ministere ayent jamais pu intimider le Grand-Vicaire & ses coopérateurs, qui se cachoient, mais qui agissoient toujours. | Louis XIV.

Comme ces Ouvrages étoient bien écrits, ils faisoient impression. Le Clergé redemandoit son Archevêque : le Peuple murmuroit ; & si Gondi eût su seconder le zele de ses Partisans, par une conduite réglée & par sa persévérance, peut être auroit-il forcé la Cour à lui laisser son Archevêché ; mais il se lassa de souffrir. Si on en croit aussi Joly,

LOUIS XIV. qui l'accompagna toujours, il avoit contracté dans ses voyages le goût d'une vie libre, exempte de devoirs, d'assujettissemens, & même de bienséance; vie qu'il desira de pouvoir continuer (*a*). Il prit donc le parti

(*a*) Joly finit le récit de la vie licencieuse du Cardinal de Retz, par cette réponse du Prélat aux reproches de son Confident : *Mon pauvre ami, tu perds ton temps à me prêcher. Je sais bien que je ne suis qu'un coquin ; mais, malgré toi & tout le monde, je le veux être, parce que j'y trouve plus de plaisir. Je sais que vous êtes trois ou quatre qui me connoissez & méprisez dans le cœur ; mais je m'en console, par la satisfaction que j'ai d'en imposer à tout le reste du monde. Par votre moyen même, on y est si bien trompé, & ma réputation si bien établie, que quand vous voudriez désabuser les gens, vous n'en seriez pas crus ; ce qui me suffit pour être content de vivre à ma mode.* Voy. *Mém. de Joly*, I. vol. II. Partie, depuis la page 199 jusqu'à 226. Les Mémoires de ce Confident confirment bien le proverbe, *que nul homme n'est héros pour son valet-de-chambre.*

de tranſiger avec la Cour. On lui donna de groſſes Abbayes en échange de ſon Archevêché. Il fixa ſa demeure en Lorraine, & paya ſes dettes à la longue. Sur la fin de ſa vie, il obtint permiſſion de revenir à Paris ; & cet homme, qui ne s'étoit pas contenté du premier rang après les Princes, dans la Capitale, s'eſtima heureux de pouvoir y finir ſes jours preſque inconnu (*a*).

Il ne céda ſon Archevêché qu'après la mort de Mazarin, auquel il ne voulut pas donner la ſatisfaction

(*a*) Le Cardinal de Retz vint à bout, par ſon économie, de payer toutes ſes dettes. Il paſſa les dernieres années de ſa vie à Paris, dans un petit cercle d'amis choiſis, dont ſa converſation faiſoit l'agrément. C'étoit un autre homme, tranquille, modéré, exact à ſon devoir. Madame de Sévigné, qui étoit de ſa ſociété, en fait, dans une de ſes Lettres, un grand éloge ; & il fut très-regretté de ſes amis, de ſes domeſtiques & des pauvres.

de le rendre témoin de ſon humilia-
Louis XIV. tion. Ce Miniſtre mourut comblé de gloire, après avoir donné la paix à l'Europe, & à la France une Reine dont le mariage devint l'époque du déclin de la Monarchie Eſpagnole, juſqu'alors ſi funeſte à la Françoiſe. Mazarin laiſſa des richeſſes immenſes, & une réputation d'habileté équivoque. De ſorte que c'eſt encore un problême de ſavoir s'il fut grand Miniſtre, ou s'il fut ſeulement heureux : problême peu difficile à réſoudre pour quiconque ne croit pas volontiers que le bonheur ſe ſoutienne conſtamment ſans capacité.

Retz, t. 2, p. 379. On crut aſſez communément qu'il dut ſa puiſſance moins au génie qu'à l'adreſſe. *Donnez-moi le Roi de mon côté deux jours durant*, diſoit le Cardinal de Retz, *& vous verrez ſi je ſerai embarraſſé*. Mazarin l'eut pendant tout ſon miniſtere, & il eut de la peine à réuſſir. Richelieu fut

ſans ceſſe obligé de lutter contre ſon Maître, & il paroiſſoit commander aux événemens. Cette différence fixe l'opinion qu'on doit avoir des deux Miniſtres. Louis XIV.

Fin du quatrieme & dernier Volume.

NOMS,

SURNOMS ET QUALITÉS

De Messieurs les Députés des trois Ordres des Etats-Généraux (a) *de France, tenus & assemblés en la ville de Paris, en l'année 1614, par le commandement de Sa Majesté.*

(Tiré du Recueil général des Etats tenus en France sous les Rois Charles VI, Charles VIII, Charles IX, Henri III & Louis XIII; *imprimé à Paris*, 1651, *II. Partie*, *p.* 221, 283; & du Recueil de Pieces concernant l'Histoire de Louis XIII; *imprimé à Paris*, 1716, *t. I*, *p.* 88, 137 & 197.)

Messieurs les Présidens des trois Ordres.

Clergé. MONSEIGNEUR l'illustrissime & révérendissime François, Cardinal *de Joyeuse*, Doyen du sacré Collége des

(a) Comme les *Etats - Généraux* de 1614 sont les derniers qui ayent été tenus, & que

Cardinaux, Archevêque de Rouen, Primat de Normandie.

Messire Henri *de Beauffremont*, Chevalier, Seigneur & Baron de Senecey, Capitaine de cinquante hommes d'armes, des Ordonnances de Sa Majesté, & Gouverneur des Ville & Château d'Auxonne, & Bailli de Chaalons, Lieutenant du Roi au Pays & Comté de Mâconnois. Noblesse.

Messire Robert *Miron*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Président ès Requêtes de sa Cour de Parlement, Prévôt des Marchands de la ville de Paris, & Président en l'Assem- Tiers-Etat.

---

les *Etats-Provinciaux* que l'on établit dans le Royaume, fixent, d'une maniere bien intéressante, l'attention du Public sur ces sortes d'Assemblées, nous croyons lui faire plaisir en lui présentant les noms des Députés, tirés d'un Livre qui devient rare, celui qui a pour titre: *Recueil Général des Etats tenus en France sous les Rois Charles VI, Charles VIII, Charles IX, Henri III & Louis XIII; dédié à Monseigneur le Premier-Président.* Paris, au Palais, 1651, *in*-4°.

blée du Tiers-Etat pour la ville de Paris.

Noble homme Maître Iſraël *Deſneux*, Grenetier au Grenier à Sel de Paris, Sieur de Menieres, & l'un des Echevins de la ville de Paris.

Noble homme Maître Pierre *Clapiſſon*, Conſeiller du Roi au Châtelet de Paris, & l'un des Echevins de la Ville, nommé & élu Evangeliſte en ladite Aſſemblée.

Noble homme Pierre *Sainctot*, Seigneur de Vemars, & l'un des Conſeillers de la Ville.

Noble homme Maître Jean *Perrot*, Seigneur de Cheſnart, & l'un des Conſeillers de ladite Ville.

Nicolas de *Paris*, Bourgeois de ladite Ville.

Prévôté, Ville & Vicomté de Paris.

Clergé. Révérendiſſime Pere en Dieu Meſſire Henri *de Gondi*, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Maître de l'Oratoire de Sa Majeſté.

Noble & diſcrete perſonne Maître

Louis *Dreux*, Chanoine & Grand-Archidiacre en l'Eglise de Paris.

Noble & discrete personne Maître Charles *Faye*, Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, Prieur de Gournay, Chanoine en ladite Eglise de Paris.

Révérend Pere Frere Denys *Coulon*, Prieur, Vicaire de l'Abbaye Saint-Victor-lez-Paris, & Général des Chanoines & Religieux de l'Ordre Saint-Augustin, sous la Congrégation Saint-Victor.

Révérend Dom Adam *Oger*, Prieur des Chartreux-lez-Paris.

Vénérable & discrete personne Maître Antoine *Fayet*, Chanoine de l'Eglise de Paris, & Curé de Saint-Paul.

Vénérable & discrete personne Messire Roland *Hebert*, Docteur en Théologie, Pénitencier de ladite Eglise, & Curé de l'Eglise Saint-Côme à Paris.

Messire Henri *de Vaudetar*, Chevalier, & Baron de Persen, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Député pour la Vicomté de Paris. Noblesse.

Messire Henri *de Mesmes*, Seigneur Tiers-Etat.

d'Irval, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Lieutenant Civil de la Prévôté & Vicomté de Paris, élu Préſident en l'abſence dudit ſieur Miron, ſéant en ladite Aſſémblée après ledit ſieur Miron, Député pour la Prévôté & Vicomté de Paris.

Duché de Bourgogne.

Bailliage de Dijon.

Clergé. Révérend Pere en Dieu Frere Nicolas *Boucherat*, Docteur en Théologie, Abbé de Cîteaux, Chef-général dudit Ordre, Conſeiller du Roi en ſa Cour de Parlement de Dijon.

Nobleſſe. Meſſire Claude *de Saulx*, Chevalier, Seigneur, & Comte de Tavannes, Bailli de Dijon, & Député pour le Bailliage de Dijon.

Tiers-Etat. Maître Claude *Mochet*, Seigneur d'Azu, Avocat au Parlement de Dijon & Conſeil des trois Etats du Pays.

Meſſire René *Gervais*, Conſeiller du Roi, & Lieutenant-général au Bailliage de Dijon.

Maître Antoine *Joly*, Conseiller du Roi, Greffier au Parlement & aux Etats de Bourgogne.

Bailliage d'Autun.

Vénérable & discrete personne Maître André *Venot*, Chantre & Chanoine de l'Eglise dudit Autun, Official & Syndic du Clergé du Diocese d'Autun. Clergé.

Messire Léonor *de Rabutin*, Chevalier, Seigneur, & Baron de Piry & de Bussy, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Député pour le Bailliage d'Autun. Noblesse.

Maître Philibert *Venot*, Avocat audit Bailliage. Tiers-Etat.

Maître Simon de *Montaigu*, Lieutenant-général en la Chancellerie d'Autun, & Virg dudit lieu.

Bailliage de Châlons-sur-Saone.

Révérendissime Pere en Dieu, Messire Cyrus *de Tyard*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque de Châlons-sur-Saone. Clergé.

Messire Henri *de Beauffremont*, Che- Noblesse.

valier, Seigneur, & Baron de Senecey, Député pour le Bailliage de Châlons.

Tiers-Etat. Maître Guillaume *Prisque*, Sieur de Serville, Lieutenant Criminel au Bailliage de Châlons.

Maître Abraham *Perrault*, Conseiller audit Bailliage, & Maire de ladite Ville.

Bailliage d'Auxois.

Clergé. Vénérable & discrete personne Maître Lazare *Morot*, Abbé de l'Abbaye Saint-Pierre de Châlons, Doyen d'Avalon.

Noblesse. Messire Louis *d'Anlezi*, Chevalier, Seigneur de Chazelle, Député pour le Bailliage d'Auxois.

Tiers-Etat. Noble homme Claude *Espiart*, Conseiller & Secrétaire du Roi, Audiencier à la Chancellerie de Bourgogne.

Noble homme Jacques *de Cluny*, Conseiller du Roi, & Juge Prévôtal en la ville d'Avalon.

Bailliage de la Montagne.

Clergé. Discrete personne Maître Robert *Corderam*,

Corderam, Prêtre, Curé de Buncey.

Messire Hercule *de Villars la Faye*, Chevalier, Seigneur de Villeneuve, Député pour le Bailliage de la Montagne. Noblesse

Noble Claude-François *le Sain*, Conseiller du Roi, Lieutenant-Général au Bailliage de la Montagne, Siége principal de Châtillon-sur-Seine. Tiers-Etat

Maître François *de Gissey*, Conseiller du Roi, & Lieutenant-général en la Chancellerie de Châtillon-sur-Seine.

Bailliage de Charolois.

Révérend Pere Frere *Légier des Molins*, Cordelier, Docteur en Théologie, Curé & Théologal en l'Eglise Notre-Dame de la ville de Paroy. Clergé

Messire Théophile *de Damas*, Chevalier, Seigneur & Baron de Digoyne, Enseigne de cent hommes d'armes, sous Monseigneur le Duc de Mayenne, Député pour le Bailliage de Charolois. Noblesse

Maître Claude *Maleteste*, Avocat au Bailliage de Charolois. Tiers-Etat

Maître Claude *de Ganay*, Sieur de Monteguillon, Lieutenant au Bailliage de Charolois.

Bailliage de Mâcon.

Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Messire Gaspart *Dinet*, Conseiller du Roi, Evêque de Mâcon.

Noblesse. Messire Léonard *de Scemur*, Chevalier, Seigneur de Tremont, Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Monsieur Le Grand, Député pour le Bailliage de Mâcon.

Tiers-Etat. Messire Hugues *Fouillard*, Conseiller du Roi, & Lieutenant-général dudit lieu.

Bailliage d'Auxerre.

Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Messire François *de Donadieu*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque d'Auxerre.

Noble & vénérable personne Messi[illegible] Herard *de Rochefort*, Abbé de Vezela[illegible] & Doyen de l'Eglise Cathédrale de Sain[illegible] Etienne d'Auxerre.

Noblesse. Messire Aimar *Deprie*, Cheval[illegible],

Baron de Toney, Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances du Roi; & Meſſire Olivier de Châteleu, Chevalier, Seigneur de Coulange & du Val-de-Marcie, Député pour le Bailliage d'Auxerrois.

Tiers-Etat.

Noble homme Maître Claude *Chevalier*, Conſeiller du Roi, & Lieutenant-général au Bailliage & Siége Préſidial dudit lieu.

Guillaume *Berault*, Sieur du Sablon, Juge-Conſul, Echevin de ladite Ville.

Bailliage de Bar-ſur-Seine.

Clergé.

Révérend Guillaume *Minet*, Religieux de l'Ordre de la Sainte-Trinité & Rédemption des Captifs, Miniſtre de la Maiſon-Dieu dudit Bar-ſur-Seine.

Nobleſſe.

Meſſire Antoine *de Lenoncourt*, Chevalier, Seigneur de Marolle, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Gentilhomme de la Chambre du Roi, Bailli de Bar-ſur-Seine, & Député pour le Bailliage de Bar-ſur-Seine.

Tiers-Etat. Noble homme Lazare *Coqueley*, Maître particulier des Eaux & Fôrets, & Maire dudit Bar-ſur-Seine.

Duché de Normandie.

Ville de Rouen.

Clergé. Monſeigneur l'illuſtriſſime & révérendiſſime François, Cardinal *de Joyeuſe*, Doyen du Sacré Collége des Cardinaux, Archevêque de Rouen, Primat de Normandie.

Noble & diſcrete perſonne Maître Alphonſe *de Breteville*, Official dudit Rouen, Chanoine & Chancelier en l'Egliſe Métropolitaine dudit lieu, Prieur de Saint-Blaiſe-de-Luy, Syndic-général du Clergé de la Province de Normandie, & Secrétaire en la Chambre Eccléſiaſtique deſdits Etats.

Nobleſſe. Meſſire Louis *de Mouy*, (ou *Moy*) Chevalier, Seigneur de la Mailletais, Député pour le Bailliage de Rouen.

Tiers-Etat. Noble Jacques *Hallé*, Seigneur de Cantelou, Conſeiller & Secrétaire du Roi, Maiſon & Couronne de France, ancien

Conseiller, second Echevin & Député d'icelle Ville, nommé & élu Secrétaire & Greffier du Tiers-Etat de France, en la présente assemblée des Etats-Généraux.

Noble homme Michel *Mariage*, Sieur de Montgrimont, aussi Conseiller & Secrétaire du Roi, & Contrôleur en sa Chancellerie de Normandie, Conseiller & Echevin moderne, & Député de ladite Ville.

Bailliage de Rouen.

Honorable homme Jacques *Campion*, d'Anzouville-sur-Ry, Député du Bailliage.

Ville & Bailliage de Caen.

Révérendissime Pere en Dieu Messire Jacques *d'Angennes*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque de Bayeux. Clergé.

Messire Jean *de Longaunay*, Chevalier, Seigneur de Damigny & de Sainte-Marie-du-Mont, Gentilhomme de la Chambre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes, & Gouverneur Noblesse.

de Carentan, Député pour le Bailliage de Caen.

Tiers-Etat. Guillaume *Vauquelin*, Ecuyer, Seigneur de la Frénaye, Conseiller du Roi, Président & Lieutenant-général audit Bailliage & Siége Présidial, Maître des Requêtes ordinaires de l'Hôtel de la Reine, Député pour ladite Ville de Caen.

Maître Abel *Olivier*, Sieur de la Fontaine, l'un des Syndics de Falaise, Député pour le Bailliage.

Bailliage de Caux.

Clergé. Noble & discrete personne Maître Antoine *de Banastre*, Seigneur & Curé (d'Arcanville), & Sieur de Saint-Sulpice.

Révérend Dom Guillaume *Hélie*, Docteur en Théologie, Profès en l'Abbaye Sainte-Catherine-du-Mont de Rouen, Aumônier ordinaire du Roi, Prieur & Seigneur de Cleville,

Noblesse. Messire Samuel *de Boullainvilliers*, Chevalier, Seigneur de Saint-Cere, Député pour le Bailliage de Caux.

Constantin *Housset*, de la Paroisse de Flamanville. Tiers Etat.

Bailliage de Constantin (Côtantin). Clergé.

Révérendissime Pere en Dieu Messire François *de Péricard*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque d'Avranches.

Messire Henri *Anquetil*, Chevalier, Seigneur de Saint-Vast, Député pour le Bailliage de Constantin. Noblesse.

Maître Jacques-Germain *d'Arcanville*, Avocat à Carentin, Seigneur de la Comté. Tiers-État.

Bailliage d'Evreux.

Révérendissime Pere en Dieu Messire François *de Pericard*, Conseiller du Roi, Evêque d'Evreux. Clergé.

Messire Adrian *de Breauté*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Député pour le Bailliage d'Evreux. Noblesse.

Maître Claude *le Doux*, Ecuyer, Sieur de Melleville, Conseiller du Roi, Maître des Requêtes ordinaire de la Reine mere du Roi, Président & Lieu- Tiers Etat.

tenant-général, Civil & Criminel audit Bailliage & Siége-Préſidial.

Bailliage de Giſors.

Clergé. Noble & diſcrete perſonne Meſſire Claude *de Beauquemare*, Prieur de Sauſſeuze & de Craſville.

Nobleſſe. Meſſire Philippe *de Fouilleuze*, Chevalier, Seigneur de Flavacourt, Bailli de Giſors, & Député pour ledit Bailliage.

Tiers-Etat. Noble homme Maître Julien *le Bret*, Conſeiller du Roi, Vicomte de Giſors.

Bailliage d'Alençon.

Clergé. Révérendiſſime Pere en Dieu Meſſire François *de Ronxel de Medavy*, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Evêque & Comte de Liſieux.

Révérendiſſime Pere en Dieu Meſſire Jacques *Camus*, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Evêque de Sées.

Nobleſſe. Meſſire François *de Vauquelin*, Chevalier, Seigneur de Bazoches, Bailli d'Alençon; & Meſſire François *Anzeray*, Chevalier, Seigneur de Fontevielle, Gentilhomme ordinaire de la Chambre

du Roi, Député pour le Bailliage d'Alençon.

Noble homme Maître Pierre *le Rouillé*, Conſeiller du Roi, & ſon Avocat audit Bailliage & Siége Préſidial. Tiers-Etat.

Gouvernement du Pays et Duché de Guienne.

Ville de Bordeaux, & Sénéchauſſée de Guienne.

Monſeigneur l'illuſtriſſime & Révérendiſſime François, Cardinal *de Sourdis*, Archevêque de Bordeaux, Primat d'Aquitaine. Clergé.

Vénérable & diſcrete perſonne Maître Pierre *de Periſſac*, Chanoine & ſous-Doyen de l'Egliſe Métropolitaine Saint-André dudit Bordeaux.

Meſſire Charles *de Durefort*, Chevalier, Seigneur de Caſtel-Bayart, & Baron de Cuzagues, Député pour la Sénéchauſſée de Bordeaux. Nobleſſe.

Noble homme Maître Jean *de Claveau*, Conſeiller du Roi, & premier Tiers-Etat.

Subſtitut de M. le Procureur-général, Avocat en Parlement, Jurat de la Ville de Bordeaux.

Noble homme Maître Iſaac *de Boucaud*, Député de la Ville & Sénéchauſſée de Guienne, Conſeiller du Roi en ladite Sénéchauſſée & Siége Préſidial, Député pour ladite Ville & grande Sénéchauſſée de Guienne.

Sénéchauſſée de Bazadois.

Clergé. Révérendiſſime Pere en Dieu Meſſire Jean *Jaubert de Barrault*, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Evêque de Bazas.

Nobleſſe. Maître Antoine *Jaubert de Barrault*, Comte de Blaignac, Conſeiller d'Etat, Sénéchal & Gouverneur de Bazadois, Vice-Amiral en Guienne, Député pour la Sénéchauſſée de Bazadois.

Tiers-Etat. Maître André *de Lauvergne*, Conſeiller du Roi, & Lieutenant-général en la Sénéchauſſée de Bazadois.

Sénéchauſſée de Périgord.

Clergé. Révérendiſſime Pere en Dieu Meſſire

François *de la Beraudiere*, Conseiller du Roi, & Evêque de Perigueux.

Noble & vénérable personne Maître Jean *de Carbonieres de Jayac*, Doyen & Chanoine en l'Eglise Cathédrale de Sarlat, Conseiller & Aumônier ordinaire du Roi.

Messire Armand *de Hedie*, Chevalier, Seigneur & Comte de Riberac, Conseiller du Roi en son Conseil d'Etat & Privé. Noblesse.

Messire Hector *de Pontbrian*, Seigneur de Montréal, Conseiller du Roi en ses Conseils, Député pour la Sénéchaussée de Périgord.

Maître Nicolas *Alexandre*, Avocat au Siége Présidial de Périgueux. Tiers-Etat.

Maître Pierre *de la Brousse*, Conseiller du Roi, Lieutenant-général, Criminel au Siége de Sarlat.

Maître André *Charron*, Conseiller du Roi, & Lieutenant-général au Siége Présidial de Bergerac.

Sénéchaussée de Rouergue.

Révérendissime Pere en Dieu Messire François *de la Vallette Cornusson*, Con- Clergé.

ſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & & Privé, Evêque de Vabres.

Nobleſſe. Meſſire François *de Nouaille*, Chevalier, Seigneur & Comte d'Ayen; & Meſſire François *de Buiſſé*, Chevalier, Seigneur de Bournazel, Député pour la Sénéchauſſée de Rouergue.

Tiers-Etat. Maître Jean-Jules *Fabri*, Docteur, premier Conſul de la Cité de Rodez, & Juge de Concoures.

Antoine *de Bandinel*, Seigneur de la Roquette, premier Conſul de la Ville & Bourg de Rodez.

Foulcrand *Coulonges*, Conſul de Villefranche.

Maître Jean *Guerin*, Docteur, Lieutenant en la Judicature Royale de Creiſſel, & Conſul de Milhau.

Noble homme Jacques *de Fleires*, Sieur & Baron de Boaſon Docteur, Syndic-général audit Rouergue.

Sénéchauſſée de Xaintonge.

Clergé. Révérendiſſime Pere en Dieu Meſſire Nicolas *le Cornu de la Courbe*, Con-

ſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Evêque de Xaintes.

Noble & diſcrete perſonne Maître Michel *Raoul*, Doyen & Chanoine en l'Egliſe Cathédrale dudit Xaintes.

Meſſire François *de Sainte-Marie*, Chevalier, Seigneur de Monac, Conſeiller d'Etat, & Député pour la Sénéchauſſée de Xaintonge. Nobleſſe.

Raymond *de Montaigne*, Seigneur de Saint-Genes-Combrac, la Vallée, & autres Places, Conſeiller du Roi, & Lieutenant en ladite Sénéchauſſée. Tiers-Etat.

Sénéchauſſée d'Agenois.

Révérendiſſime Pere en Dieu Meſſire Claude *Gelas*, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Evêque d'Agen. Clergé.

Meſſire François *Nonpart de Caumont*, Ecuyer, Seigneur & Comte de l'Auzon, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ſes Ordonnances; & Meſſire François *de la Goute*, Baron du Buiſſon, Chevalier, Seigneur de Cours, Praſt, Nobleſſe.

la Bujade, Députés pour la Sénéchaussée d'Agenois.

Tiers-Etat. Maître Jean *Villemont*, Conseiller & Procureur du Roi en ladite Sénéchaussée.

Julien *de Cambesort*, Ecuyer, Sieur de Selves, premier Consul de la ville d'Agen.

Maître Jean *de Sabaros*, Sieur de la Motherouge, Avocat au Parlement de Bordeaux, Syndic dudit Pays.

Etats & Pays, & Comté de Cominges.

Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Octave *de Bellegarde*, Conseiller du Roi, Evêque de Conzerans.

Révérendissime Messire Gilles *de Souvré*, Evêque de Cominges, pour les Ecclésiastiques de son Diocèse qui sont dans ledit Pays.

Noblesse. Messire Jean *Denis*, Chevalier, Seigneur de la Hilliere, Gentilhomme de la Chambre du Roi, Député pour le Comté de Cominges.

Tiers-Etat. François *de Combis*, Ecuyer, Sieur dudit lieu & de la Mothe.

Pays & Jugerie de Riviere, Verdun,

Gauré, Baronnie de Léonac & de Mareſtaing.

Mondit Seigneur Evêque de Cominges. Clergé.

Maître Louis *de Long*, Conſeiller du Roi, & Juge Général auxdits Pays. Nobleſſe.

D'Ax & Sénéchauſſée de Lannes & Saint-Sever.

Révérendiſſime Pere en Dieu Meſſire Bertrand *Dechaux*, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, premier Aumônier de Sa Majeſté, Evêque de Bayonne. Clergé.

Révérendiſſime Pere en Dieu Meſſire Jean-Jacques *du Sault*, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Evêque d'Ags, & Doyen de l'Egliſe Collégiale de Saint Severin-les-Bordeaux.

Meſſire Antoine *de Gramont*, Chevalier, Seigneur & Comte de Gramont, Conſeiller d'Etat, Sénéchal & Gouverneur de Bayonne, Député pour la Sénéchauſſée de Lannes. Nobleſſe.

Maître Daniel *de Bary*, Conſeiller du Roi, & Lieutenant-Général en la Tiers-Etat.

Sénéchaussée de Lannes, au Siége de Saint-Sever.

Maître Arnauld *de Coist*, Syndic-général du Pays & Siége de Saint-Sever, Député comme Coadjuteur audit Sieur de Barry, attendu son indisposition.

Albret.

Clergé. Messire Remond *de Moncassin*, Chevalier, Seigneur dudit Lieu, & Secrétaire de Messieurs les Députés de la

Noblesse. Noblesse; & Messire Jean *de Chastillon*, Chevalier & Baron de Mauvoisin, Députés pour Albret.

Tiers-Etat. Maître Pierre *du Roi*, Conseiller du Roi, Lieutenant Civil & Criminel en la Sénéchaussée d'Albret.

Maître Jean *Brocard*, Consul de la ville de Nerac, Avocat au Parlement de Bordeaux & Chambre de Guienne.

Sénéchaussée d'Armaignac.

Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Messire Léonard *de Trapes*, Conseiller du Roi, Archevêque d'Auch.

Révérendissime Pere en Dieu Messire

Jean *Dreſtreſſes*, Conſeiller du Roi, Evêque de Laodicée, Coadjuteur & futur ſucceſſeur de l'Evêché de Lectoure.

Meſſire Gilles *de Leaumont*, Chevalier, Seigneur & Baron du Puy-Gaillard, Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances du Roi, pour la Sénéchauſſée d'Armaignac. Nobleſſe.

Maître Samuel *de Long*, Conſeiller du Roi, Lieutenant-Général & Juge-Mage en la Sénéchauſſée d'Armaignac. Tiers Etat.

Ville & Cité de Condom, & Sénéchauſſée de Gaſcogne.

Révérendiſſime Pere en Dieu Meſſire Antoine *de Caus*, Conſeiller du Roi, Coadjuteur & futur ſucceſſeur de l'Evêché de Condom, Evêque d'Aure. Clergé.

Meſſire Jean *de Buze*, Chevalier, Seigneur & Baron de Poudenas, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi; & Meſſire Jean-Paul *de Moulezin*, Chevalier, Seigneur & Baron de Meillan, Députés pour le Condomois. Nobleſſe.

Noble homme Guillaume *Pouchalan*, Tiers-Etat.

premier Conſul de Condom, Sieur de la Tour.

Noble homme Raymond *de Goujon*, Bourgeois & Jurat de ladite Ville.

Haut-Limoſin & ville de Limoges.

Clergé. Révérendiſſime Pere en Dieu Meſſire Henri *de la Martonie*, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Evêque de Limoges.

ſſe. Meſſire Henri *de Bonneval*, Chevalier, Seigneur dudit Lieu, Député pour le Haut-Limoſin.

Tiers-Etat. Léonard *du Chaſtenet*, Sieur & Baron de Murat, Conſeiller du Roi, Lieutenant-Général en la Sénéchauſſée de Limoſin, & Siége Préſidial de Limoges, Député, tant de la Ville & Cité de Limoges, que des autres Villes du Plat-Pays, nommé & élu Evangéliſte.

Grégoire *de Cordes*, Sieur de Saint-Ligourde, Bourgeois de Limoges, auſſi Député de ladite Ville, pour aſſiſter ledit Lieutenant-Général.

Bas-Pays de Limosin, comprenant Tulles, Brives & Uzerches.

Révérendissime Pere en Dieu Messire Jean *de Ginouistiac*, & de Valhriac, Conseiller du Roi, Evêque, Vicomte & Seigneur de la ville de Tulles. Clergé.

Messire Charles *de Saint-Marceau*, Chevalier, Seigneur de Courson, & Vicomte du Verdier, Député pour le Bas-Limosin, y compris Tulles, Brives & Uzerches. Noblesse.

Maître François *du Mas*, Sieur de la Maison noble de la Chapoulie, & ès dépendances de Pradel-la-Gane, & la Gauterie, Conseiller du Roi, & Lieutenant-Général en la Sénéchaussée du Bas-Limosin, & Siége Présidial de Brives-la-Gaillarde, Député pour ledit Bas-Limosin. Tiers-Etat.

Maître Pierre *de Fenis*, Sieur du Theil, Conseiller du Roi, & Lieutenant-Général en ladite Sénéchaussée, aussi Député pour le Bas-Limosin.

Maître Jacques *de Chavaille*, Sieur de Fougieres & du Pouget, Lieutenant-Général, Aſſeſſeur-Criminel & Commiſſaire-Examinateur en la Sénéchauſſée du Bas-Limoſin, au Siége d'Uzerches, auſſi Député pour le Bas-Limoſin.

Sénéchauſſée de Quercy.

Clergé. Noble & vénérable perſonne Meſſire Claude-Antoine *d'Ebrard de Saint-Sulpice*, Abbé de la Garde-Dieu, Grand-Archidiacre & Chanoine en l'Egliſe Cathédrale de Cahors, Promoteur en la Chambre Eccléſiaſtique deſdits Etats.

Nobleſſe. Meſſire Antoine *de Loiſiere*, Chevalier, Seigneur & Marquis de Themines, Sénéchal & Gouverneur de Quercy, Député pour Quercy.

Tiers-Etat. Maître Pierre *de Laſage*, Docteur ès Droits, Avocat au Siége Préſidial de Cahors, & premier Conſul de ladite Ville.

Maître Paul *de la Croix*, Docteur & Syndic dudit pays de Quercy.

Pays & Comté de Bigorre.

Révérendiſſime Pere en Dieu Meſſire *Saluat d'Iharce*, Conſeiller du Roi, Evêque de Tarbes. Clergé.

Vénérable & diſcrete perſonne Maître *Gratian d'Iharce*, Chanoine & Archidiacre en l'Egliſe Cathédrale dudit Tarbes, & Grand-Vicaire de mondit Seigneur l'Evêque de Tarbes.

Meſſire Henri *de Prez*, Marquis de Montpezat, Vicomte d'Aſte, Baron Dezanges, Pinecor, Conſeiller d'Etat & Capitaine de cinquante hommes d'armes, Gouverneur deſdites villes de Muret & Grenadec, Député pour Bigorre. Nobleſſe.

Duché de Bretagne.

Révérendiſſime Pere en Dieu Meſſire François *Lachiver*, Conſeiller du Roi, Evêque de Rennes. Clergé.

Révérendiſſime Pere en Dieu Meſſire Guillaume *Le Gouverneur*, Conſeiller du Roi, Evêque de Saint-Malo.

Meſſire Artus *Deſpinoy*, Abbé de

Rhedon, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé.

Vénérable & diſcrete perſonne Meſſire Pierre *de Cornulier*, Conſeiller du Roi en ſa Cour de Parlement de Bretagne, Abbé de Saint-Méen.

Vénérable & diſcrete perſonne Maître Sebaſtien *de Roſmadec*, Abbé de Paimpont.

Vénérable & diſcrete perſonne Claude *de Gouault*, Archidiacre en l'Egliſe Cathédrale de Rennes.

Nobleſſe. Meſſire François *de Coſſé*, Chevalier, Seigneur & Comte de Briſſac, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, & Lieutenant-Général pour le Roi en Bretagne.

Meſſire Thomas *de Gaymaduc*, Chevalier, Baron dudit Lieu & de Bloſſac, Gouverneur de Fougeres, Grand-Ecuyer héréditaire de Bretagne.

Meſſire Jean *Dumas*, Chevalier, Seigneur de Montmartin, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Maréchal-de-Camp, & Gouverneur de Vitray.

Messire Artus *de Laydeu*, Chevalier, Seigneur dudit Lieu, Capitaine de cinquante hommes d'armes, des Ordonnances de Sa Majesté.

Messire François *de la Piguelaye*, Chevalier, Seigneur & Vicomte du Chainait, Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances du Roi.

Messire Jean *de Gegado*, Chevalier, Seigneur de Querholin, Garde des côtes de l'Evêché de Cornouaille, Mestre-de-Camp d'un Régiment de gens de pied François, Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances de Sa Majesté.

Gui *Gouault*, Ecuyer, Sieur de Senegrand, Conseiller du Roi, Prévôt & Juge ordinaire de Rennes. Tiers-Etat.

Noble homme Julien *Salmon*, Sieur de Querbloye, Conseiller du Roi, & Sous-Procureur au Siége Présidial de Vannes.

Noble homme Raoul *Marot*, Sieur de la Garraye, Conseiller du Roi, & Sénéchal de Dinan.

Noble homme Jean *Perret*, Sieur de

Pasauxbiches, Conseiller du Roi, Lieutenant-Général en la Jurisdiction de Ploermel.

Noble homme Jean *Picot*, Sieur de la Giclaye.

Noble homme Maître Mathurin *Rouxel*, Sieur de Beauvais, Procureur, Syndic des Habitans de Saint-Brieux.

Noble homme Jean *de Harouys*, Sieur de l'Espinay, Procureur-Syndic des Etats de Bretagne.

COMTÉ DE CHAMPAGNE ET BRIE.

Bailliage de Troyes.

Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Messire René *de Breslay*, Conseiller du Roi, Evêque de Troyes.

Vénérable & discrete personne Maître Michel *Roté*, Docteur en la Faculté de Théologie, & Chanoine en l'Eglise Collégiale de Troyes.

Noblesse. Messire Jacques *de Brouillard*, Chevalier, Seigneur & Baron de Coursan, Racine & Saint-Cire, Gentilhomme ordinaire

dinaire de la Chambre du Roi, Député pour le Bailliage de Troyes.

Maître Pierre *Le Noble*, Conseiller du Roi, Président & Lieutenant-Général au Bailliage & Présidial de Troyes. Tiers-Etat.

Jean *Bazin*, Ecuyer, Sieur de Boüilly, & Besenes, Maire de Troyes.

Bailliage de Chaumont en Bassigny.

Révérend Pere en Dieu Frere Denis *Largentier*, Docteur en Théologie, Abbé de Clervaux, Ordre de Cîteaux. Clergé.

Vénérable & discrete personne Maître Pierre *Pietrequin*, Doyen dudit Chaumont, Licencié en Décret.

Messire Juste *de Pontalier*, Chevalier, Seigneur & Baron de Pleurs, Député pour le Bailliage de Chaumont en Bassigny. Noblesse.

Maître François *de Grand*, Conseiller du Roi, & Lieutenant-Criminel au Bailliage de Chaumont. Tiers-Etat.

Maître François *Julliot*, Conseiller du Roi au Présidial de Chaumont, & Maire de ladite Ville.

Bailliage de Vitry-le-François.

Clergé. Noble & discrete personne Maître François *Le Picart*, Conseiller, Aumônier ordinaire de la Reine, Commendataire de Notre-Dame de Chartreuve, & Prieur de Notre-Dame de Chassel-en-Porcien.

Noblesse. Messire Charles *d'Amboise*, Chevalier, Seigneur & Baron de Bussi en Champagne, & Marquis de Renel, Baron de Sexe-Fontaine, Député pour le Bailliage de Vitry.

Tiers-Etat. Maître Jacques *Rolet*, Sieur des Bestans, Conseiller du Roi, Prévôt & Juge ordinaire dudit Vitry.

Maître François *Rouyer*, Avocat au Parlement de Paris, résident à Sainte-Menehould.

Bailliage de Meaux.

Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Messire Jean *de Vieux-Pont*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque de Meaux.

Meſſire Michel *de Reillac*, Chevalier, Seigneur de Lignere & de Mareul, & de la Grange du Mont-Magnis & Saint-Loup, Député pour le Bailliage de Meaux. Nobleſſe.

Maître Louis *Barré*, Avocat au Bailliage & Siége Préſidial de Meaux. Tiers-Etat.

Maître Jacques *Chalemot*, ancien Avocat & Echevin de ladite Ville.

Bailiage de Provins.

Vénérable & diſcrete perſonne Maître Charles *Moiſſy*, Doyen de la Chrétienté audit Provins, Chanoine de Notre-Dame du Val, & Curé de Saint-Ayeul. Clergé.

Meſſire Jacques *de L'Hôpital*, Chevalier des deux Ordres du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances de Sa Majeſté, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, & Marquis de Choiſy, Député pour le Bailliage de Provins. Nobleſſe.

Maître Pierre *Retel*, Conſeiller du Roi, & Lieutenant-Particulier, Aſſeſ- Tiers-Etat.

ſeur au Bailliage & Siége Préſidial de Provins.

Bailliage de Sezannes.

Clergé. Vénérable & diſcrete perſonne Maître Hieremie *Le Mere*, Docteur en Théologie, Doyen de la Chrétienté de Sezannes, décédé à Paris le huitieme de Décembre 1614.

Nobleſſe. Meſſire Claude *Danſienville*, Chevalier, Seigneur & Baron de Revillon, Député pour le Bailliage de Sezannes.

Tiers-Etat. Maître Jacques *Champion*, Procureur du Roi au Bailliage de Sezannes, décédé pendant leſdits Etats.

Bailliage de Sens.

Clergé. Monſeigneur l'illuſtriſſime & révérendiſſime Jacques Cardinal *du Perron*, Grand-Aumônier de France, Archevêque de Sens, & Primat des Gaules & de Germanie.

Meſſire Sebaſtien *Zamet*, déſigné Evêque Duc de Langres, Pair de France, Comte de Monthageon.

Messire Charles *de Seneton*, Chevalier, Seigneur de la Verriere, Bailli de Sens, & Député pour le Bailliage de Sens. Noblesse.

Maître Bernard *Angenoust*, Ecuyer, Sieur de Trencault, Conseiller du Roi, Lieutenant-Général au Bailliage & Siége Présidial de Sens. Tiers-Etat.

Bailliage de Château-Thierry.

Vénérable & discrete personne Maître François *Palmurot*, Docteur en Théologie, Curé de Dormans-sur-Marne. Clergé.

Messire Emmanuel *Danglebermer*, Chevalier, Seigneur de Lagny, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Député pour le Bailliage de Château-Thierry. Noblesse.

Claude *de Vertu*, Ecuyer, Sieur de Macongny, Conseiller du Roi, Président & Lieutenant-Général & Criminel au Bailliage & Siége Présidial de Château-Thierry. Tiers-Etat.

Comté de Toulouse et Gouvernement de Languedoc.

Sénéchaussée & Ville de Toulouse.

Clergé. Monseigneur l'illustrissime & révérendissime Jean Cardinal *de Bonzy*, Evêque de Beziers.

Révérendissime Louis *de la Valette*, Archevêque de Toulouse.

Révérendissime Pere en Dieu Messire Jean *Berthier*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque de Rieux.

Révérendissime Pere en Dieu Messire Alphonse *d'Elbever*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque d'Alby.

Noblesse. Messire Jean *de la Valette*, Chevalier, Sieur de Cornuson & autres lieux, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Sénéchal & Gouverneur de la Ville & Sénéchaussée de Toulouse, Député pour la Sénéchaussée dudit Toulouse.

Maître Jean *de Louppes*, Conſeiller du Roi, & ſon Juge-Criminel en la Sénéchauſſée de Toulouſe. Tiers-Etat.

Noble homme Maître Pierre *Marmieſſe*, Docteur ès Droits, Avocat au Parlement de Toulouſe, & Capitoul de ladite Ville.

Maître François *de Boriez*, Docteur & Avocat audit Parlement de Toulouſe, & Chef de Conſiſtoire de la Maiſon-de-Ville audit Toulouſe, Député de ladite Ville.

Sénéchauſſée de Beaucaire & de Nîmes.

Révérendiſſime Pere en Dieu Meſſire Charles *de Rouſſeau*, Conſeiller du Roi, Evêque & Seigneur de Mende, & Comte de Gevaudan. Clergé.

Révérendiſſime Pere en Dieu Meſſire Paul-Antoine *de Perault*, Conſeiller du Roi, Evêque d'Héléopolis, Coadjuteur & futur Succeſſeur de l'Evêché d'Uſez.

Meſſire Antoine-Hercule *de Budos*, Chevalier, Seigneur & Marquis de Portes, Nobleſſe

Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé.

Meſſire René *de la Tour* de Gouvernet, Chevalier & Baron de Chambaut, Vicomte de Prinaſte, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, & Meſtre de Camp d'un Régiment de gens de pied, Député pour le Bailliage de Beaucaire & Nîmes.

Tiers-Etat. Maître François *de Rochemore*, Conſeiller du Roi, Lieutenant-Général en la Sénéchauſſée de Beaucaire & Nîmes.

Noble Louis *de Gondin*, Conſul de la Ville d'Uſez.

Sénéchauſſée du Puy & Bailliage de Vellay.

Nobleſſe. Meſſire Gaſpard *Armand*, Chevalier, Seigneur & Vicomte de Polignac, Député pour le Bailliage du Puy en Vellay.

Tiers-Etat. Maître Hugues *de Filere*, Conſeiller du Roi, & Lieutenant-Principal en la Sénéchauſſée du Puy.

Maître Jean *Vitalis*, Docteur en Médecine, & premier Conſul de ladite Ville.

Gouvernement de Montpellier.

Révérendissime Pere en Dieu Messire Pierre *de Fenouillet*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque de Montpellier. Clergé.

Messire François *de Moulore*, Chevalier, Seigneur de Meurles & de Precor, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Gouverneur & Sénéchal de la ville de Montpellier; & Messire Jean *de Gardie*, Seigneur d'Estandre, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Capitaine de cent Chevau-Légers, & Gouverneur pour le Roi en la ville de Montpellier, Députés pour le Bailliage de Montpellier. Noblesse.

Daniel *de Galliere*, Conseiller du Roi, Trésorier-Général de France, premier Consul & Viguier de ladite Ville. Tiers Etat.

Sénéchaussée de Carcassonne & Beziers.

Révérendissime Pere en Dieu Messire Christophe *de l'Estaing*, Conseiller du Clergé.

Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Evêque de Carcaſſonne, Maître de la Chapelle de Muſique du Roi.

Nobleſſe. Meſſire François *de la Jugerie*, Chevalier, Seigneur & Comte de Rieux, Député pour Carcaſſonne.

Tiers Etat. Maître Philippe *Le Roux*, Seigneur d'Alzonne, Conſeiller du Roi, Préſident & Juge-Mage, Lieutenant-né & Général en la Sénéchauſſée de Carcaſſonne & Beziers.

David *de l'Eſpinaſſe*, Ecuyer, Premier Conſul de la ville de Caſtres, & Député d'icelle.

Sénéchauſſée de Lauragais.

Nobleſſe. Meſſire François *de Roger*, Chevalier & Baron de Fairail, Sénéchal de Lauragais, Surintendant général des affaires de la Reine Marguerite en ſondit Comté, & Premier Ecuyer de ſa Maiſon; & Meſſire *Marc-Antoine*, Chevalier, Seigneur de Saint-Romme, Députés pour Lauragais.

Tiers Etat. Maître Raymond *de Cap*, Conſeiller

du Roi, & Juge-Mage de Caſtelnaudary.

Pays & Comté de Foix.

Révérendiſſime Pere en Dieu Meſſire Joſeph *d'Eſparbes-Luſſan*, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Evêque de Pamiez. Clergé.

Meſſire Jacques *de l'Ordat*, Chevalier, Seigneur de Caſtagnat, Député pour le Comté de Foix. Nobleſſe.

Maître Bernard *Meric*, Docteur & Avocat en la Sénéchauſſée, & Procureur du Roi en la ville de Foix, Capitale dudit Comté. Tiers-Etat.

Bailliage de Vermandois.

Révérendiſſime Pere en Dieu Meſſire Benjamin *de Brichanteau*, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Evêque & Duc de Laon, Pair de France, & Comte d'Aniſi. Clergé.

Vénérable & diſcrete perſonne Maître Jean *Aubert*, Grand-Archidiacre de Rheims, Conſeiller, Aumônier & Prédicateur ordinaire du Roi, Abbé de Saint-Jean de Laon.

Nobleſſe. Meſſire Euſtache *de Conflans*, Chevalier des deux Ordres du Roi, & Vicomte d'Auchi, Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances de Sa Majeſté, Conſeiller d'Etat, & Député pour le Bailliage de Vermandois.

Tiers-Etat. Maître Etienne *de Lalain*, Sieur Deſpuiſſat, Roquinicout-la-Suze, Avocat au Bailliage de Vermandois & Siége Préſidial de Laon.

Sénéchauſſée & Pays de Poitou, Fontenay & Niort.

Clergé. Révérendiſſime Pere en Dieu Meſſire Armand Jean *Du Pleſſis*, Evêque de Luçon, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé.

Vénérable & diſcrete perſonne Maître Philippe *Cacaud*, Doyen & Chanoine de Saint Hilaire-le-Grand de Poitiers.

Nobleſſe. Meſſire Charles *de Vivonne*, Chevalier, Seigneur de la Chaſteigneray; & Meſſire Odet *de la Noué*, Chevalier, Conſeiller d'Etat, Député pour la Sénéchauſſée de Poitou, Fontenay & Niort.

René *Brochard*, Ecuyer, Sieur des Fontaines, Conſeiller du Roi au Siége Préſidial de Poitiers. Tiers-Etat.

Maître François *Briſſon*, Ecuyer, Sieur du Palais, Conſeiller du Roi & ſon Sénéchal à Fontenay.

Sire Coſte *Arnaut*, Marchand de la ville de Poitiers.

Sénéchauſſée d'Anjou.

Révérendiſſime Pere en Dieu Meſſire Charles *Miron*, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Evêque d'Angers. Clergé.

Noble & vénérable perſonne Maître Léonor *d'Eſtampes de Vallançay*, Conſeiller, Aumônier du Roi, Abbé & Baron de Bourgueil.

Noble & diſcrete perſonne Maître Louis *de la Greſille*, Chanoine en l'Egliſe d'Angers, Sieur de Neliampart.

Révérend Pere René *Ponthey*, Grand-Prieur de l'Abbaye Saint-Aubin d'Angers.

Meſſire Martin *du Bellay*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Prince d'Yvetot, Nobleſſe.

& Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Marquis de Touarsay, Baron de Commerquiers, & Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances du Roi, Député pour la Sénéchaussée d'Anjou.

Tiers-Etat. Maître François *Lanier*, Sieur de Saint-Jame, Conseiller du Roi, & Lieutenant-Général d'Anjou.

Maître Etienne *du Mesnil*, ancien Avocat audit Siége, n'agueres Maire & Capitaine de la ville d'Angers.

Sénéchaussée du Maine.

Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Messire Charles *de Beaumanoir*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque du Mans.

Révérend Pere Frere Guillaume *Richer*, Abbé Régulier du Monastere de Saint Vincent les-le Mans, Ordre de Saint Benoît, & de la Congrégation de Chesau-Benoît.

Vénérable & discrete personne Maître Claude *Le Fevre*, Prêtre, Chantre & Chanoine en l'Eglise du Mans.

Messire René *de Bouillay*, Chevalier, Seigneur & Comte de Créance, Conseiller d'Etat, Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances du Roi; & Messire Jean *de Vaussay*, Chevalier, Seigneur de Rocheux, Députés pour la Sénéchaussée du Maine, y compris le Comté de Laval. Noblesse.

Maître Michel *Vasse*, Lieutenant-Général Criminel de la Sénéchaussée du Maine, décédé pendant lesdits Etats. Tiers-Etat.

Maître Julien *Gaucher*, premier & ancien Avocat du Roi en ladite Sénéchaussée.

Bailliage de Touraine & Amboise.

Révérendissime Pere en Dieu Messire François *de la Gueste*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Archevêque de Tours, décédé en cette ville de Paris, le 30 Octobre. Clergé.

Vénérable & discrete personne Maître Amanion *Le Houx*, Chanoine de l'Eglise de Tours, & Secrétaire ordinaire de l'Archevéché.

Vénérable & discrete personne Maître Jean *Chatard*, Chanoine de Saint Martin de Tours.

Noblesse. Messire René *d'Agy*, Chevalier, Seigneur de Pons, Député pour le Bailliage de Touraine & Amboise.

Tiers-Etat. Maître Jacques *Gautier*, Conseiller du Roi au Parlement de Bretagne, Président au Présidial de Tours.

Maître René *de Sain*, Conseiller du Roi & Trésorier de France, & Maire de ladite ville de Tours.

Noble homme Maître Jean *Dodeau*, Conseiller du Roi, Lieutenant Général au Bailliage dudit Amboise.

Noble homme Claude *Rousseau*, Procureur du Roi en l'Election, & ancien Echevin dudit Amboise.

Bailliage de Berry.

Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Messire André *Premiot*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Patriarche, Archevêque de Bourges.

Vénérable & discrete personne Maître

Guillaume *Foucaut*, Abbé de Chalivoy, Chanoine & Grand-Archidiacre en l'Eglise de Bourges, décédé à Paris le mois de Novembre 1614.

Messire Guillaume *Pot*, Chevalier des Ordres du Roi, Conseiller en ses Conseils, & Grand-Maître des Cérémonies de France, premier Ecuyer-Tranchant & Porte-Cornette de Sa Majesté, Seigneur de Rhodes; & Messire Henri *de la Chastre*, Chevalier, Seigneur & Comte de Nancey, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, & Bailli de Gien, Députés pour le Bailliage de Berry. Noblesse.

Louis *Foucaut*, Ecuyer, Sieur de Chamfort, Conseiller du Roi, Président au Siége Présidial de Berry, & Maire de la ville de Bourges. Tiers-Etat.

Noble homme Philippe *Le Begue*, Avocat du Roi, & Conseiller audit Présidial.

Noble homme François *Carcat*, Conseiller du Roi, & son Procureur au Siége Présidial d'Issoudun.

Noble homme Paul *Ragneau*, Con-

ſeiller du Roi, & Lieutenant-Général Civil & Criminel au Bailliage & Siége Royal de Melun-ſur-Evre.

Bailliage de Saint-Pierre-le-Mouſtier.

Clergé. Noble & ſcientifique perſonne Maître Euſtache *de Chery*, Tréſorier & Chanoine en l'Egliſe Cathédrale de Nevers.

Nobleſſe. Meſſire Florimont *de Dormes*, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Bailli de Saint-Pierre-le-Mouſtier; & Meſſire Thomas *de Bonnay*, Chevalier, Seigneur de Beſſay, Députés pour le Bailliage de Saint-Pierre-le-Mouſtier.

Tiers-Etat. Noble homme Maître Etienne *Caſcoing*, Conſeiller du Roi, & Lieutenant-Général au Bailliage & Siége Préſidial de Saint-Pierre-le-Mouſtier.

Noble homme Florimont *Rapine*, Sieur de Semxi, Conſeiller du Roi, & ſon Avocat-Général audit Siége.

Sénéchauſſée de Bourbonnois.

Clergé. Noble & diſcrete perſonne Meſſire

Pierre *du Lyon*, Sieur de la Cane, Abbé de Saint-Melens & Menat, Doyen en l'Eglise Saint Nicolas de Mont-Luçon, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé.

Discrete personne Maître Antoine *Aubery*, Chanoine de l'Eglise de Notre-Dame de Moulins.

Discrete personne Nicolas *Dontre*, Docteur en Théologie, Curé de Moulins.

Messire Gaspart *de Coligny*, Chevalier & Baron de Saligny, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi; & Messire Jean *d'Apchon*, Chevalier, Seigneur de Erezat, & Gouverneur pour le Roi de la ville de Cuset, Députés pour la Sénéchaussée de Bourbonnois. **Noblesse.**

Jean *de Champseu*, Seigneur de Garannes, Conseiller du Roi, & Président au Bureau des Finances établi à Moulins, & Maire de ladite Ville. **Tiers-Etat.**

Jean *de l'Aubespin*, Ecuyer, Bailli & Gouverneur de Montaigu-les-Cambrailles, Trésorier Général de France audit Moulins.

Maître Gilbert *Balle*, Sieur du Petit-Bois, Lieutenant-Civil & Criminel en la Châtellenie d'Ainay.

Maître Jean *Berauld*, Lieutenant-Général de Cosnes, Avocat en la Sénéchaussée de Bourbonnois.

Bailliage de Forêt.

Clergé. Les mêmes Seigneurs, Députés de la Sénéchaussée de Lyonnois.

Noblesse. Messire Jacques *Paillard d'Urfé*, Chevalier, Seigneur & Marquis de Baugé, & Comte d'Urfé, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, & Sénéchal de Forêt, Député pour le Bailliage de Forêt.

Tiers-Etat. Maître Pierre *Rival*, Assesseur en la Prévôté, & premier Echevin de la ville de Mont-Brisson.

Maître Claude *Greysolon*, Syndic dudit pays de Forêt.

Bailliage de Beaujolois.

Clergé. Les mêmes Députés de Lyonnois.

Noblesse. Messire Philibert *de Serpent*, Baron

des Baronnies de Goudras, Loudres & Saint-Saturnin, Chevalier, Député pour le Bailliage de Beaujolois.

Noble homme Claude *Charreton*, Seigneur de la Terriere, Conseiller du Roi, Lieutenant-Général, Civil & Criminel audit Bailliage. Tiers-Etat.

Le Bas-Pays d'Auvergne.

Messiere Joachim *d'Estaing*, désigné Evèque de Clermont. Clergé.

Noble & vénérable personne Maître Gabriel *du Croc*, Prévôt de l'Eglise dudit Clermont.

Messire Jean *de la Guesle*, Chevalier, Seigneur de la Chault, & Baron de Nesle; & Messire Claude *de Chauvigny*, Chevalier, Seigneur de Blot-l'Eglise; Députés pour la Sénéchaussée & Bas-Pays d'Auvergne. Noblesse.

Les deux Lieutenans-Généraux des Sénéchaussées établies audit Pays; & Guillaume *Maritan*, Echevin de la ville de Clermont, Capitale dudit Pays. Tiers-Etat.

Lesdits Lieutenans ne sont nommés;

pour ce que, lorſque le Greffier voulut lire le nom de Meſſire Antoine de Murat, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Lieutenant-Général en la Sénéchauſſée & Siége Préſidial, qui ſont établies à Riom, Maître Jean Savaron, Sieur de Villars, Conſeiller du Roi, Préſident, & Lieutenant-Général en la Sénéchauſſée & Siége Préſidial, qui ſont établis à Clermont, s'y oppoſa : & ſur ce, fut ſuivie leur députation, en laquelle ils ne ſont nommés ; & ce, en conſéquence de l'Arrêt du Conſeil, donné à Nantes en Août dernier, par lequel les différends des titres & prérogatives de leurs Siéges ſont renvoyés à la Cour.

Haut-Pays d'Auvergne.

Clergé. Noble & diſcrete perſonne Maître André *Pons de la Grange*, Archidiacre en l'Egliſe Cathédraſe de Saint-Flour.

Noble & Vénérable perſonne Maître Chriſtophe *Verdier*, Seigneur, Abbé de Pybrac & de Saint-Rozi.

Noble & religieuſe perſonne Dom Jean

d'Apchier, Sieur & Prieur de la Volte.

Messire Jacques *d'Apchon*, Chevalier, Seigneur dudit lieu & de la Joille; & Messire Jacques *de la Rocque*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Députés pour le Bailliage des Montagnes d'Auvergne. Noblesse.

Maître Pierre *Chabot*, Conseiller du Roi, Lieutenant-Général, Civil & Criminel au Bailliage du Haut-Auvergne, établi à Saint-Flour, capitale & principale dudit Pays. Tiers Etat.

Pierre *Sauret*, second Consul de la ville de Saint-Flour.

Maître Jean *Montheil*, Avocat audit Bailliage de Saint-Flour.

Maître Jean *Sauret*, Avocat au Parlement de Paris, & y demeurant; en cas d'absence dudit, Pierre *Sauret*, Consul, son frere, subrogé en son lieu.

Sénéchaussée de Lyon,

Révérendissime Pere en Dieu Messire Denis Simon *de Marquemont*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Clergé.

Privé, Archevéque de Lyon, & Primat de France.

Noble, vénérable & discrete personne Maître Antoine *de Giberte*, Chanoine, Archidiacre & Comte en l'Eglise dudit Lyon.

Noblesse. Maître Claude *de Cremiaux*, Chevalier, Seigneur dudit Lieu & de Chemousset, & Baron d'Antragues, Député pour la Sénéchaussée de Lyon.

Tiers-Etat. Noble homme Maître Pierre *Austrein*, Seigneur de Jarnosse, Président au Parlement de Dombes, Lieutenant de la Sénéchaussée & Siége Présidial de Lyon, Auditeur de camp au Gouvernement dudit Lyon, pays de Lyonnois, Forêt & Beaujolois, & Prévôt-des-Marchands de ladite ville de Lyon.

Maître Charles *Grollier*, Ecuyer, Seigneur d'Escouvire, Avocat & Procureur-Général de ladite Ville.

Maître Jean *de Moulceau*, Avocat au Conseil Privé du Roi, Député de la ville de Lyon.

Maître

Maître Jean *Goujon*, Avocat en ladite Sénéchaussée & Siége Présidial de Lyon.

Maître Philippe *Tixier*, Capitaine & Châtelin de Dargoire, Syndic du plat-pays de Lyonnois, Député dudit plat-pays de Lyonnois.

Bailliage de Chartres.

Révérendissime Pere en Dieu Messire Philippe *Hurault*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque de Chartres. Clergé.

Messire Charles d'*Angennes*, Chevalier, Seigneur de Maintenon, Conseiller d'Etat, Député pour le Bailliage de Chartres. Noblesse.

Maître François *Chavayne*, Conseiller du Roi, Président au Bailliage & Siége Présidial de Chartres. Tiers-Etat.

Maître Jacques *des Essarts*, Conseiller audit Siége, Conseiller d'Etat, Député pour le Bailliage de Chartres.

Bailliage d'Orléans.

Révérendissime Pere en Dieu Maître Clergé.

Gabriel *de l'Aubespine*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque d'Orléans.

Vénérable & discrete personne Messire Charles *de la Saussaye*, Docteur en la Faculté de Théologie, & ès-Droits, Conseiller, Aumônier du Roi, & Doyen en l'Eglise d'Orléans.

Vénérable & discrete personne Messire Charles *Fougeu*, Conseiller, Aumônier du Roi, Abbé Commendataire de l'Abbaye Saint-Euverte d'Orléans.

Noblesse. Messire François *de l'Hôpital*, Chevalier, Seigneur du Hallier, & Conseiller d'Etat, Enseigne de la Compagnie du Roi, Capitaine & Gouverneur de Fontainebleau, Député pour le Bailliage d'Orléans.

Messire François *de Beauharnois*, Conseiller du Roi, Président & Lieutenant-Général au Bailliage & Siége Présidial d'Orléans.

Tiers-Etat. Guillaume *Rousselet*, Bourgeois de la ville d'Orléans, Député du Tiers-Etat de ladite Ville.

Et encore ledit *Beauharnois*, Député du Tiers-Etat, des Châtellenies Royales & non Royales dudit Bailliage.

Maître Augustin *de Lisle*, Conseiller du Roi, & Lieutenant du Bailli d'Orléans au Siége de Château-Regnard, Député pour le Tiers-Etat desdites Châtellenies, en cas d'absence ou maladie dudit *Beauharnois*.

Bailliage de Blois.

Mondit Seigneur l'Evêque de Chartres. Clergé.

Messire François *de Racines*, Chevalier, Seigneur de Villegomblain, Député pour le Bailliage de Blois. Noblesse.

Guillaume *Ribier*, Ecuyer, Sieur du Hauvignon, Conseiller du Roi, Président & Lieutenant-Général au Bailliage & Siége Présidial de Blois. Tiers-Etat.

Noble homme Jean *Courtin*, Sieur de Nantheuil.

Bailliage de Dreux.

Vénérable personne Messire Félix *Via-* Clergé.

lart, Prieur de Beu, & Chanoine en l'Eglise Cathédrale de Chartres.

Nobleſſe. Meſſire Henri *de Balſac*, Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Baron de Clermont, d'Entragues, Seigneur de Meſſiere, Député pour le Bailliage de Dreux.

Tiers-Etat. Maître Thibault *Couppé*, Sieur de la Plaine, Licencié ès-Loix, Avocat au Bailliage de Dreux.

Bailliage de Mantes & Meulan.

Clergé. Mondit Seigneur l'Evêque de Chartres.

Nobleſſe. Meſſire Louis *de Tilly*, Chevalier, Seigneur de Blaru, Lieutenant de cent Gentilshommes de la Maiſon du Roi, Député pour le Bailliage de Mantes & Meulan.

Tiers Etat. Maître Jean *le Couturier*, Conſeiller du Roi, Lieutenant-Général, Civil & Criminel au Bailliage & Siége Préſidial de Mantes.

Antoine *de Viot*, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Lieutenant-Civil & Criminel au Siége Royal dudit Meulan.

Bailliage & Comté de Gien.

Vénérable & diſcrete perſonne Maître Melchior *Sonnet*, Docteur en Théologie, Prêtre Curé de la ville d'Ozoc. Clergé.

Meſſire Henri *de Poſtel*, Chevalier, Seigneur d'Ormois & de Couberon, Corvoz & Eſcrividers, Gentilhomme ordinaire de la Chambre de Monſeigneur le Prince de Condé, Député pour le Bailliage de Gien. Nobleſſe.

Maître Daniel *Chaſeray*, Sieur de Brauxnoirs, Conſeiller du Roi, & Lieutenant-Général, Civil & Criminel audit Bailliage & Comté de Gien. Tiers Etat.

Maître Pierre *le Piat*, auſſi Conſeiller du Roi, Prévôt & Juge ordinaire, Lieutenant-Civil, Aſſeſſeur & Criminel de la ville & Comté de Gien, Prévôté & reſſort d'icelle.

Bailliage de Montargis.

Clergé. Révérend-Pere Daniel *Bonnet*, de l'Ordre des Auguſtins, Docteur en Théologie, Prieur-Curé de Montargis.

Nobleſſe. Meſſire Antoine *des Hayes*, Chevalier, Seigneur de Cornemin & Courtoin, Bailli & Gouverneur de Montargis, Député pour le Bailliage de Montargis.

Tiers-Etat. Noble homme Maître René *Ravault*, Sieur de Monceau, ancien Avocat au Bailliage de Montargis-le-Franc.

Comté & Bailliage du Perche.

Clergé. Vénérable & diſcrete perſonne Meſſire François *Le Moine*, Prêtre, Promoteur en l'Officialité de Séez au Siége de Montaigne, Prévôt en l'Egliſe dudit lieu, & Curé de Sainte-Ceronne.

Nobleſſe. Meſſire Etienne *L'Hermite*, Chevalier, Seigneur de la Salle-Rougeris, Conſeiller du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, & Bailli du Perche, Député pour le Bailliage dudit Perche.

Tiers-Etat. Noble homme Maître Iſaïe *Petigars*,

Seigneur de la Garenne, Préſident en l'Election du Perche.

Bailliage de Châteauneuf en Thimerais.

Meſſire Prejen *de la Fin*, Vidame de Chartres, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances de Sa Majeſté, & Maréchal-de-Camp en ſes Armées, Chevalier, Seigneur de Beauſſac-la-Ferté-de-Beauvoir, Député pour le Bailliage & Baronnie de Châteauneuf en Thimerais. Nobleſſe.

PICARDIE.

Bailliage d'Amiens.

Monſeigneur l'illuſtriſſime & révérendiſſime Prince Louis de *Lorraine*, Archevêque & Duc de Reims, premier Pair de France. Clergé.

Noble & vénérable perſonne Meſſire *Raymond de Lamartonie*, Prieur Commendaire de Saint-Jean-de-Colle, Prévôt & Chanoine de l'Egliſe de Notre-Dame d'Amiens.

Nobleſſe. Meſſire Charles *Halleuin*, Seigneur de Mailly, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Gouverneur de ſes ville & citadelle de Ruë, Capitaine des Gardes-du-Corps de Monſeigneur, frere de Sa Majeſté, Député pour le Bailliage d'Amiens.

Tiers-Etat. Noble homme Meſſire Pierre *Pingré*, Conſeiller du Roi, Lieutenant-Général au Bailliage & Siége Préſidial d'Amiens.

Sénéchauſſée de Ponthieu.

Clergé. Vénérable & diſcrete perſonne Meſſire Jacques *Saumont*, Docteur en Théologie, Chanoine de l'Egliſe de Saint-Vulfran, Prieur de Sainte-Croix, & Curé de l'Egliſe Saint-Gilles en Ponthieu.

Nobleſſe. Meſſire Charles *de Rambures*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Conſeiller d'Etat, Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances du Roi, Gouverneur des villes & châteaux de Dourlans & Corotoy, Député pour la Sénéchauſſée de Ponthieu.

Tiers-Etat. Philippe *de la Vernot Paſchal*, Ecuyer,

Préſident, Lieutenant-Général, Criminel en la Sénéchauſſée & Siége Préſidial de Ponthieu.

Comté & Sénéchauſſée de Boulonnois.

Vénérable & diſcrete perſonne Meſſire Antoine *Clugnet*, Licencié ès-Loix, Chanoine, Archidiacre & Official de l'Egliſe Notre-Dame de Boulogne, décédé à Paris le dernier Novembre 1614. Clergé.

Meſſire Jean *de Monchy*, Chevalier, Seigneur de Moncaverel, Gouverneur d'Ardres. Nobleſſe.

Meſſire Charles *de Belloy*, Chevalier, Seigneur de Landretum, Député pour la Sénéchauſſée de Boulonnois.

Meſſire Pierre *de Vuillecot*, Sieur Deſpriez & de le Faux, Avocat du Roi en la Sénéchauſſée & Comté de Boulonnois. Tiers Etat.

Calais & Pays reconquis.

Meſſire Marc *Foucault*, Seigneur de Foucault, Député pour Calais & Pays reconquis. Nobleſſe.

Tiers Etat. Louis *le Beaucler*, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Préſident & Juge général de Calais & Pays reconquis.

Péronne & Roie.

Clergé. Vénérable & diſcrete perſonne Meſſire Antoine *Thuet*, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.

Nobleſſe. Meſſire Charles *Deſtournel*, Chevalier, Seigneur de Plainville, Capitaine des Gardes-du-Corps de la Garde Ecoſſoiſe, Député pour les Bailliages de Péronne, Montdidier & Roie.

Tiers-Etat. Meſſire Robert *Choquel*, Conſeiller du Roi, & ſon Procureur-Général au Gouvernement & Prévôté de Péronne, Maire de ladite Ville, & Député d'icelle, & dudit Gouvernement.

Prévôté de Montdidier.

Clergé. Ledit ſieur *de la Martonie*, Prévôt d'Amiens.

Nobleſſe. Antoine *de Berthin*, Ecuyer, Lieutenant-Général, Civil & Criminel au Gouvernement de Péronne, Montdidier

& Roie, Député pour le Bailliage & Prévôté de Montdidier.

Prévôté de Roie.

Ledit ſieur *Huguet*, Docteur en Théologie. Clergé.

Maître Jacques *de Neufville*, Ecuyer, Sieur de Fontaines, Conſeiller du Roi, & Lieutenant-Général, Civil & Criminel au Gouvernement de Roie, Député d'icelui. Tiers-Etat.

Bailliage de Senlis.

Monſeigneur l'illuſtriſſime & révérendiſſime François, Cardinal *de la Rochefoucault*, Evêque de Senlis. Clergé.

Meſſire Louis *de Montmorency*, Chevalier, Seigneur de Bouteville; Bailli & Gouverneur de Senlis, Vice-Amiral de France, Conſeiller d'Etat, Député pour le Bailliage d'Amiens. Nobleſſe.

Philippe *Loiſel*, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Préſident & Lieutenant-Général, Civil & Criminel au Bailliage & Siége Préſidial dudit Senlis. Tiers-Etat.

Tiers-Etat. Gabriel *de Montierre*, Ecuyer, Sieur de Saint-Martin, Conſeiller du Roi, Lieutenant du Bailli de Senlis à Pontoiſe.

Bailliage de Valois.

Clergé. Révérendiſſime Pere en Dieu Meſſire Jean *Berthier*, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Evêque de Rieux.

Noble & diſcrete perſonne Meſſire Pierre *Habert*, Abbé de la Roche, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Maître des Requêtes de ſon Hôtel, Prieur de Saint-Arnould de Creſpy.

Nobleſſe. Meſſire René *Pottier*, Chevalier, Seigneur & Comte de Treſme, Capitaine des Gardes-du-Corps, & Bailli de Valois, Député pour le Bailliage de Creſpy en Valois.

Tiers-Etat. Meſſire Charles *Therault*, Seigneur de Vuaremal & de Sery, Conſeiller & Maître des Requêtes ordinaire de la Reine Marguerite, Ducheſſe de Valois, & Lieutenant-Particulier de Creſpy & Pierre-Fond.

Bailliage de Clermont en Beauvoisis.

Révérend Pere Etienne *de Ruptis*, Docteur en Théologie, Prieur claustral en l'Eglise & Abbaye Notre-Dame de Frondmont, Ordre de Cîteaux. Clergé.

Messire Jacques *de Longueval*, Chevalier, Seigneur de Haraucourt, Bailli & Gouverneur de Clermont en Beauvoisis & du Catelet, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Cornette des Chevau-Légers de la Reine, Député pour le Bailliage de Clermont en Beauvoisis. Noblesse.

Noble homme Maître Pierre *le Mercier*, Conseiller du Roi, & Lieutenant-Général au Bailliage de Clermont.

Noble homme Simon *Vigneron*, Sieur de Monceau, Conseiller du Roi, & Lieutenant Particulier, Civil & Criminel audit Bailliage. Tiers Etat.

Bailliage de Chaumont en Vexin.

Vénérable personne Maître Jacques *Jacart*, Prieur de Maquy. Clergé.

Nobleſſe. Meſſire Pierre *de Roncherolle*, Chevalier, Seigneur & Baron du Pont-Saint-Pierre, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Sénéchal de Ponthieu, Député pour le Bailliage de Chaumont en Vexin.

Tiers-Etat. Maître Louis *Le Porguier*, Prévôt Forain, & Lieutenant-Général au Bailliage dudit Chaumont & Magny, Député pour Chaumont & Magny en Vexin.

André *Jorel*, Ecuyer, Sieur de Saint-Brice, Conſeiller du Roi, Lieutenant-Général, Civil & Criminel audit Magny, Député dudit Chaumont & Magny avec ledit *Le Porguier*.

Bailliage de Melun.

Clergé. Noble & vénérable perſonne Meſſire Antoine *Chauveau*, Licencié ès Loix, Conſeiller du Roi audit Bailliage, & Chanoine en l'Egliſe Notre-Dame de Melun, & Prieur de Chaſtillon.

Nobleſſe. Meſſire Antoine *de Brichanteau*, Chevalier des deux Ordres du Roi, & Con-

ſeiller d'Etat, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ſes Ordonnances, Seigneur & Marquis de Nangis, de Milan & de Ligueres, Député pour le Bailliage de Melun.

Pierre *le Jau*, Ecuyer, Sieur de Girolles, Conſeiller du Roi, Lieutenant-Général au Bailliage & Siége Préſidial de Melun. Tiers-Etat.

Bailliage de Nemours.

Vénérable & diſcrete perſonne Meſſire François *le Charron*, Protonotaire du Saint Siége Apoſtolique, Abbé Commendataire de l'Abbaye Notre-Dame de Cercanceau. Clergé.

Meſſire Jean *Hurault de l'Hôpital*, Chevalier, Seigneur de Gommerville & du Fay, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Député pour le Bailliage de Nemours. Nobleſſe.

Noble homme Maître Jean *le Beau*, Conſeiller du Roi, Lieutenant-Général, Civil & Criminel audit Bailliage & Duché de Nemours. Tiers-Etat.

Noble homme Guillaume *le Gris*, Capitaine du Château dudit Nemours.

Bailliage de Nivernois & Donziers.

Clergé. Vénérable & discrete personne Maître Jean *Geneſt*, Protonotaire du Saint Siége Apoſtolique, Docteur en Théologie, Grand-Archidiacre & Official en l'Egliſe de Nevers.

Nobleſſe. Meſſire Jean *Andrault de Langeron*, Chevalier, Seigneur dudit Lieu, Bailli de Nivernois & Donziers, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Gouverneur de la Charité; & Meſſire Adrien *de Blanchefort*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & Baron de Danois, Députés pour le Bailliage de Nivernois & Donziers.

Tiers Etat. Maître Henri *Bolarie*, Lieutenant-Général au Bailliage & Pairie de Nivernois.

Maître Guillaume *Salonnier*, Conſeiller & Maître des Comptes de M. Duc de Nivernois.

Les Délégués & Députés du Dauphiné. Clergé.

Révérendissime Pere en Dieu Messire Jean *de la Croix*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evèque & Prince de Grenoble, Président des Etats du pays de Dauphiné.

Noble & discrete personne Messire François *Armuet*, Doyen de l'Eglise Notre-Dame de Grenoble, & Prieur de Renesty.

Messire Henri *de Clermont*, Chevalier, Seigneur & Comte de Tonnerre, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé. Noblesse.

Messire Jean *du Puy*, Chevalier, Seigneur de Mont-Brun, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances.

Messire Laurent *de Plovier*, Seigneur de Plovier & de Quaiz, Baron d'Assieu & Surieu, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi.

Messire Jean *de Murines*, Chevalier,

Seigneur de Bozancier, tous Députés pour le Dauphiné.

Tiers-Etat. Noble homme Maître Louis *Masson*, Docteur, Avocat au Parlement, premier Consul de la ville de Vienne.

Noble homme Maître Etienne *Gilbert*, Avocat en Parlement.

Noble homme Gaspard *de Ceressault*, premier Consul d'Ambrun.

Noble homme Claude *de Bresse*, Seigneur de Seréfin, Syndic des villages de Dauphiné.

Maître Antoine *Basset*, Secrétaire des Etats du pays de Dauphiné.

Ville & Gouvernement de la Rochelle.

Noblesse. Messire René *de Tallansac*, Chevalier, Seigneur de Loudriere, Gouverneur & Sénéchal de la ville de la Rochelle & pays d'Aunis, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Député pour la ville de la Rochelle & pays d'Aunis.

Tiers-Etat. Maître Daniel *de la Goutte*, Conseiller & Avocat du Roi au Siége Pré-

ſidial de la Rochelle, & l'un des Pairs de ladite Ville, & Député du Corps d'icelle pour le Tiers-Etat de ladite Ville & Gouvernement.

Noble homme Maître Gabriel *de Bourdigalle*, Sieur de la Chaboſſiere ; Conſeiller du Roi, & ſon Procureur au Siége Préſidial & autre Juriſdiction de ladite Ville & Gouvernement d'Aunis & de la Rochelle.

Jean *Tharay*, Marchand, Bourgeois de ladite Ville, Procureur-Syndic des Bourgeois & Habitans d'icelle, Député par leſdits Bourgeois & Habitans, & Tiers-Etat d'icelle.

Sénéchauſſée d'Angoumois.

Révérendiſſime Pere en Dieu Meſſire Antoine *de la Rochefoucault*, Conſeiller du Roi, Evêque d'Angoulême. Clergé.

Meſſire Joſias *de Bremont*, Chevalier, Seigneur d'Ars, Conſeiller d'Etat, & Député pour la Sénéchauſſée d'Angoumois. Nobleſſe.

Philippe *de Nemond*, Ecuyer, Sieur Tiers-Etat.

de Brie, Conseiller du Roi, & Lieutenant-Général en la Sénéchaussée & Siége Présidial d'Angoumois, & Maître des Requêtes de la Reine.

Bailliage de Montfort-Lamory, & Houdan.

Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Messire Philippe *Hurault*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evéque de Chartres.

Discrete personne Maître Jean *le Roi*, Prêtre, Bachelier en Décret, Curé dudit Montfort.

Noblesse. Messire Charles *de Cocherel*, Chevalier, Seigneur du Parc, & Bailli de Montfort & Houdan, Député pour le Bailliage de Montfort & Houdan.

Tiers-Etat. Noble homme Maître Noël *Rafron*, Conseiller du Roi, & son Procureur au Bailliage & Comté de Montfort.

Nicolas *Philippes*, Gruyer des Eaux & Forêts de Neausle-le-Châtel, Receveur de la Terre & Seigneurie de Pontchartrain.

Bailliage d'Eſtampes.

Vénérable & diſcrete perſonne Meſſire Guy *de Verembroys*, Prêtre, Doyen de la Chrétienté, & de l'Egliſe de Sainte-Croix d'Eſtampes. Clergé

Meſſire Paul *de Cugnac*, Chevalier, Seigneur d'Inmouville, Député pour le Bailliage d'Eſtampes, décédé en la ville de Paris, le Mercredi dernier jour de Décembre de l'année 1614. Nobleſſe

Noble homme Maître Jacques *Petau*, Conſeiller du Roi, Lieutenant-Général, Civil & Criminel audit Bailliage & Duché d'Eſtampes, & Maire de ladite Ville. Tiers-Etat

Bailliage de Dourdan.

Vénérable & diſcrete perſonne Meſſire Jacques *du Lac*, Conſeiller du Roi, Aumônier ordinaire de Sa Majeſté, Prieur de Notre-Dame de l'Ouye. Clergé

Maître Anne *de l'Hôpital*, Chevalier, Seigneur de Sainte-Meſme, & Bailli de Dourdan, Député pour le Bailliage dudit Dourdan. Nobleſſe

Tiers-Etat. Maître Pierre *Boudet*, Avocat audit Bailliage.

Les Délégués & Députés des Etats de Provence.

Clergé. Révérendiſſime Pere en Dieu Meſſire Paul *Hurault de l'Hôpital*, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Archevêque d'Aix.

Révérendiſſime Pere en Dieu Meſſire Touſſaint *de Glandeſves*, Conſeiller du Roi, Evêque de Ciſteron.

Nobleſſe. Meſſire Arnault *de Ville-Neuſve*, Chevalier, Seigneur & Marquis des Arts, décédé en la ville de Paris, le 14 du mois de Décembre en l'année 1614, étant l'un des Députés de Provence, pour lequel défunt on a dit un ſervice général en l'Egliſe des Auguſtins, où tous Meſſieurs les Députés des Etats-Généraux, tant Eccléſiaſtiques, Nobleſſe, que Tiers-Etat, ont aſſiſté le Mercredi dernier jour dudit mois de Décembre, audit an 1614.

Meſſire André *d'Oraiſon*, Chevalier, Seigneur & Comte de Boulbon.

Messire Roland *de Castellanne*, Chevalier, Seigneur de Mont-Mejen.

Messire François *de Vins*, Chevalier, Seigneur dudit Lieu.

Messire Jean *de Castellanne*, Chevalier, Seigneur de la Verdiere.

Messire Palamedes *Fabry*, Chevalier, Seigneur de Valavés, & Baron de Rians.

Noble homme Jean-Louis *de Mathaon*, Sieur de Salignac & d'Entrepierres, Avocat en la Cour, Asseseur de la ville d'Aix, & Procureur dudit Pays. Tiers-Etat.

Maître Thomas *de Feraporte*, Avocat en la Cour de Parlement de Provence, Syndic du Tiers-Etat dudit Pays.

François *de Sebolin*, Sieur de la Mothe, premier Consul de la ville d'Hieres.

Maître Antoine *Achard*, Greffier des Etats de Provence.

Marseille.

Révérendissime Pere en Dieu Messire Paul *Hurault de l'Hôpital*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Archevêque d'Aix. Clergé.

Révérendiſſime Pere en Dieu Meſſire Touſſaint *de Glandeſves*, Conſeiller du Roi, Evêque de Ciſteron.

Nobleſſe. Meſſire Théocrenes *de Glandeſves*, Chevalier, Seigneur de Cuges ; & Meſſire Léon *de Valbelle*, Ecuyer, Député pour la ville de Marſeille.

Tiers-Etat. Maître Baltazard *Vias*, Docteur ès Droit, Avocat en la Cour de Parlement de Provence, & Aſſeſſeur de la ville de Marſeille.

Arles.

Clergé. Meſdits Seigneurs Archevêque d'Aix & Evêque de Ciſteron.

Nobleſſe. Meſſire Gabriel *de Varadier*, Chevalier, Seigneur de Saint-Andiol, Député pour la ville d'Arles.

Tiers-Etat. Maître Pierre *d'Augieres*, Avocat au Parlement de Provence, Aſſeſſeur des Conſuls & Communautés de la Ville.

Sénéchauſſée de la Haute-Marche.

Clergé. Meſſire Geoffroy *de la Roche-Aymont*, Chevalier,

Chevalier, Seigneur de Saint-Messan, & Sénéchal de la Haute-Marche; & Messire Gabriel *de Malice*, Chevalier, Seigneur dudit Lieu & de Chastelu, Députés pour la Haute-Marche. Noblesse.

Maître Jean *Vallenet*, Sieur de la Ribiere, Conseiller du Roi, Lieutenant Particulier au Siége de Gueret. Tiers-Etat.

Sénéchaussée & Pays de la Basse-Marche.

Vénérable & discrete personne Maître Gabriel *Marand*, Abbé de l'Eglise Séculiere & Collégiale de Saint Pierre du Dorat. Clergé.

Messire Henri *Poussart*, Seigneur & Baron de Fors & du Vigen; & Messire Gaspart *Frottier*, Chevalier, Seigneur de la Masseliere, Députés pour la Basse-Marche. Noblesse.

Maître François *Raymond*, Sieur de Cluseau, Conseiller du Roi, & Lieutenant-Général en la Sénéchaussée de la Basse Marche, en la ville de Bellac. Tiers-Etat.

Duché & Bailliage de Vendomois.

Clergé. Meſſire Michel *Sublet*, Conſeiller du Roi, Cardinal, Abbé de l'Abbayé de la Sainte Trinité de Vendôme.

Vénérable & diſcrete perſonne Maître François *Gerard*, Prêtre, Curé de Saint Amant.

Nobleſſe. Meſſire Eliſée *d'Illiere*, Chevalier, Seigneur des Radraicts, Baron de Bourdœil, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Député pour le Bailliage de Vendomois.

Tiers-Etat. Maître Jean *Bautru*, Sieur des Matrats, Bailli du Pays & Duché de Vendomois.

Maître Mathurin *Rateau*, Greffier audit Bailliage, & Echevin de la ville de Vendôme.

Sénéchauſſée de Lodunois.

Clergé. Révérendiſſime Pere en Dieu Meſſire Armand-Jean *du Pleſſis*, Evêque de Luçon, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé,

Maître Louis *Trincaut*, Procureur du Roi en ladite Sénéchaussée de Lodunois. Tiers-Etat

Maître Barthelemi *de Burges*, Receveur des Aides & Tailles en l'Election de Lodun.

Bailliage de Beauvais en Beauvoisis.

Révérendissime Pere en Dieu Messire René *Potier*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque & Comte de Beauvais, Pair de France, Vidame de Gerberoy. Clergé.

Messire François *de Boufflers*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Vicomte de Ponche, & Bailli de Beauvais, Député pour le Bailliage de Beauvais en Beauvoisis. Noblesse.

Robert *Darry*, Ecuyer, Sieur de la Roche & Dernemont, Conseiller du Roi, Lieutenant-Général, Civil & Criminel audit Bailliage & Siége Présidial. Tiers Etat

Bailliage de Soissons.

Vénérable & discrete personne Messire Dreux *Hennequin*, Sieur de Vilienoze, Clergé.

Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, Chanoine & Trésorier en l'Eglise Cathédrale dudit Soissons.

Noblesse. Messire Henri *de la Marque*, Chevalier, Seigneur & Comte de la Marque, Colonel des Cent-Suisses de la Garde du Roi, Député pour le Bailliage de Soissons.

Tiers-Etat. Pierre *de Chezelles*, Ecuyer, Sieur de la Forêt, de Grizolles, Conseiller du Roi, Président & Lieutenant-Général audit Bailliage & Siége Présidial.

Sénéchaussée de Chastelleraudais.

Clergé. Noblesse. Messire Emanuel-Philbert *de la Braudiere*, Chevalier, Seigneur, Baron de l'Isle & de Rouet, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Député pour le Duché de Chastelleraudais.

Tiers-Etat. Maître François *Ferand*, Conseiller du Roi, & son Procureur en ladite Sénéchaussée.

Bresse.

Clergé. Noble & discrete personne Messire

Albert *de Grillet*, Abbé de la Chaſſaigne, Prieur d'Ompſierre.

Meſſire Cleriadus *de Colligny*, Chevalier, Seigneur de Creſſia, Député pour la Nobleſſe de Breſſe. Nobleſſe.

Maître Charles *Chambard*, Avocat au Siége Préſidial de Bourg, & Syndic du Pays. Tiers-Etat.

Bailliage de Bugey & Valromay.

Révérendiſſime Pere en Dieu Meſſire Jean-Pierre *Camus*, Conſeiller du Roi, Evêque & Seigneur de Bellay. Clergé.

Meſſire Antoine *de Champier*, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Seigneur de la Faverge, Feilleue & de Mantueram, Député pour le Bailliage de Bugey & Valromay. Nobleſſe.

Maître Charles *Monin*, Avocat au Bailliage de Bugey. Tiers-Etat.

Maître Pierre *Paſſerat*, Châtelain de Stillon de Michailhe.

Bailliage de Gez.

Révérend Frere Maximian *de Molins*, Clergé.

Supérieur des Capucins de la Miſſion inſtituée audit Gez, pour la converſion des Hérétiques.

Nobleſſe. Meſſire Pierre *Chevalier*, Chevalier, Seigneur de Fernaix, Député pour le Bailliage de Gez.

Tiers-Etat. Maître Jacques *Tombel*, Bourgeois dudit Gez.

Agens Généraux du Clergé de France.

Noble & vénérable perſonne Maître Martin *de Racine de Villegamblain*, Abbé de la Vernuſe, Tréſorier de la Sainte Chapelle de Bourges, Agent-Général du Clergé de France, & Promoteur en la Chambre Eccléſiaſtique deſdits Etats.

Vénérable & diſcrete perſonne Maître Pierre *de Behety*, Abbé de Saint Grace, Agent-Général de France, & Secrétaire en la Chambre Eccléſiaſtique deſdits Etats.

TABLE DES MATIERES.

A.

B.

D.

E.

F.

H.

I.

N.

R.

V.

Fin de la Table des Matieres.

